ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUILLET 2023

2023 – 69 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents: 26

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, DEREN Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir: 6

ARNAUD Dominique à MACHON Jean-Philippe, BARON Thierry à BERDAÏ Ammar, CARTIER Nicolas à DAVIET Laurent, CATROU Rémy à MELLA Florent, CHANTOURY Laurent à CHEMINADE Marie-Line, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean-Pierre

Absents excusés: 3

BETIZEAU Florence, CHABOREL Sabrina, DELCROIX Charles

Secrétaire de séance : CHEMINADE Marie-Line

Date de la convocation : 06/07/2023

Cf. Procès-verbal joint

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 27 Contre l'adoption : 0

Abstentions: 5 (DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe en son nom et celui d'ARNAUD

Dominique, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote: 0

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées. Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,

Marie-Line CHEMINADE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE





CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023 PROCÈS – VERBAL

Début de séance : 18h00

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents: 22

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 6

BUFFET Martine à ABELIN-DRAPRON Véronique, CHABOREL Sabrina à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DAVIET Laurent à CARTIER Nicolas, DELCROIX Charles à EHLINGER François, MARTIN Didier à MAUDOUX Pierre, TORCHUT Véronique à BERDAI Ammar

Absents excusés: 7

ARNAUD Dominique, BETIZEAU Florence, DEREN Dominique, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline

Secrétaire de séance : CREACHCADEC Philippe

Quorum: 18

Date de la convocation: 17/05/2023

Ordre du jour :

2023-54. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

2023-55. BILAN DES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE SAINTES SUR LE PACTE POUR LA **TRANSITION**

2023 - 56. GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE 203 LOGEMENTS - QUARTIER BELLEVUE 2 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA SAINTONGE

2023 – 57. LE PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

2023 - 58. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE SAINTES EN COMMUNE **TOURISTIQUE**



ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



2023 - 59. MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT AVEC UN VOLET RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) ET SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA PERIODE 2023-2028

2023 - 60. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT ANCIEN, LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

2023 - 61. ACQUISITION DU BIEN SITUE 10 CHEMIN DE LA PRAIRIE - PARCELLE CADASTREE SECTION CX N°22 DE 2 940 M²

2023 - 62. MARCHE SAINT PIERRE 5 RUE CUVILLIERS -APPROBATION DU MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES - PARCELLE CADASTREE SECTION BZ N°103

2023-63. ADHESION DE LA VILLE DE SAINTES A L'ASSOCIATION PLANTE & CITE

2023-64. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

2023 - 65. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023 ENTRE LA VILLE DE SAINTES ET L'ASSOCIATION CARNAVALESQUE DE LA SAINT SYLVESTRE

2023 - 66. OPERATION DE DESHERBAGE DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES DE SAINTES -APPROBATION DES MODALITES D'ORGANISATION D'UNE BRADERIE ET DE VERSEMENT DES RECETTES A UNE ASSOCIATION

2023- 67. EFFACEMENT DE RESEAUX AERIENS DE LA PETITE RUE PONT-AMILION, DE LA RUE PONT-AMILION ET DU PASSAGE PONT-AMILION

2023 - 68. PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA VILLE DE SAINTES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE MOBILITE, DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT LIES AUX PROJETS URBAINS DE DEPLACEMENTS

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Monsieur DRAPRON: Bonsoir à toutes et à tous et bienvenue. Depuis notre dernier Conseil municipal, il y a un peu plus d'un mois, nous avons eu l'occasion de faire avancer plusieurs grands sujets de ce mandat, dont je veux vous parler avant d'ouvrir la séance de ce Conseil municipal.

En premier lieu, et parce que ce sujet est absolument capital, nous avons terminé, avec le support du syndicat Eau 17, les phases d'offre et de négociation pour notre future délégation de service public pour l'eau et l'assainissement. Nous attendons la délibération du syndicat courant juin, qui le validera, mais nous avons conduit ces échanges avec deux lignes directrices claires.

La première était pour nous importante, c'est le maintien du meilleur prix, le plus bas pour l'usager Saintais, à une période où les prix de l'eau, comme tous les autres flux, augmentent. Nous avons donc fait un point important et je peux vous annoncer que Saintes aura toujours l'eau la moins chère du département, voire de la région.

Deuxième point, c'était la volonté de se donner les meilleurs outils avec nos exploitants futurs pour préserver et valoriser au mieux notre ressource, car nous avons la chance à Saintes d'avoir une source, celle de Lucérat, et cela nous y oblige.

Dans un autre registre et c'est une véritable attente, nous avons validé en jury il y a une semaine le maître d'œuvre du futur dojo. Le processus se concrétise : après avoir consulté les associations pour connaître les besoins réels, nous avons pu choisir un projet qui correspond à nos attentes, autant d'un point de vue sportif, architectural qu'urbanistique. Ce nouvel équipement, vous le savez, sera aux Boiffiers. Il a une vocation de lien social, évidemment, mais c'est pour cela aussi que nous souhaitons et nous voulons qu'il s'intègre au mieux dans son environnement.

Pour parler rapidement des relations avec nos partenaires institutionnels que sont le Département et la Région, j'ai pu m'entretenir, il y a une quinzaine de jours, avec la Présidente du Département sur les grands projets que nous partageons avec eux. Vous ne serez pas étonnés si je vous dis que je suis de près les projets de construction de nouvelles casernes de pompiers sur l'agglomération. C'est évidemment capital pour la sécurité de tous les habitants, mais c'est aussi important pour s'assurer de conserver des pompiers volontaires, notamment les femmes, qui sont aujourd'hui accueillies dans des conditions qui ne sont plus dignes.

J'ai aussi pu reparler avec la Présidente de certains points de voirie départementale, sur lesquels je suis régulièrement alerté par des habitants, à commencer par exemple par la traversée des Arcivaux qu'il nous faut sécuriser. Et puis bien sûr, nous avons ensemble en ce moment de nombreux chantiers patrimoniaux que Joël TERRIEN et Véronique ABELIN suivent de près, avec l'assistance, quand il le faut, de Philippe CALLAUD.

Au niveau de la Région, la semaine dernière se tenait avec le Président de la SNCF la remise des clefs du Ferrocampus au Président de la Région. À cette occasion, j'ai pu redire notre intérêt bienveillant sur ce projet et l'attente qu'il crée à plusieurs égards sur notre territoire. En ce qui concerne les autres grands projets, évidemment, Saint-Louis continue sa route et je proposerai d'ailleurs très rapidement à tous les élus une commission spéciale dans le courant du mois de juin pour partager sur l'avancement du projet et les perspectives à court terme du chantier, à partir du travail commun mené avec la SEMDAS.

Pour parler plus précisément de ce qui nous attend ce soir dans ce Conseil, il peut paraître léger en apparence, mais nous avons un point d'étape des réalisations dans le cadre du Pacte pour la





transition écologique. Ce pacte, que toutes les listes avaient signé au moment de la campagne municipale. Nous avons reçu très récemment l'association qui l'a relayée à Saintes et nous avons constaté ensemble le niveau de nos

réalisations face aux engagements que nous avions pris. Les résultats sont là et Charlotte TOUSSAINT nous en parlera tout à l'heure en détail.

D'autre part, nous aurons à délibérer sur la nouvelle convention de l'OPAH - RU 2023-2028. Là, c'est l'occasion de faire un point d'étape globale sur l'aspect habitat du programme « Action Cœur de ville ». Vous vous souvenez d'où nous partions – je l'ai souvent dit il y a deux ans – 23° sur 23 donc bon dernier. Les chiffres que nous retourne l'Etat aujourd'hui sont encourageants. Rappelez-vous : d'un seul dossier à notre arrivée, nous en sommes à 44, ce qui représente 130 logements et plus de 10 millions d'euros investis dans le logement du centre-ville. Je crois pouvoir dire que nous avons très bien remonté le peloton des villes du programme « Action Cœur de ville » puisqu'aujourd'hui, nous sommes maintenant la première ville de notre catégorie. Cet outil qui est proposé par l'Etat depuis 2018 et qui se prolongera jusqu'en 2026, est une aubaine pour Saintes et nous continuerons à le développer.

Puis, en autres délibérations, Véronique CAMBON nous expliquera comment désherber une médiathèque. Elle m'a rassuré en me disant qu'aucun végétal ne poussait à l'intérieur. Donc j'attends avec impatience, comme vous, qu'elle puisse nous expliquer ce qu'est le désherbage de la médiathèque.

J'ai reçu un certain nombre de pouvoirs dont je vais vous faire lecture : Madame Martine BUFFET à Madame Véronique ABELIN-DRAPRON, Madame Sabrina CHABOREL à Madame Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Monsieur Laurent DAVIET à Monsieur Nicolas CARTIER, Monsieur Didier MARTIN à Monsieur Pierre MAUDOUX, Madame Véronique TORCHUT à Monsieur Ammar BERDAÏ, Monsieur Charles DELCROIX à Monsieur François EHLINGER.

Je vous propose comme secrétaire de séance Philippe CREACHCADEC, qui vient de me signifier avec un grand sourire qu'il était d'accord.

Le quorum étant atteint, j'ouvre ce Conseil municipal par la première délibération qui est l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 avril 2023.

2023-54. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Monsieur DRAPRON: Madame BENCHIMOL-LAURIBE.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Bonjour Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les élus. Je vous prie de m'excuser, j'ai une voix de crécelle et je suis un tout petit peu malade. Je ne prendrai pas part au vote parce que je n'étais pas présente à ce Conseil municipal.

Monsieur DRAPRON: C'est noté.

Monsieur CATROU : Ce n'est pas par rapport à la première délibération. J'aurais aimé disposer de 30 secondes, une minute.

Monsieur DRAPRON : En fin de Conseil. On ne fera pas de politique générale comme on en a l'habitude au début

Monsieur CATROU : C'est de la politique locale.

Monsieur DRAPRON : Je préfère qu'on aille jusqu'à l'aboutissement du Conseil et on en parlera en fin pour faire de la politique politicienne.

Monsieur CATROU: Non, c'est de la politique locale et pas du tout politicienne, au contraire.

Monsieur DRAPRON: On verra cela à la fin du Conseil.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



Monsieur CATROU: Vous savez ce qu'il se passe ce soir à Saintes?

Monsieur DRAPRON: Oui, très bien. C'est pour cela qu'on en parlera à la fin.

Monsieur MAUDOUX: Bonsoir Mesdames et Messieurs, bonsoir Monsieur le Maire. C'était simplement pour dire que je voterai contre cette délibération par principe, parce que j'estime qu'à un moment où certains élus de la République sont attaqués dans leur intégrité physique même, en France (on l'a vu, certains élus, certains maires sont agressés), je pense que nous devons être solidaires et nous devons avoir un grand respect les uns et les autres, à la fois les élus de l'opposition pour la majorité et réciproquement. Je pense avoir été attaqué dans ma sincérité. C'est ce que vous avez dit l'autre fois. Donc par principe, je suis sincère dans mes propos, dans mon action politique, je n'attends rien, aucun mandat à l'avenir. Donc je fais ça simplement par dévouement et je pense que mes collègues sont pareils et je vous accorde la même volonté de faire le bien pour les habitants de cette ville.

On l'a signalé à plusieurs fois : on peut être en désaccord, mais je pense que nier le bon fondement des arguments présentés, c'est un peu excessif. Donc voilà, je voterai non pour cette raison. Merci.

Monsieur DRAPRON: Ça s'appelle le débat. Mais moi, ce que je souhaite comme vous, c'est que tout se passe bien. Et si chacun garde son calme et s'il y a un débat fondé et sans attaque, je vous rejoins, Monsieur MAUDOUX, et j'espère que ce soir, nous pouvons faire la démonstration que nous sommes plutôt dans cette voie-là. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre? Monsieur MAUDOUX. Qui s'abstient? Merci.

(Il est procédé au vote.)

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption: 27

Contre l'adoption : 1 (MAUDOUX Pierre) Abstention : 1 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

Ne prend pas part au vote: 0

2023-55. BILAN DES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE SAINTES SUR LE PACTE POUR LA TRANSITION

Synthèse:

Le Pacte pour la Transition est un projet national ayant pour objectif d'accompagner des centaines de collectifs locaux agissant pour la transition de leur commune, en interpellant les élus locaux, mais aussi en co-construisant avec eux des territoires plus justes et plus durables.

L'objectif est de s'engager à mettre en œuvre des mesures ambitieuses écologiques, sociales et démocratiques à travers les **32 mesures du Pacte** tout en respectant les trois principes transversaux :

- Sensibilisation et formation à la transition,
- Co-construction des politiques locales
- Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale.

Les Elus de la Ville de Saintes se sont engagés, en début de mandat, sur **15 mesures** parmi celles proposées par le Pacte pour la Transition telles que préserver et mobiliser le foncier agricole, préserver et développer les trames vertes et bleues, mettre en place et renforcer les dispositifs participatifs...

A mi-mandat, les élus ont identifié 13 mesures de plus sur celles proposées par le Pacte pour la Transition. Ils se sont donc engagés sur 28 mesures.

Dans cette stratégie, le Conseil Municipal de la Ville de Saintes a voté la création et la composition du Conseil Local de la Transition Ecologique. L'objectif de ce Conseil est de répondre aux changements environnementaux qui menacent les équilibres de territoires et est composé de citoyens Saintais afin de co-construire une démocratie locale et participative.

ID : 017-211704150-20230713-2023_69-DE



Les partenariats avec les citoyens, le tissu associatif et avec les collectivités partenaires, Communauté d'agglomération, Département, Région et l'Etat, permettent de développer l'action de la collectivité au service d'une véritable Transition écologique.

Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-31 du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 relative à la création et à la composition du Conseil Local de la transition écologique,

Vu la délibération n°2021-40 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 relative au fonctionnement du Conseil Local de la transition écologique,

Vu la délibération n°2022-57 du Conseil Municipal en date du 19 mai 2022 relative au bilan d'avancement du Conseil Local de la transition écologique,

Considérant la stratégie de transition écologique de la Ville de Saintes,

Considérant l'attachement des Saintais à une ville plus résiliente,

Considérant la volonté de la Ville d'être exemplaire et démonstrative,

Considérant que le Pacte pour la Transition est un projet national qui a pour objectif d'accompagner des centaines de collectivités locales agissant pour la transition de leur commune, en interpellant les élus locaux, mais aussi en co-construisant avec eux des territoires plus justes et plus durables,

Considérant que l'objectif est de s'engager à mettre en œuvre 32 mesures en faveur de la transition écologique, solidaire et démocratique applicables à l'échelle communale tout en respectant les trois principes transversaux :

- Sensibilisation et formation à la transition,
- Co-construction des politiques locales,
- Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale,

Considérant qu'en début de mandat la Ville de Saintes s'est engagée, sur **15 mesures** parmi celles proposées par le Pacte pour la Transition :

- Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables.
- Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.
- Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.
- Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.
- Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.
- Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.
- Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.
- Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.
- Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.
- Limiter la place de la publicité dans l'espace public.
- Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.
- Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.
- Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique.
- Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es.





Considérant qu'à mi-mandat, **13 nouvelles mesures** ont été identifiées, portant à 28 les mesures sur lesquelles s'engage la municipalité :

- Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.
- Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.
- Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.
- Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.
- Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.
- Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.
- Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.
- Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.
- Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de
- Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.
- Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.
- Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.
- Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.

Considérant qu'il ressort du bilan de l'engagement de la Ville dans le Pacte de la Transition que 14 mesures ont déjà été mises en œuvre ou sont en cours de développement,

Considérant que le collectif local de la transition écologique a la charge de s'assurer de la bonne mise en œuvre et du respect de ces engagements,

Considérant que pour mener à bien ces engagements la Ville a mis en place des partenariats avec les citoyens, le tissu associatif et avec les collectivités partenaires : Communauté d'Agglomération de Saintes, Département, Région et l'Etat,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 11 mai 2023, Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la présentation du présent bilan de mi-mandat municipal sur les engagements de la Ville de Saintes sur le Pacte pour la Transition.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du présent bilan de mi-mandat municipal sur les engagements de la Ville de Saintes sur le Pacte pour la Transition

Monsieur DRAPRON : S'agissant des engagements de la Ville sur le pacte de la transition écologique dont je vous parlais tout à l'heure, Charlotte doit nous en faire le détail.

Madame TOUSSAINT: La délibération que je suis heureuse de soumettre à vos suffrages consiste à prendre acte de l'état d'avancement des engagements concernant le Pacte pour la transition porté par l'équipe municipale lors de notre campagne. En introduction, il paraît important de recontextualiser qui, quoi, pourquoi. Puis viendra le comment. Le Pacte pour la transition est un organisme associatif national qui a identifié 32 mesures sur lesquelles les équipes candidates avaient la possibilité de s'engager en faveur des transitions écologiques et sociales.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Trois indicateurs d'engagement pour chaque mesure possible, avec en filigrane trois principes. Je vous laisse un temps de lecture pour que vous puissiez apprécier les trois principes lisibles sur la diapositive de présentation. Il s'agit

donc de sensibilisation et formation, co-construction et intégration des impacts à long terme. Encore un peu de méthode. Qu'est-ce qu'un objectif SMART? C'est un objectif simple, mesurable, adapté, réaliste et temporalisé. Pour s'engager et se positionner sur ces mesures lors de notre campagne, il nous a semblé important de connaître en amont notre territoire et son découpage de compétences, villes et agglomérations par exemple.

Les engagements que nous avons ciblés en 2020 sont en cohérence avec l'écriture de notre programme et les attentes exprimées, entendues et retenues par les Saintais. Dans cette logique de faisabilité, il a donc été facilement déclinable en plan d'action. Petit aparté, nous avons eu l'humilité de revoir nos engagements entre les deux tours au vu des enjeux pressentis en lien avec la pandémie mondiale entre autres. Nous avons depuis le début de notre mandat une ambition forte mais réaliste sur ces sujets faisant écho aux urgences sociales et climatiques, incluant le lien entre la préservation de la biodiversité et le questionnement des ressources. Je ne vais pas revenir là-dessus : notre sincérité, nos convictions ne sont plus à remettre en doute.

Aujourd'hui, je vous demande de prendre acte de l'état d'avancement de nos engagements. Vient la partie intéressante à présenter: le comment. Nous avons, depuis un mois environ, travaillé, services, élus et référents locaux du Pacte pour la transition sur cette délibération. Nous avons voulu une évaluation la plus pragmatique, consensuelle possible. J'ai donc demandé aux services de reprendre les 32 mesures sans consulter nos engagements, en réalisant uniquement une auto-évaluation complète.

Nous avons fait de même avec Monsieur le Maire et d'autres élus, puis nous avons échangé longuement avec objectivité, en regards croisés et fait consensus. Initialement, nous nous sommes engagés sur 15 mesures, soit 47 % du Pacte national pour la transition. Sur ces 15 mesures, 12 sont atteintes. Une a été au-delà de son engagement initial. Deux mesures sont encore en cours de réalisation. Je vous laisse un second temps de lecture pour que vous puissiez apprécier quelques mesures citées sur la diapositive. Nous avons tous reçu en pièce jointe de la convocation au Conseil de ce soir le détail de toutes les mesures engagées et en cours. Je sais que vous les avez lues avec attention, tant le sujet est important.

Il y a : Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, développer et préserver entre autres les trames vertes. La finesse de nos auto-évaluations croisées a permis de mettre en valeur 13 mesures non engagées, mais dont nous avons eu une attention, soit 40 % du Pacte pour la transition. Nous sommes donc passés de 47 % d'engagements à 87 % d'engagements sur l'ensemble du Pacte pour la transition. Et je vous le rappelle, nous ne sommes encore qu'à mimandat.

Notre constat commun de ces 13 mesures sur lesquelles nous ne nous sommes pas engagés, mais que nous avons réalisées ou qui sont en cours de réalisation, est important d'être valorisé dans cette auto-évaluation. C'est le résultat de notre attention commune à la transition écologique et sociale menée par notre équipe et même nous tous lorsque nous votons en faveur de nos délibérations. A plusieurs, nous allons plus loin.

Troisième temps de lecture maintenant de la diapositive sur ces 13 mesures.

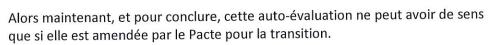
Il y a par exemple : Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100 % en énergies renouvelables et locales des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

Il y a également : Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à tous et toutes, en la considérant comme un bien commun.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Nous avons donc invité les représentants locaux du Pacte pour la transition, qui sont des membres actifs et volontaires. Je remercie d'ailleurs ces acteurs associatifs qui agissent et s'investissent pour l'environnement à Saintes au quotidien. Ce temps d'échange a été encore une fois très riche, complété par une demande de leur part. Vous savez tous qu'il y a un plan climat national visant à lutter contre les 4 degrés de plus annoncés en 2100. Certaines mesures citées dans le Pacte relèvent d'une urgence à prendre en compte dans notre politique de transition écologique. 7 mesures ont été identifiées par le Pacte pour la transition comme urgentes à l'heure actuelle et nous ont été soulignées. Seulement une n'a pas été identifiée dans notre auto-évaluation comme réalisée ou en cours de réalisation.

Par exemple, il y avait : Assurer un accès et un aménagement de l'espace non discriminant, assurant l'usage de tous et de toutes, y compris des personnes les plus vulnérables, ou alors limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville, ce qui, je pense, est plutôt pas mal.

Pour terminer sur cette présentation, je pourrais faire des éloges des actions mises en place qui répondent à la réalisation des objectifs atteints. Malheureusement, cette délibération a pour but de prendre acte de l'état d'avancement. Je me tiens tout de même à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions ou vous en faire une présentation plus exhaustive. Je vais simplement demander à Monsieur le Maire de mettre aux voix cette délibération et lui laisser la primeur de valoriser ce qui lui sied. Merci à tous pour votre attention.

Monsieur DRAPRON: Merci beaucoup, Charlotte. Tout est dit. Je pense qu'on peut quand même s'enorgueillir de la méthode que nous avons mise en place avec aussi – et tu as oublié de le dire – la création du Conseil local de transition écologique qui là aussi, a été pour nous un appui dans ce travail. Et aussi le résultat de ces efforts, c'est que Saintes est reconnue aujourd'hui au niveau national sur son exemplarité et sa politique en matière de renaturation et de reconquête des continuités écologiques. Je le rappelle, parce que c'est bien de le redire que nous avons été labellisés capitale pour la biodiversité en 2022 pour les communes de 100 000 habitants. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Merci Madame TOUSSAINT et merci à toute votre équipe du travail accompli et de la présentation. J'ai quand même une question. Là, dans l'un des objectifs, il y avait 100% d'énergies renouvelables pour les bâtiments et les établissements dépendants de la Ville. Comment ça va être fait l'énergie renouvelable pour ces bâtiments? Et puis vous avez dit que vous aviez un fort engagement pour l'eau, mais dans un dernier Conseil municipal, on a voté majoritairement, malgré les oppositions un peu croissantes, de ne pas autoriser des prélèvements d'eau de 200% de la capacité de production de l'eau du territoire, du bassin.

Je voudrais savoir quelles sont les actions concrètes que vous avez mises en place pour l'énergie et pour l'eau, parce que vous avez annoncé à juste titre que vous avez atteint les objectifs auxquels vous vous étiez engagés dans la campagne, mais ils étaient très modestes. C'était mettre en place des commissions, mettre en place des informations, mettre en place des démarches de soutien à des actions associatives, ce que vous avez fait, c'est vrai, mais ça, ce ne sont pas des actions concrètes avec des résultats objectifs d'économies d'eau ou de production d'énergies renouvelables. Je vous remercie de votre réponse.

Monsieur DRAPRON: Merci, Madame BENCHIMOL-LAURIBE. Concernant l'eau, je constate avec vous, c'est vrai qu'il y avait des engagements qui ont été pris, mais vous savez que dans l'objet de nos débats sur la problématique des captations d'eau par l'agriculture, c'était le sujet dont vous voulez parler, on a été aussi très attentifs et je m'en suis fait aussi le témoin auprès du Département pour dire qu'il fallait faire attention à ne pas capter autant d'eau que prévu et qu'il

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





était de bon ton, mais je crois que la Chambre d'agriculture s'en était déjà ellemême émue, de revoir les quantités qui avaient été prescrites, parce qu'on est tous d'accord que c'était absolument...

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : 200% des possibilités, c'est impossible. Même si on n'est pas très doué en arithmétique, ce n'est pas possible.

Monsieur DRAPRON : Je suis complètement d'accord avec vous. Concernant l'eau potable, nous avons la chance d'avoir une source. Nous y avons travaillé...

Vous le savez, nous ne pouvions pas avoir de régie municipale. La loi nous y contraint puisque nous n'avons plus la compétence pour gérer en direct une régie. Il n'empêche que s'agissant de Saintes et du fait que la source nous appartient et que nous avons choisi que cette source reste municipale, la facilité, c'était de la passer au syndicat départemental. Mais nous avons fait le choix que cette source qui est saintaise reste saintaise et c'est ce qui nous a permis, lors des négociations pour la délégation de service public, parce que nous en sommes là, de pouvoir obtenir pour les Saintaises et les Saintais, évidemment le prix le moins cher.

Mais ce n'est pas tout : c'est aussi mettre en place des systèmes vertueux pour limiter les pertes d'eau. On va avoir des systèmes qui vont être mis en place pour limiter les fuites d'eau, pour qu'on puisse traiter au plus vite les fuites qui seraient constatées sur le réseau, parce que cette eau que l'on perd, il faut être meilleur qu'aujourd'hui, même si nos chiffres par rapport aux recommandations nationales sont bons sur les niveaux de perte d'eau, parce que c'est acté dans la loi qu'on perd des quantités d'eau parce que les réseaux ne sont pas bons.

On l'a souvent évoqué ici, c'est 50 ans de retard sur l'entretien des réseaux de canalisations. Ce retard se fait au fur et à mesure, mais on en est encore loin; mais nous avons choisi, avec le futur délégataire, de mettre en place des choses qui permettent d'être le plus réactif possible pour éviter des pertes d'eau.

S'agissant des économies d'énergie, nous avons mis plusieurs choses en place. La première, c'était la plus simple, c'était de faire en sorte que les véhicules que nous renouvelions avec la mairie soient le plus possible des véhicules électriques ou au moins hybrides. Pour limiter les choses, on a mis en place une grande politique d'isolation des bâtiments parce que nous avons des passoires thermiques. Donc les meilleures économies, c'est déjà de ne pas faire trop de dépenses. Tout cela est en cours.

Nous avons fait déjà quelques demandes au niveau du fonds vert du gouvernement. Il s'agit surtout d'isoler toutes nos écoles qui sont elles aussi de sacrées passoires. Nous allons mettre en place le plus possible de chaufferie biomasse. Nous avons un projet avec la SEMIS de pouvoir mettre en place sur le réseau existant de Boiffiers-Bellevue une chaufferie biomasse. L'étude est partie avec l'ADEME pour que plutôt que d'avoir du gaz qui chauffe notre quartier prioritaire, demain ça puisse être des biomasses. Evidemment, immédiatement, les résultats, je vous l'accorde, sont modestes, mais ces résultats sont dans le long terme et on met en place les choses au fur et à mesure pour avoir les choses qui se mettent en place.

Hier soir encore avec l'Agglomération et la Conférence des maires, on a discuté des grappes photovoltaïques parce que nous nous sommes inscrits au niveau de l'Agglomération dans la mise en place de grappes photovoltaïques sur le territoire. Évidemment, on est sur des schémas complets avec l'Etat qui va bientôt nous contraindre à devoir identifier sur nos territoires, dans notre urbanisme, des terrains qui soient favorisés pour mettre en place soit de l'éolien, soit du photovoltaïque, soit de la géothermie.

Nous avons lancé avec l'Agglomération une étude pour voir quels seraient les endroits sur l'agglomération complète où la géothermie serait la meilleure, parce qu'on s'imagine qu'ayant des eaux chaudes à Saint-Jean-d'Angély, à Jonzac, à Rochefort, à un moment donné, elle passe

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





peut-être par Saintes. Mais pour ça, il nous faut faire des études et ces études sont lancées. On a lancé tout ce qu'il fallait pour que dans un temps... Je n'ai pas de certitude sur le délai de l'exécution, mais en tout cas, on s'est donné

toutes les chances possibles, aussi bien la Ville qu'à l'Agglomération, pour déterminer, sur notre territoire, des endroits où tout cela serait possible.

On fait aussi avec les entreprises qui nous le demandent les études les plus possibles pour que l'on puisse faire par exemple du photovoltaïque sur des parkings ou ces choses-là.

Madame TOUSSAINT : Je peux compléter, Monsieur le Maire ?

Monsieur DRAPRON: Je vous en prie.

Madame TOUSSAINT: Concernant l'eau, depuis l'été dernier, nous nous servons de l'eau de piscine pour nettoyer les marchés et les rues. On capte également l'eau du Golf en période d'interdiction d'arrosage pour pouvoir sauver les arbres nouvellement plantés. Nous avons revu le fleurissement. Il y a beaucoup moins de fleurs, nous allons plus passer sur des fleurs résistantes et robustes. Le geste du jardinier n'est plus un geste du jardinier horticole, mais un geste de jardinier paysagiste. C'est pour ça qu'il y a eu un projet de service sur les serres.

C'est pour ça qu'il y a eu un projet de service au niveau du cadre de vie également concernant la propreté, pour que les tournées soient revues, pour limiter les trajets, pour lutter contre les gaz à effet de serre avec les véhicules. Pour le climat, nous avons baissé la température dans les locaux de la mairie cet hiver. Nous mettons aussi des mousseurs au niveau de la robinetterie, ce qui n'était pas en place. Ça paraît être un geste tout bête, mais comme chaque goutte compte, chaque geste compte, aussi simple soit-il, il a un sens et il a une cohérence dans un schéma global.

Monsieur TERRIEN: Et sur l'éclairage, nous avons réduit les amplitudes d'éclairage dans l'espace public, ce qui participe beaucoup aussi à des économies d'énergie. On sait que ce n'est pas toujours apprécié, mais néanmoins, ce n'est quand même pas négligeable, l'économie qui est faite à ce niveau-là. Donc ça aussi, ça intervient dans ce sens.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je voulais poser une question sur la renaturation. Vous avez évoqué, Monsieur le Maire, le fait que vous travaillez sur la renaturation. J'ai été alertée par une association des Amis des vergers à côté de l'Abbaye, qui me signale qu'il y avait une partie de verger dans une zone inondable qui est donc déjà naturelle et qui va être construite. Vous avez autorisé à construire un bâtiment pour personnes âgées, un bâtiment solidaire qui, dans son principe, est tout à fait louable. L'ennui, c'est qu'il est donc dans une zone inondable. Comment les secours, les pompiers, les ambulances pourront-ils y accéder si cet établissement est inondé?

Monsieur DRAPRON: Je vois très bien l'endroit dont vous parlez, parce qu'en plus, je suis riverain de cet endroit-là. J'ai autorisé la construction parce que je n'avais pas l'autorisation de faire le contraire. Je n'avais pas les moyens de l'interdire puisque le plan local d'urbanisme prévoyait cette capacité. J'ai demandé une étude poussée sur les inondations. Il se trouve que l'endroit n'est pas inondable. Il y a un fil d'eau, peut-être, mais il n'y a pas d'inondation. Et rassurez-vous pour les secours, il n'y a pas plus de problèmes qu'ailleurs où les rues sont inondées. Ce n'est pas un souci.

Mais moi, j'ai alerté de la même façon que vous parce que je ne trouvais pas ce projet extrêmement bien placé pour tout vous dire. J'ai reçu des riverains auxquels j'ai dit très clairement les choses et très sincèrement: c'est que même si par effet de manches politiciennes, ou tout ce que vous voulez, je refusais le permis de construire, et que je ne signe pas, le Préfet signera le permis de construire parce que le plan local d'urbanisme de Saintes autorise cette construction. Donc de toute façon, force est à la loi, je ne pouvais pas m'opposer

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





à cette construction. Je me suis exprimé auprès du promoteur. Mais la problématique, quand on en revient à la problématique des Maires, c'est aussi ça. C'est d'avoir des propriétaires qui vendent des terrains à des promoteurs

qui s'installent sur ces terrains et auxquels vous ne pouvez pas vous opposer. Et malheureusement, je n'ai pas pu m'opposer à ce projet.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je comprends bien, mais il y a quand même un projet au niveau de la CDA de Plan Énergie Climat qui explique que la loi ZAN qui interdit l'artificialisation nouvelle de territoires. Là, c'est une artificialisation importante sans récupération ailleurs d'une renaturation de la surface équivalente et une imperméabilisation des sols dans une zone qui n'est pas inondable tous les ans, vous avez raison, mais qui est quand même dans une zone à risque qui est inondable plusieurs fois par dizaine d'années. Ça va poser un problème, les personnes âgées ne pourront plus sortir de chez elles pour aller faire leurs courses. Et surtout, si elles peuvent sortir de chez elles, il faudra qu'elles marchent sur des madriers.

Alors, c'est vrai que vous avez raison, les pompiers prennent toujours des barques, ils arrivent toujours à évacuer les gens, mais les personnes âgées n'ont pas une barque sur leur balcon.

Monsieur DRAPRON: Je ne vous dis pas que vous avez tort sur ce projet. Je partage votre inquiétude, sauf que malgré le ZAN, malgré tout ce que vous voulez... J'ai donné mission à Joël TERRIEN et aux services de regarder toutes ces problématiques qui pourraient nous être opposées plus tard, puisqu'on va profiter du plan local d'urbanisme intercommunal qui est en cours pour essayer de balayer toutes ces petites problématiques, sachant, je vous le rappelle, que dans les consignes gouvernementales, c'est la densification. Demain, on va nous demander de densifier. Alors ce qu'on fait pour préserver tout ça, c'est ce qu'on a fait encore dernièrement sur Magezy, c'est qu'on acquiert des terres que nous, on décide de renaturer.

La commune étant propriétaire de certains corridors qui pourraient être classés après en voie constructible, mais nous, nous en gardons toute la propriété pour justement faire des corridors écologiques sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Vous avez raison, mais la loi zéro artificialisation nette, ça veut dire qu'il ne faut pas imperméabiliser des sols nouveaux. Ça veut dire qu'il faut construire en hauteur sur les sols qui sont déjà imperméabilisés.

Monsieur DRAPRON: La ZAN n'est pas encore opposable.

Monsieur TERRIEN: C'est à 2050 la zéro artificialisation nette. Donc on y va progressivement. Ce n'est pas pour tout de suite. Effectivement, s'il fallait tout de suite procéder à zéro artificialisation nette, ce serait peut-être un peu compliqué vu tous les projets qui sont dans les tuyaux. Par rapport à ce projet-là, je voudrais dire qu'il y a eu un recours devant la Souspréfecture et il y a eu une fin de non-recevoir. La Sous-préfecture a répondu qu'elle ne pouvait pas aller contre ce projet parce qu'il était conforme dans les règles de construction et du PLUI.

Aujourd'hui, il y a maintenant un ou deux recours de riverains devant le tribunal. On attend la suite. Si effectivement il s'avère que les recours devant le tribunal apportent une opposition concrète, on pourra agir. Mais pour le moment, et Monsieur le Maire l'a expliqué, il y a un plan de sécurité incendie et autres qui a été fait, très détaillé. On a vraiment poussé la chose jusqu'au bout. Aujourd'hui, on n'a pas d'autres moyens que de laisser avancer le projet.

Monsieur DRAPRON : Je rappelle que le premier responsable de tout ça, c'est le vendeur. C'est le vendeur qui vend au promoteur. Donc le premier responsable de tout ça, c'est le vendeur.

Monsieur CATROU: Merci Monsieur le Maire. Vous avez déjà en partie répondu à la question que je voulais poser mais je voudrais revenir sur le solaire. En partant de la constatation que l'on voit des parkings de supermarchés se couvrir d'ombrières beaucoup plus vite que les espaces publics ou les bâtiments communaux ou que ceux qui dépendent du Conseil départemental, je

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





voulais simplement savoir si vous l'avez évoqué en parlant éventuellement que ça pouvait se décanter à l'échelle de la CDA. Quels sont les délais ou quels sont les termes raisonnables où l'on peut imaginer, voir arriver du solaire pour avoir

une production d'énergie renouvelable rapide?

Parce qu'en fait, ce que Madame TOUSSAINT disait quand les militants du Pacte vous ont rencontré, c'est qu'en fait, le Pacte est déjà quasiment caduc et que les urgences sont telles qu'il faut aller plus vite. Alors je sais bien que je parais insistant parce que je réclame toujours plus de vitesse, mais en fait, ce n'est pas moi. C'est que les solutions, il ne faut pas les attendre et que l'option du solaire, comme de l'éolien sont quand même des options raisonnables et il ne me paraît peut-être pas facile à comprendre que ce soit aussi lent à se décanter.

Monsieur DRAPON: Mais je crois que vous pouvez nous faire grâce qu'on va vite parce qu'on a été bien au-delà du Pacte de la transition que nous avons signé. Donc, c'est un certain nombre de mesures. Je rappelle que 28 sur 32 sont réalisées ou en cours de réalisation, ce qui est plutôt honorable, voire très honorable par rapport aux autres communes. Et aussi, on est allé plus loin. On a mis en place d'autres choses comme la gestion de l'eau. Toutes ces choses-là sont mises en place. Concernant l'éolien, nous avons travaillé à hauteur de l'Agglomération parce que c'est un peu plus là qu'il faut aller. Nous avons choisi de travailler avec Enercoop, qui n'est pas une multinationale qui voudrait faire du dumping et tout de suite recouvrir nos terres partout. Ce sont des gens qui sont plutôt dans une dynamique recherchée.

On a quatre projets en cours de photovoltaïques au sol. On aimerait faire un peu d'ombrières photovoltaïques par exemple sur ce parking-là. Vous savez que nous avons une architecte des Bâtiments de France qui nous dirait très vite que ce n'est pas possible. Il y a des endroits où c'est possible et d'autres où ça ne l'est pas. Partout où ce sera possible, nous le ferons parce que notre volonté est là. Et moi, je partage votre analyse, ce pacte est déjà caduc. Le Ministre de la Transition écologique nous a expliqué qu'en 2100, ce n'est pas 2,5 c'est 4 degrés d'augmentation. Donc il faut aller vite. C'est pour ça qu'on s'est très vite penché sur le Fonds vert, parce que tant qu'à faire, puisqu'on veut nous aider, allons-y.

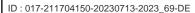
Donc, on a déjà des projets qui sont lancés sur le Fonds vert pour faire des économies d'énergie. Nous avons déjà regardé le nouveau « Plan marche » que vient d'annoncer le gouvernement. On a, dans notre sphère, une cellule à l'intérieur de la Direction générale qui est chargée de regarder tout ce qui est captable pour notre ville dans tout ce qui sort. C'est une veille d'alerte sur tous les appels à projets, qu'ils soient départementaux, régionaux, nationaux, sur lesquels on peut s'inscrire pour être meilleur. On a une cellule qui travaille au quotidien aux côtés du DGS pour nous permettre d'aller plus vite. Je vous rappelle quand même que l'année dernière, on a mis 9,6 millions d'investissements sur la ville.

On était allés chercher 3,7 millions de subventions. Tout ça permet d'aller plus vite et on part d'un constat – pardon d'insister – mais les bâtiments n'étaient pas dans un bel état et il faut commencer avant de vouloir faire plus, par déjà réparer ce qui n'est pas fait : le plan toiture, le plan isolation, toutes ces choses-là qui sont mises en en place sont déjà importantes. Mais vous avez raison, il faut aller plus vite et c'est pour ça que Charlotte et ses services sont pour nous transversaux. À chaque fois que l'on met en place un projet sur la ville, ça passe sous le couperet de la transition écologique. C'est le cas du dojo. Le dojo a été vu par la transition écologique pour qu'il s'intègre le mieux possible sur son territoire avec des matériaux les plus vertueux possible.

Evidemment, il y aura du photovoltaïque. Évidemment, il y aura tout ce qu'on peut faire dans le mieux au moment où on peut faire des choses. Notre problématique est toujours la même, elle est comptable. On souhaite que les uns et les autres nous aident le maximum pour aller le plus vite possible.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Madame ABELIN-DRAPRON: Je voulais en profiter ce soir – parce que je vois que tout le monde est assez aligné sur l'urgence et le fait d'aller vite – pour vous demander de nous aider à tenir cette position et d'être les ambassadeurs

aussi auprès des citoyens, parce qu'il y a la question comptable, mais il y a aussi la question de l'acceptabilité d'un certain nombre de choses auprès des Saintais. Quand on voit que le seul fait de suggérer, parce qu'il n'y avait aucune obligation par exemple de ne pas tondre son jardin pendant le mois de mai, a pu susciter de l'émoi chez une partie de nos concitoyens, ça veut dire qu'il y a encore un gros travail, et c'était aussi l'objet et le souhait de Charlotte à travers cette délibération, de sensibiliser chacun à la responsabilité qu'on a tous. Donc, on compte sur vous. C'est un plaisir de voir que vous êtes à nos côtés sur cette ligne-là, et on compte sur vous pour aussi porter cela auprès de chacun lorsqu'il y a des décisions qui sont parfois plus difficiles à faire comprendre ou qui ne rejoignent pas le niveau d'acceptabilité le plus partagé.

Monsieur MAUDOUX: Je voudrais intervenir sur deux sujets. Le premier, c'est juste une inquiétude qui m'était apparue d'emblée sur l'éclairage que l'on évoquait tout à l'heure par rapport à Monsieur TERRIEN. Est-ce que par rapport à la sécurité, cela ne pose quand même pas de problème ? C'est vraiment une inquiétude que j'ai là-dessus.

Monsieur DRAPRON: Absolument pas.

Madame TOUSSAINT: Non, pas du tout. Justement, dans le Pacte pour la transition, il y a tout un article... Dans le recueil d'expériences, Grenoble est cité, parce que ça fait un moment qu'ils ont mis en place la réduction de l'éclairage. Il n'y a pas plus de vandalisme.

Monsieur MAUDOUX : Je pensais surtout à des agressions le soir.

Madame TOUSSAINT: Non, il n'y a pas plus de vandalisme ni d'agression, parce que par exemple, pour du vandalisme, il faut que le voleur, le malfrat puisse voir. Du coup, il va luimême s'éclairer et, dans l'obscurité, la lumière pourrait justement attirer l'œil. Et du coup, on pourrait voir qu'il se passe quelque chose d'anormal dans cet endroit parce qu'il y a de la lumière. C'est aussi simple que ça.

Monsieur DRAPRON: Mais factuellement, par rapport à tous ceux qui l'ont mis en place, il n'y a pas plus d'insécurité. Vous pensez bien qu'il y a des villes, ça fait dix ans qu'ils l'ont mis en place. Si on avait eu des problématiques, le gouvernement aurait dit à tout le monde de retourner en arrière et de ne pas le faire. Donc, rassurez-vous. Et il ne faut pas se mentir, c'est aussi facteur d'économies, donc de subsides pour faire autre chose.

Monsieur MAUDOUX: Merci pour cet éclairage si je peux me permettre ce jeu de mots. Mon deuxième sujet, c'était sur le photovoltaïque qu'a évoqué Monsieur CATROU. Il m'a précédé. Il me semble qu'à l'Agglomération qu'il y avait un engagement de grappes simplement.

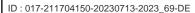
Monsieur DRAPRON: C'est ça, des grappes d'un hectare.

Monsieur MAUDOUX: C'est-à-dire que vous avez évoqué quatre projets. Ce sont quatre petits projets. C'est le sens de ma question. Est-ce que ça ne manque pas un peu d'ambition? Ça ne veut pas être polémique, mais est-ce que vous ne pouvez pas revoir rapidement ou à l'avenir? Je sais qu'il y a des projets qui ne peuvent pas se produire. Il y a des porteurs de projets, mais on leur dit non parce que c'est trop grand.

Monsieur DRAPRON: Il faut faire attention à tout. Je suis assez réfractaire à des grands projets qui enlèvent de la terre agraire, parce que la vérité est là. C'est que quand vous faites des projets de 15-20-30 hectares sur la terre, en dessous, vous n'y faites plus rien. Il faut faire attention à ça. La SAFER, qui est l'organisme agricole qui gère toutes ces problématiques-là, est très attentive à tout ça. Donc nous, on a fait le choix avec l'Agglomération, avec Fabrice BARUSSEAU de se dire pourquoi ne pas déjà utiliser ce qui n'est pas utilisable par l'agriculture. Un exemple: Sur Saintes, le projet de grappes photovoltaïques c'est à l'éco-site, c'est-à-dire

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





l'endroit où nos camions de poubelle sont stockés. On a toute une partie de terre qui ne sera jamais occupée par autre chose que rien, sur laquelle nous allons pouvoir mettre rapidement du photovoltaïque.

Un projet au Douhet, une ancienne décharge. Vous voyez, on essaye à notre niveau. Vous avez raison, c'est facile, on a des promoteurs qui sont prêts à vous faire 100 hectares. Et pour l'Agglomération, c'est bon : 100 hectares avec l'IFER, la redevance, ça pourrait être très intéressant. Sauf que 100 hectares, pour l'instant, on n'a pas identifié de terre pour ça, parce qu'on a besoin de cette terre pour y faire autre chose.

Par contre, vous voyez, à Beillant, il y a une partie sur la friche SNCF qui ne sert à rien. Là encore, un hectare de photovoltaïque. On est sur cette recherche-là. Peut-être que c'est petit bras, je l'accorde, mais on est plutôt sur cette dynamique. Recherchons tout ce qui n'est pas aujourd'hui utilisable pour autre chose que pour ça et allons-y. Et attention aussi, pour que le projet soit viable et rapidement mis en place, il faut qu'il soit à proximité du réseau. Sinon, d'un terme écologique, quand il faut faire venir des câbles électriques d'une grosse dimension au fin fond de la campagne, ce n'est franchement pas terrible. Donc nous, on est sur cette dynamique-là.

Après, par contre, on n'empêchera pas des porteurs de projets privés s'il y en avait pour en faire, à condition que la SAFER soit d'accord, que les Maires soient d'accord, parce que j'ai insisté sur un fait, aussi bien pour le photovoltaïque, l'éolien ou autre chose, que l'Agglo ne soutiendrait le projet, qu'à la condition que le Maire de la commune soit d'accord. Si le Maire de la commune n'est pas d'accord sur un projet sur sa commune, l'Agglo ne soutient pas.

Madame TOUSSAINT: Est-ce que je peux compléter par rapport au photovoltaïque ? On s'est beaucoup posé la question parce que les toitures sont dans un état un peu défectueux, surtout sur les bâtiments scolaires. En fait, on pourrait penser que c'est une bonne idée de mettre du photovoltaïque sur les toitures des écoles. Or, le moment où le soleil tape le plus fort, c'est en été et c'est en été que les écoles sont fermées. Du coup, on s'était dit qu'on pourrait bénéficier de l'opportunité de ce renouvellement de toiture pour mettre du photovoltaïque mais finalement, non. Il s'avère que c'est une fausse bonne idée parce que toute cette électricité produite l'été n'aurait pas eu de bénéficiaires.

Donc c'est vraiment très compliqué de faire les bons choix et ceux qui sont aussi pour l'avenir, parce qu'il y a une grosse incertitude sur l'avenir. Et même parfois sur les choix qu'on fait, on se demande si dans 10 ou 20 ans, ce seront les bons et on le revoit encore sur les mesures proposées par le Pacte pour la transition. Ces mesures qui étaient urgentes en 2020 sont caduques et il y en a d'autres encore. Donc les choix sont vraiment très durs à faire. Ce n'est pas facile.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je voudrais aller dans votre sens. Donc, je pense que vous serez d'accord. Je trouve qu'effectivement, conserver des terres agricoles, c'est une bonne idée, surtout si l'on veut manger. Ça vient du bon sens, mais c'est du bon sens partagé. Par contre, j'ai un petit élément à ajouter par rapport à la ZAN et la ZAP. C'est vrai qu'actuellement, l'échéance est en 2050, mais si on s'y prend en 2049, ce sera trop tard. C'est pour ça que c'est bien de ne pas dénaturer des choses qui sont naturées.

Monsieur DRAPRON : Vous avez complètement raison. C'est aussi pour ça que dans la prochaine modification du Plan Local d'Urbanisme, la Grelauderie redeviendra de façon officielle un espace naturel parce que si on ne le fait pas, il y a déjà des projets. On a également identifié d'autres bois que nous voulons classer.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Mais il faut absolument conserver toutes les zones qui sont naturelles, et surtout ne pas continuer à bétonner. Là, il y a énormément de zones qui sont déjà bétonnées et non perméables. On peut très bien construire des ombrières et des logements et tout ce qu'on veut dessus, puisque c'est déjà étanche à l'eau. Toutes les villes ont en moyenne 8

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



degrés de plus de chaleur que les zones végétales autour. Il faut surtout conserver tous les jardins et même les petits. Et je partage entièrement votre avis : plusieurs petits jardins, c'est mieux que zéro ou un grand qui est trop loin.

Monsieur DRAPRON : Vous verrez la prochaine modification du PLU, vous m'applaudirez des deux mains parce que nous agrandissons le nombre justement de de terres qui ne seront plus urbanisables.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: J'applaudirai, vous avez raison, c'est une bonne idée.

Monsieur TERRIEN: Je veux bien que tout de suite, on décide de ne plus faire de nouvelles zones imperméabilisées, mais je pense qu'on a plusieurs de nos concitoyens qui ont aujourd'hui des terrains qui sont constructibles, qui ont une certaine valeur. Si demain on leur dit « vos terrains ne valent plus rien », je pense que ça va être compliqué. C'est pour ça que l'échéance est progressive et que nous aurons des objectifs à atteindre, et ça va se réduire petit à petit jusqu'en 2050. Aujourd'hui, déterminer que certains fonciers ne seront plus constructibles alors qu'ils ont une valeur et que certains comptent sur cette valeur et la preuve, le dossier dont vous parliez tout à l'heure, si ça s'est vendu à quelqu'un, c'est que ça avait une valeur, que c'est attrayant et que le propriétaire a envie de bénéficier de la valeur de son bien. On ne peut pas faire ça d'un coup d'un seul. Ce n'est pas possible. Il faut qu'il y ait une progressivité. C'est ce que la loi a souhaité.

Monsieur DRAPRON : Mais nous y travaillons. Ecoutez, merci beaucoup pour la teneur de ces échanges. Je vous demande de bien vouloir prendre acte que nous en avons débattu. Est-ce que quelqu'un est contre le fait que l'on y prenne acte ou s'abstienne ? Merci.

<u>2023 - 56. GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE 203 LOGEMENTS - QUARTIER BELLEVUE 2 – SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA SAINTONGE</u>

Synthèse:

La SEMIS dans le cadre de son Plan Stratégique de Patrimoine, a décidé de réhabiliter plusieurs programmes immobiliers sur la ville de Saintes.

Dans le cas présent, il s'agit de la réhabilitation de 203 logements du programme de Saintes – Bellevue 2. Ces constructions sont financées, en partie, par des emprunts à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Il est, donc, demandé à la Ville de se porter garant desdits emprunts.

Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°146265 en annexe signé entre la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA SAINTONGE (SEMIS), l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant que la SEMIS, dans le cadre de sa politique d'amélioration de la performance énergétique, de l'état d'entretien et de l'embellissement de son patrimoine, souhaite réhabiliter 203 logements situé sur le quartier Bellevue 2 à Saintes, pour un montant de 722 291 euros, financé par un emprunt de 541 718 euros

Considérant qu'il est demandé à la COMMUNE DE SAINTES de se porter garant de cet emprunt,

Considérant que le Conseil Municipal de la COMMUNE DE SAINTES accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de cinq cent quarante et un mille sept cent dix-huit euros (541 718,00 euros) souscrit par la SEMIS, l'emprunteur, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°146265 constitué d'une seule ligne de prêt; La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 541718,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt; ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



Considérant que la garantie de la COMMUNE DE SAINTES est apportée aux conditions suivantes:

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEMIS, l'emprunteur dont cette dernière ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité,
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la COMMUNE DE SAINTES s'engagera dans les meilleurs délais à se substituer à la SEMIS, l'emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Considérant que le Conseil Municipal de la COMMUNE DE SAINTES s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 11 mai 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la garantie de la COMMUNE DE SAINTES d'accorder à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de cinq cent quarante et un mille sept cent dix-huit euros (541 718 euros) souscrit par la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA SAINTONGE (SEMIS) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°146265 constitué d'un seule ligne de Prêt ; La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 541 718,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt ; ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
- Sur la garantie de la COMMUNE DE SAINTES accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEMIS dont cette dernière ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité,
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la COMMUNE DE SAINTES s'engagera dans les meilleurs délais à se substituer à la SEMIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- Son engagement pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption :23 Contre l'adoption: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 5 (BARON Thierry, CALLAUD Philippe, DRAPRON Bruno, PARISI Evelyne,

TERRIEN Joël)

Monsieur DRAPRON: Là, c'est beaucoup moins marrant. On va parler de finances.

Monsieur CALLAUD: Bonjour à tous. Monsieur le Maire, Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, c'est beaucoup plus terre à terre, mais quand même. Au cours de ce Conseil municipal, nous évoquons des constructions par la SEMIS, mais là, nous allons parler d'embellissement, d'état d'entretien et de performance énergétique pour être dans le sujet.

Effectivement, la SEMIS propose de travailler sur 203 logements, parce que la SEMIS construit, mais entretient. Là, ce sont 203 logements sur le quartier Bellevue 2 à Saintes et ça coûte 722 291 euros et c'est financé notamment par un emprunt de 541 718 euros.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Bien entendu, la SEMIS demande régulièrement la garantie à hauteur de 100% pour le remboursement par la Ville de Saintes. C'est la décision qui vous est soumise, Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON: Merci. On peut en profiter, s'il te plaît, Thierry?

Monsieur BARON: Bonsoir. Je voudrais juste apporter une petite précision par rapport à cette réhabilitation de 203 logements sur Bellevue 2. Ce n'est pas Bellevue 2 qui ne s'appelle pas Bellevue 2, c'est que c'est une deuxième tranche de travaux. C'est-à-dire que la SEMIS a découpé en 4 tranches de travaux. C'est-à-dire que dans tous les immeubles, ils remettent des chauffe-bains à gaz neufs. Ils vont mettre en place aussi des ventilations dans tous les logements parce qu'il n'y avait pas de ventilation. C'est un sacré bénéfice parce qu'on avait des problèmes de moisissures, de choses comme ça dans ces bâtiments et avec les ventilations, on aura moins de problèmes.

Et puis aussi, c'était l'installation d'une ligne de vie sur les toits des immeubles pour que les gens qui viennent réparer puissent avoir quand même une ligne de vie, vous savez quelque chose pour se tenir parce qu'il n'y avait pas de ligne de vie sur les toitures. En gros, il y a 75 % qui sont de prêt et 25 % en fonds propres.

J'ai pris les chiffres quand même : pour la deuxième tranche, ça représente 722 000 euros ; pour la première tranche, il y en avait pour 572 000 euros ; et les 3 et 4, c'est 800 000 euros. En tout, la SEMIS investit donc quand même 2 094 000 euros pour 604 logements. C'est pour dire que la SEMIS continue et entretient ces bâtiments par rapport à des choses que l'on entend autour.

J'en profite pendant que j'ai le micro. C'est vrai que sur la ville de Saintes, le logement devient compliqué. Le logement social, c'est très compliqué. On voit bien que l'on a du mal à trouver des logements. Il y a 1 400 personnes en attente sur la SEMIS par rapport au logement social. Ça veut dire qu'il y a eu un déficit de construction de logements sociaux pendant pas mal d'années. On se propose de relancer le logement social. Là, on est sur 306 logements qui vont être construits dans les années à venir et en tout avec le privé, ça fait à peu près plus de 800 logements sociaux, qui vont être construits.

Il n'y a pas longtemps, on a eu la livraison – et ça rentre dans les logements sociaux – du centre d'hébergement d'urgence de Tremplin 17 : 18 places. On a la rue de Provence : 24 logements sociaux. Sur Moreau au niveau des Boiffiers, à côté de la gendarmerie, ce sont donc 49 logements sociaux qui vont être construits.

On a l'habitat inclusif de l'association Emmanuelle Recouvrance sur le quartier de Recouvrance. On va donc construire 11 logements sociaux qui seront pour des personnes autistes et qui sont bien sûr majeures et autonomes. C'est quelque chose qui est très attendu. Il faut savoir qu'il y a beaucoup de parents qui nous sollicitent. Et j'ai même quelqu'un qui m'a appelé de Bordeaux, qui vient de déménager sur Saintes pour que son fils puisse bénéficier d'un logement comme celui-ci.

Rue de l'Abattoir, on a 18 logements qui vont se construire. Rue Gambetta, c'est l'ex-cinéma Olympia, et on aura donc sur l'Olympia 16 logements qui vont se faire. Sur le chemin des Chails, nous avons prévu 2 logements. Sur le petit Coudret, nous avons prévu 56 logements. Sur le foyer Soleil qui va être réhabilité entièrement, on avait 38 logements, on en prévoit 50. Sur Le Terroquet qui se trouve aux Boiffiers, on a prévu 100 logements. Rue des Rochers, au-dessus du bowling. C'est ce terrain qu'on avait préempté parce qu'il y avait un promoteur qui voulait faire trois étages derrière le bowling. Donc, on a évité ça en préemptant le terrain. Et là, on a donc 64 logements. Et, sur le site Saint-Louis, pour l'instant, on prévoit 30 logements sociaux. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura que 30 logements sociaux.

Voilà un petit peu par rapport au logement social sur Saintes.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Monsieur DRAPRON: Merci pour la publicité de la SEMIS, cher Thierry.

Monsieur BARON : Ce sont des réalisations que la SEMIS va mettre en route et c'est quand même pas mal. 306 logements, en plus de la rénovation.

Monsieur DRAPRON: Est-ce qu'il y a des questions?

Monsieur CATROU: Merci à Thierry BARON pour ces précisions. Vous me corrigerez, Monsieur le Maire, si je dis quelque chose qui ne serait pas juste. Il me semble qu'au niveau de la CDA, 90% (c'est le chiffre que j'ai en tête) du logement social est à Saintes. Or, là encore, l'actualité nous dit que l'urgence de logements est de plus en plus impérative. Je sais qu'on est débordé un petit peu sur la CDA, mais vous maîtrisez bien comme il faut les choses.

Où en sont les Maires des communes alentour, dans la perspective d'accueillir du logement social ?

Monsieur DRAPRON: Je vais laisser Evelyne préciser, mais juste pour vous dire qu'il n'y a que deux communes aujourd'hui qui sont carencées: Saintes et Chaniers. Les autres communes ne sont pas liées à la problématique du logement social, mais on a prévu dans OPAH une possibilité d'un nombre de logements qui soient constructibles dans les communes de l'Agglomération, sachant qu'elles ne compteront pas dans l'exonération, par exemple de Chaniers, du nombre de logements qui ne seraient pas construits. C'est une petite problématique qui nous pose problème. Si on construit sur Chaniers et Saintes, tout va bien parce que les villes sont carencées et donc on peut compenser la carence.

Si l'on construit 50 logements à Vénérand, ils ne rentreront pas dans le calcul des carences, ce qui est quand même embêtant. On est obligé de prioriser quand même sur Saintes et Chaniers les constructions. Mais Evelyne, tu peux préciser quand même prévu des choses pour les communes.

Madame PARISI: Donc oui, je ne vais rien dire plus que ce que Bruno vient de dire. Sauf que pour les communes de la CDA, il y a quand même de la rénovation qui se fait pour les logements sociaux: 40 logements sont en train de se rénover dans toutes les communes de la CDA.

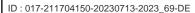
Monsieur DRAPRON: Je précise qu'il faut l'accord de l'Etat, de la DDTM pour pouvoir avoir la validation du logement social. D'abord, avant de faire du logement social, il faut demander à l'Etat: les programmes dont Thierry vous a fait la publicité sont tous validés par l'Etat. Si demain vous dites « je vais faire 550 logements en face de la mairie », si l'Etat vous dit non, vous ne les ferez pas. On ne vous donne pas l'autorisation pour les logements sociaux, vous ne l'avez pas. Sachant que c'est quand même quelquefois un peu cocasse parce qu'on vous dit que vous en manquez. Et il faut quelquefois se battre pour avoir les autorisations. Je vous garantis que nous ne sommes pas toujours aimables.

Madame PARISI: Il y a déjà des logements qui sont faits par la SEMIS, déjà dans les communes. Et puis il faut savoir que le service habitat de la CDA travaille avec les maires, des adjoints, des conseillers des communes pour la rénovation des logements sociaux. C'est une demande aussi des maires. Après, il y a des communes où il n'y a pas de bâtiments à racheter, il n'y a pas de logement possible. Mais il y en a 40 et ça continue.

Monsieur CALLAUD: Je voulais dire à Rémy CATROU que sa réflexion est tout à fait pertinente parce que certains maires demandent à ce que l'exigence de la loi SRU s'applique aux Communautés d'agglomérations. Par exemple, la CARA: Royan demande que l'exigence de la loi SRU s'applique sur l'ensemble de la communauté. Et ce serait beaucoup mieux équitable plutôt que d'exiger à Saintes et à Chaniers et de ne rien faire dans les autres qui sont éventuellement tout à fait disposées à le faire.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Monsieur DRAPRON : Il faut préciser que d'après la loi, il manque 300 logements à Chaniers. Comment voulez-vous que l'on construise 300 logements à Chaniers ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Justement, ma question portait sur ça. Combien de logements manquaient à Saintes? Quel est le pourcentage que l'on devrait avoir de logements sociaux? Est-ce qu'il faudrait avoir les 25% de la loi? Si oui, dans quel délai et dans quel délai seront construits ces 438 logements? D'après ce qu'a dit Monsieur Baron, il y a quand même 1 400 personnes en liste d'attente. Ils ne vont pas tous rentrer dans les 438 logements.

Monsieur DRAPRON: Tout ce qu'il vous a présenté, c'est parti, tout est lancé. Donc ça commence par des phases d'études et après les constructions, on a posé les premières pierres pour la rue de Provence et les autres vont s'enchaîner. Très simplement, à peine nous étions élus que quasiment la semaine d'après, je recevais un courrier du Préfet qui ne me félicitait pas spécialement, mais qui me disait que j'avais 306 logements manquants dans le cadre de la loi SRU et qu'à partir de bientôt, immédiatement quasiment, l'exonération tombait parce que le couperet des 25% tombait.

On admettait que vous soyez entre 20 et 25 %, ce n'était pas trop grave et, là, on nous a expliqué qu'à partir de maintenant, à peine arrivés, vous preniez la taxe si vous ne faisiez pas les 306 logements. C'est pour ça qu'on s'est engagé très vite à les lancer et on est exonéré parce qu'ils sont sur le papier, parce qu'ils sont lancés. Si les 306 logements qui font partie des 438 ici n'étaient pas lancés, on prendrait la pénalité. Aujourd'hui, nous avons voté avec l'Agglomération, nous avons demandé l'exonération pour Chaniers. Sinon Chaniers va prendre une pénalité.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Oui, mais dans quel délai ils seront construits ces 438 logements? Est-ce que c'est trois ans, cinq ans?

Monsieur DRAPRON: C'est trois ou quatre ans.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Et deuxièmement, est-ce qu'il y a 1 000 autres logements qui sont prévus ? Parce qu'il en manque 1 400 ?

Madame PARISI: Ce que je voudrais préciser, Thierry a raison, il y a 1 400 et quelques demandes de logement. Mais ce qu'il faut savoir aussi, il fait bon vivre à Saintes. Donc je peux vous dire que nous avons des demandes de la part de beaucoup de gens de l'extérieur, de Paris, de La Rochelle même, qui veulent venir à Saintes, beaucoup de retraités. Donc ça compte dans les 1 400. Il y a beaucoup de demandes venant de l'extérieur, il faut en tenir compte aussi.

Monsieur DRAPRON: Il fait bon vivre ici. Peut-être que le Maire est sympa, on ne sait pas.

Madame ABELIN-DRAPRON: Je voudrais juste souligner une chose, c'est que l'on voit bien toute la difficulté en l'espace de deux discussions sur deux délibérations: comment devoir construire 1 400 logements sans artificialiser? En deux délibérations, on voit toute la difficulté qui est posée à notre Conseil municipal au quotidien. C'est toute la subtilité des choses.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Vous avez parfaitement raison, mais il y a des bouquins d'urbanistes entiers sur le sujet. On surélève les bâtiments avec des constructions en bois et des étages supplémentaires. Par exemple, sur l'ancienne maternité, on peut faire un étage entier de surélévation en bois. Et puis il y a des tas de friches qui seront complètement bétonnées, déjà sur lesquelles on peut construire.

Monsieur DRAPRON: On y travaille. Thierry va peut-être préciser.

Monsieur BARON: Je voudrais juste dire, par rapport aux chiffres des 1 400: on dit 1 400 sur Saintes, mais quand on regarde un petit peu sur les communes autour, si on prend La Rochelle

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





par exemple, c'est 9 000 personnes en attente. On a tous le même problème. C'est-à-dire que c'est pratiquement impossible de faire 1 400 logements comme ça. Mais donc 400 et quelques logements qui sont lancés sur trois ou

quatre ans, c'est énorme. Sachant qu'attention, quand on fait 100, ce ne sont pas 100 logements qu'on met ensemble. C'est-à-dire qu'on va faire en sorte de ne pas faire de ghettos.

Ils l'ont fait sur la CARA. C'est-à-dire qu'à la CARA, ils ont construit des quartiers entiers qu'avec des logements sociaux. Résultat des courses, ce sont des quartiers où ils n'arrivent plus à gérer. Donc on modère, c'est-à-dire que, sur un quartier, on va mettre 20% parce qu'autrement, c'est difficilement gérable. Mais comme on dit, il y a déjà pas mal de l'extérieur quand on regarde. Et puis si déjà on arrive à répondre à 400 personnes de plus, ce sera déjà pas mal sur les trois ou quatre ans. Peut-être que par la suite, il faudra en faire d'autres.

Monsieur DRAPRON: Et puis j'insiste aussi sur le fait qu'il y a la construction, mais la rénovation, parce qu'à Bellevue, l'isolation n'était pas top. Donc il faut aussi faire tous les travaux. C'est l'objet de cette délibération: en fait, on ne construit rien, on ne fait que réparer. Avec le privé on a 836 logements, mais surtout, il faut aussi réparer l'existant. Le défi de la SEMIS, c'est de toujours construire tout en entretenant son parc. Et nous avons décidé, avec le Conseil d'administration de la SEMIS, de concentrer toutes les constructions, toutes les rénovations sur les territoires des actionnaires. C'est-à-dire qu'on n'ira plus sur l'ensemble du Département. On se concentre sur l'état des actionnaires.

Monsieur EHLINGER: Bonsoir tout le monde. Je voudrais revenir un petit peu sur le problème de l'eau, parce que c'est un élément qui échappe un petit peu là à nouveau par rapport aux constructions et qui va être un vrai problème d'avenir. Vous savez que moi, je suis à Eau 17. Donc j'ai une vision un peu plus globale sur tout le département. La ressource en eau se raréfie.

Elle se raréfie tellement que va se poser le problème très rapidement de la limitation de la construction en Charente-Maritime comme dans le reste de la France.

Et ça, c'est un truc très important parce que d'un côté, il y a une nécessité, il y a une poussée immobilière nécessaire et de l'autre, il va y avoir cette réalité, à savoir qu'on ne pourra pas construire autant de logements qu'on voudrait parce que la ressource en eau sera trop rare pour pouvoir le faire. On commence à le voir sur la côte ici, puisqu'effectivement on a un afflux. En tout cas, on a quand même un certain nombre d'arrivées de néo-Charentais qui viennent sur la côte et qui du coup, occupent des logements qui n'étaient pas occupés jusqu'à présent ou de façon très ponctuelle l'été.

On voit à cause de cela une charge de la prise en eau et des besoins en eau qui augmentent, qui s'étalent sur l'année. Ce constat-là, on a de la chance, effectivement, la Charente-Maritime n'est pas trop impactée par un manque d'eau pour le moment. C'est vrai que nos sources sont bonnes et que la Charente surtout produit beaucoup. Il ne faut pas oublier que beaucoup d'eau potable consommée actuellement en Charente-Maritime provient de la Charente et des usines de Coulonges et de Saint-Hippolyte. Mais à mon avis, il va falloir réfléchir parce que ce problème de la construction risque d'être limité par le manque d'eau à venir. C'est un élément qu'il ne faut pas négliger.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Pour le vote, je ne l'ai pas précisé au départ, mais j'ai le pouvoir de Madame CHABOREL. Comme je n'ai pas pris part au vote à la première délibération parce que je n'étais pas là, elle, elle votait comme Monsieur MAUDOUX et pour les autres votes, elle va voter comme moi.

Monsieur DRAPRON: D'accord. Comme la loi nous simplifie la vie, les membres du Conseil d'administration de la SEMIS ne peuvent pas participer au vote de cette délibération. Thierry BARON, Florence BETIZEAU, Philippe CALLAUD, moi-même et Evelyne PARISI et Joël TERRIEN ne

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



prenons pas part au vote de cette délibération, que je mets aux voix. Qui est contre son adoption ? S'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

2023 – 57. LE PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

Synthèse:

Le protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical a pour objectif d'adapter la réglementation en vigueur au contexte local.

Dans le cadre de la négociation avec les organisations syndicales, des réunions ont été organisées afin d'aboutir à un document qui a recueilli un accord.

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique, le présent protocole prévoit les moyens matériels et financiers de fonctionnement (locaux et équipements) ainsi que l'ensemble des règles et dispositions applicables à l'exercice du droit syndical.

Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-552 du 22 mai 1985 modifié relatif à l'attribution aux agents de la Fonction Publique Territoriale du congé pour formation syndicale,

Vu le décret n° 2014-1624 du 24 décembre 2014 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-1626 du 29 novembre 2016 modifié pris en application de l'article 61-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2017-1419 du 28 septembre 2017 relatif aux garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale ,

Vu l'arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication dans la Fonction Publique de l'État,

Vu la circulaire du 20 janvier 2016 relative à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale

Considérant que la Ville reconnait la légitimité aux organisations syndicales à représenter et à défendre les intérêts des agents à tous les niveaux,

Considérant que pour permettre au mieux le dialogue social au sein de la Collectivité, la Ville et les Syndicats entendent rappeler, par ce protocole, les principales conditions d'exercice et de gestion du droit syndical et d'en acter les modalités de mise en œuvre,

Considérant la nécessité de fixer dans un protocole les principales conditions d'exercice et de gestion du droit syndical au sein de la Collectivité, dans le respect des textes législatifs et réglementaires,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 12 mai 2023,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 11 mai 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer le protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical et aux conventions d'occupation des locaux annexées.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité cette proposition.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Pour l'adoption : 22

Contre l'adoption : 4 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée en son nom et celui de CHABOREL

Sabrina, MAUDOUX Pierre en son nom et celui de MARTIN Didier)

Abstention: 2 (CATROU Rémy et MELLA Florent)

Ne prend pas part au vote: 0

Monsieur DRAPRON: Nous allons parler de ressources humaines.

Madame CHEMINADE: Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, le protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical. Donc, suite aux élections professionnelles qui ont eu lieu en décembre 2022, nous avons collaboré avec les partenaires sociaux pour établir ce protocole de droit syndical, pour définir les règles communes, les modalités d'exercice du droit syndical, les modalités de calcul du temps syndical et l'ensemble des moyens mis à disposition pour les syndicats par des conventions de mise à disposition des locaux pour chacun des partenaires sociaux qui sont la CFDT, la CGT, FO et SUD.

Nous avons travaillé en grande collaboration avec les partenaires sociaux pour effectivement travailler sur ces protocoles, ainsi qu'avec mon collègue Laurent CHANTOURY, que je tiens à remercier également ce soir, qui a participé aux différentes réunions pour établir ces documents de travail pour les agents de la collectivité, de la Ville et du CCAS.

Monsieur DRAPRON: Merci. Est-ce qu'il y a des questions?

Monsieur MAUDOUX: C'était pour vous demander s'il y a un accord des syndicats sur ce protocole.

Madame CHEMINADE: Principalement, oui. Je crois qu'il y a un syndicat qui s'est abstenu, mais il y a un accord de majorité.

Monsieur MAUDOUX : Vous allez dire que je suis polémique, Monsieur le Maire, mais ce ne sont pas les informations que je détiens.

Monsieur DRAPRON: La CGT a voté contre.

Monsieur MAUDOUX: La CGT a voté contre et FO aussi, semble-t-il. Ce sont la CGT et FO qui ont voté contre et la CFDT, me semble-t-il, le jour du vote, avait des syndicalistes qui n'étaient pas les titulaires. C'étaient des remplaçants qui n'étaient pas forcément au courant de la globalité des problématiques. Pourquoi les syndicats ont-ils voté contre ? Voilà la question que je vous pose.

Monsieur DRAPRON: Pour vous répondre, les autres étaient peut-être là par hasard, mais ils sont élus quand même. Donc quand on est élu d'un syndicat, quand on va à une instance, on sait ce qu'on va y faire. On ne découvre pas l'instance. Sur le vote contre, il faudra leur demander.

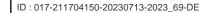
Monsieur MAUDOUX: Justement, je leur ai demandé. Donc ils disent – je vais porter la parole de deux syndicats – que malheureusement, de temps en temps, il y a une espèce d'entrave à leur activité syndicale par rapport aux horaires, par rapport à leurs possibilités à venir aux réunions. Et donc ils ont l'impression qu'il n'y a pas un respect complet – je vais être sympa – des représentants du personnel.

Donc ce qu'ils demandent, ceux que j'ai reçus, je n'ai pas dit que je voulais être polémique, c'est que vous puissiez aménager les journées de travail des délégués pour qu'ils puissent assister et faire un travail correct de droit syndical qui est inclus dans la loi.

Madame CHEMINADE: Effectivement, nous avons appliqué la réglementation et nous sommes très permissifs puisqu'on accorde aux suppléants d'assister aux instances, alors que la plupart des collectivités, il n'y a que les titulaires. Donc, les titulaires et les suppléants peuvent assister

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



aux instances. Sous-entendu, si le titulaire a des contraintes d'activité et qu'il ne peut pas venir, le suppléant peut venir.

Par ailleurs, toutes les dates d'instance, que ce soit CST ou F3SCT, sont anticipées et sont planifiées sur toute l'année pour justement permettre à ces personnes de voir avec leur encadrement pour pouvoir venir en séance. Ça a été dit sur les trois et plus spécifiquement sur la dernière réunion effectivement, qui a tourné autour de ce sujet. Nous avons apporté des solutions.

Monsieur MAUDOUX: Et malgré tout, ils ont voté contre.

Monsieur DRAPRON: Vous savez, on nous a même demandé des autorisations d'absence de personnes quand ils ne travaillent pas. On ne peut pas demander une autorisation d'absence quand on ne travaille pas. Donc, nous ; on s'est borné à 100% dans la loi.

Madame CHEMINADE: Pour assister à une séance qui est demandée par la collectivité, c'est-à-dire les CST, si la personne est sur son lieu de travail, si elle a un travail de 9 heures à 17 heures, on permet à cette personne, on lui donne une autorisation d'absence de son activité professionnelle pour venir assister.

Monsieur MAUDOUX : C'est dans la loi, c'est normal.

Madame CHEMINADE: Mais si elle est en position ou que si cette personne ne travaille pas, elle est libre de venir ou pas venir, mais elle n'a pas d'autorisation d'absence puisqu'elle n'est pas en activité.

Monsieur MAUDOUX : Je comprends votre point de vue.

Madame CHEMINADE [01:09:10]: Et ces personnes-là voudraient récupérer du temps et qu'on les mette systématiquement sur une position d'activité pour qu'ils puissent récupérer leur temps.

Monsieur MAUDOUX: Je vais me faire porteur d'une demande. Il semblerait qu'après les élections, de façon traditionnelle, Monsieur MACHON n'est pas là ce soir, il ne pourra pas confirmer, mais que le Maire reçoit les nouveaux délégués syndicaux. Est-ce que vous vous engagez à les recevoir rapidement ?

Madame CHEMINADE: C'est prévu. On leur a dit qu'effectivement, on recevrait tous les représentants de ces instances avec Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON: Je n'ai pas besoin de suivre d'exemple pour ça. Suivez mon regard.

Monsieur MAUDOUX : Je ne ferai pas de commentaire.

Madame CHEMINADE: On l'a fait de façon très régulière depuis que nous sommes élus. Et c'est prévu.

Monsieur DRAPRON: Mais ne vous inquiétez pas, je peux vous préciser que Force Ouvrière est prête à signer cet accord. Monsieur CATROU et ensuite Madame BENCHIMOL-LAURIBE.

Monsieur CATROU: Merci Monsieur le Maire. Je suis un peu ennuyé avec la délibération, surtout avec la fin, parce qu'il est noté « Le présent protocole a été approuvé lors du CST du 12 mai 2023 ». Il semblerait que non.

Monsieur DRAPRON: Il a été voté majoritairement.

Madame CHEMINADE: Oui, il y a une parité, il y a des représentants du personnel et des représentants de la collectivité. C'est un ensemble.





Monsieur CATROU: D'accord. Mais parmi les signataires, c'est ce que je lis sur la délibération, il y a le Maire bien entendu. CFDT, CGT, FO, SUD. La question est: est-ce qu'ils ont signé ou pas? On vient de nous dire qu'il a été approuvé

donc est-ce qu'ils ont signé ou pas ? La question est simple.

Monsieur DRAPRON : Mais il faut d'abord que nous le votions pour qu'ils puissent le signer. On fait un protocole d'accord que nous votons au Conseil municipal et qu'ils approuveront aussi s'ils veulent. Mais de toute façon, il ne peut pas être approuvé si on ne vote pas cette délibération. C'est un protocole d'accord.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: J'ai lu quand même le protocole d'accord pour avoir une idée parce que je n'étais pas convoquée aux dites réunions. Je suis étonnée parce qu'il y a tout un chapitre sur la communication des syndicats, etc.

Lors de mon précédent mandat, je recevais les informations des syndicats. Là, je ne les reçois plus ni dans ma boîte physique à la mairie, ni dans la boîte mail. Je suis surprise. Je suis d'autant plus surprise que je ne reçois pas de courrier, que je ne reçois pas non plus de courrier d'élu. Le seul courrier d'élu que j'ai reçu en deux ans, c'est un monsieur qui se plaignait. Lui me l'a envoyé à mon domicile, mais tous les autres courriers, je ne les reçois pas.

Alors soit tous les Saintais n'ont plus rien à dire, soit tous les syndicats n'ont plus rien à dire, soit le service postal fonctionne très mal.

Madame CHEMINADE: Il y a peut-être un problème avec votre boîte mail?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Mais je suis allée voir le service postal de la Ville, le service dans la mairie. Ils m'ont dit « Non, vous n'avez pas de courrier ». Alors je trouve ça curieux. Et là, dans la délibération concernant la façon dont les syndicats ont le droit de communiquer, c'est quand même très limitatif.

Monsieur DRAPRON: C'est-à-dire? Vous pouvez leur faire confiance: d'habitude, ils savent communiquer.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Moi, j'ai trouvé qu'ils n'avaient pas beaucoup de dialogue social.

Monsieur DRAPRON: On les reçoit tous les mois.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Vous, vous vous les recevez, mais moi pas. Ou alors les syndicats ne s'intéressent plus du tout à mon mandat. C'est possible.

Monsieur DRAPRON: Je vous laisse libre d'interpréter la chose.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Mais ça me surprend quand même parce que je connaissais assez bien les membres des différents syndicats et jusqu'à présent, ils m'envoyaient au moins leurs tracts. D'ailleurs, je les recevais en papier dans ma boîte aux lettres de mairie et que je ne reçois plus non plus. La seule chose que je reçois, c'est le petit magazine de la ville, le petit magazine mensuel et quelques lettres quelquefois qui ont été ouvertes. Donc, je suis surprise. Il faudrait que vous fassiez une enquête.

Monsieur DRAPRON: On va faire une enquête, je vais diligenter ma police municipale.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Voilà, pour qu'ils vérifient où sont passées toutes ces lettres, parce que je doute que tout le monde ait arrêté d'écrire des tracts, surtout les syndicalistes.

Monsieur DRAPRON: Non, c'est vrai qu'on en a moins, mais il y en a toujours.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: J'en avais aussi dans ma boîte mail de la Ville et de la CDA. Je n'en ai plus non plus. Je ne suis plus au courant.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



Monsieur DRAPRON : Nous, c'est tout envoyé sur votre boîte mairie. Attention, pas sur la privée, on est bien d'accord.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Oui, mais c'est sur la boîte mairie que je ne reçois plus rien et je ne reçois plus rien non plus sur la boîte CDA.

Monsieur DRAPRON : On va essayer de vérifier.

Madame CHEMINADE: Dans le protocole, il y a tous les panneaux d'affichage qui sont destinés effectivement aux informations que peuvent délivrer les syndicats de la collectivité.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Dans le chapitre 8, les technologies de l'information et de la communication, dans le chapitre 9, l'affichage et dans le chapitre 10, les distributions de documents d'origine syndicale. Je ne sais plus à qu'ils sont distribués. En tout cas, je vous informe qu'ils ne me sont pas distribués. Je suis d'autant plus inquiète qu'il y a quand même des élus et des associations qui se sont adressés directement à moi parce qu'ils voyaient que je ne répondais pas. Et à ceux qui ne se sont pas adressés à moi et qui m'ont écrit et à qui je n'ai pas répondu, je les prie de m'excuser, je n'ai pas reçu leur courrier.

Madame CHEMINADE: Pour revenir aux panneaux d'affichage, il y a eu un gros travail en plus avec les partenaires sociaux. Ils étaient ravis qu'on ait fait ce travail avec eux, en collaboration où tous les panneaux, avec les personnes qui sont en charge de ce domaine au niveau des ressources humaines, ont tous été repérés. C'est aux partenaires sociaux de mettre l'information sur ces panneaux d'affichage. Ce n'est pas à nous. Après, si ces panneaux ne sont pas utilisés, moi je dirais qu'il faut voir avec eux.

Monsieur DRAPRON: Je rappelle quand même qu'il y a eu un certain nombre de réunions pour travailler sur le protocole. Il y a une nouveauté qui ne se faisait pas avant et qui est de notre fait: c'est que le DGS reçoit très régulièrement, y compris les agents sans rendez-vous, mais aussi les partenaires sociaux. C'était encore le cas aujourd'hui avec FO. Donc je peux vous garantir que l'on peut nous accuser de beaucoup, mais le dialogue social existe. On n'est pas toujours d'accord, mais après, c'est du débat. Il n'empêche qu'on ne peut pas nous dire qu'on n'a pas de dialogue. Marie-Line et Laurent reçoivent très régulièrement les syndicats. Je le reçois aussi quand je le peux. Le DGS les reçoit.

Madame CHEMINADE: Après, ils ont des locaux. Il y a une mise à disposition des locaux pour chacun des partenaires sociaux. A vous peut-être de les contacter pour poser vos questions.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Mais les moyens, je suis sûre qu'ils y sont. Mais la communication, il y a un gros souci.

Monsieur DRAPRON: C'est leur problème.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Les syndicats parlent d'entrave syndicale, c'est quand même important. Et moi, je constate à titre personnel, donc ce n'est pas un ouï-dire, ce n'est pas un témoignage, je ne reçois plus aucune communication de la part des syndicats. Je ne reçois plus aucune communication de la part des élus. Je ne reçois plus aucune communication non plus de la part des associations.

Monsieur DRAPRON: Mais nous non plus Madame BENCHIMOL-LAURIBE.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: La communication est réduite à rien, en tout cas, pour ce qui me concerne. Et j'imagine que je ne suis pas la seule élue des 35 élus de la Ville qui soient concernés par ce black-out parce que sinon, ce serait embêtant que ce ne soit que moi. Il y aurait un souci.

Monsieur DRAPRON: On va regarder, mais je vous assure qu'il n'y a pas d'entrave.

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE





Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Là, il y a des gens qui sont venus me dire « on a déposé à l'entrée des courriers pour les élus de l'opposition, à déposer dans vos boîtes aux lettres ». On est venus les déposer en mains propres. Aucun des

élus de notre liste ne les a reçus.

Madame ABELIN-DRAPRON: J'ai peut-être un début d'explication. Si c'est aux élus d'opposition, peut-être que ce n'est pas à tous les élus, mais aux chefs de groupe. Et dans ce cas-là, c'est mis dans la boîte de Monsieur DIETZ. C'est peut-être à voir avec lui.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Pas du tout. Ils ont fait des copies pour tous les élus. Ils ont donné d'ailleurs aux élus de la majorité aussi.

Monsieur MAUDOUX: Je voudrais juste dire que nous avons deux versions. C'est la version de certains syndicats, donc la CGT si je ne me trompe pas, et FO.

Monsieur DRAPRON: Mais les représentants de FO ont été reçus ce matin et ont revu leur position.

Monsieur MAUDOUX : Donc au moins la CGT qui parle plutôt d'entrave syndicale et qui espère plus de respect des représentants du personnel.

Monsieur DRAPRON: Entrave, c'est un peu gros.

Monsieur CALLAUD: Entrave, c'est un délit.

Monsieur MAUDOUX: OK. Pardon, mais ce n'est pas moi qui le dis.

Monsieur DRAPRON: Disons qu'ils ne sont pas satisfaits.

Monsieur MAUDOUX: Voilà, ils ne sont pas satisfaits. Ils demandent plus de dialogue social, plus de partenariats. Donc j'espère que vous irez dans ce sens-là. C'est tous ce que je voulais dire.

Monsieur DRAPRON: Mais avec beaucoup de plaisir, à condition que ce soit dans un cadre 100% légal. C'est ce que nous, on a fait. On ne peut pas donner plus que ce que la loi nous prévoit. Quelqu'un qui ne travaille pas ne peut pas récupérer des heures pas travaillées, c'est tout. Et le fait du problème est là. C'est quelqu'un qui veut récupérer du temps quand il ne travaille pas. Il ne faut pas exagérer.

Madame CHEMINADE: Ça concerne deux personnes exactement.

Monsieur MAUDOUX: Je voulais avoir votre version et qu'elle soit publique. C'est parfait.

Monsieur DRAPRON: Non mais il faut modérer les choses parce qu'à un moment donné...

Madame CHEMINADE: Mais c'est vrai que c'est un peu dommage parce que ça concerne vraiment deux personnes.

Monsieur DRAPRON: Merci. Si vous voulez bien. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre l'approuver ? S'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON: Nous passons au tourisme avec Evelyne pour la demande de renouvellement du classement de la ville en commune touristique.

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



<u>2023 – 58. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE SAINTES EN COMMUNE TOURISTIQUE</u>

Synthèse:

La Ville de Saintes est « commune touristique » depuis le 29 janvier 2018. Ce classement étant arrivé à expiration le 29 janvier 2023, il est nécessaire d'en demander le renouvellement. Pour être éligible, la commune doit :

- Disposer d'un office de tourisme classé au minimum en catégorie II
- Organiser des animations sur le territoire en périodes touristiques
- Disposer d'une capacité d'hébergement suffisante pour accueillir une population supplémentaire durant la saison touristique: pour une population de plus de 10 000 habitants, le pourcentage minimum exigé de capacité d'hébergement d'une population non permanente est de 4,5%.

Ce classement offre à la commune certains avantages, notamment :

- Le recrutement d'Assistants Temporaires de Police Municipale (ATPM) afin de renforcer les équipes opérationnelles de la Police Municipale pendant la période estivale.
- L'autorisation de débits de boissons temporaires, dans la limite de 4 par an, à l'occasion de manifestations à caractère touristique.
- L'accès au label d'excellence « station classée de tourisme » pour bénéficier des avantages liés à ce classement (surclassement démographique, majoration de l'indemnité des élus).

Pour obtenir le renouvellement de ce classement, il convient de déposer un dossier auprès de la Préfecture contenant les pièces suivantes :

- La présente délibération du Conseil Municipal.
- L'arrêté préfectoral de classement de l'Office de Tourisme.
- Le modèle national de demande de dénomination en commune touristique.
- La liste détaillée de l'offre d'hébergement disponible sur la commune, permettant de calculer la capacité d'hébergement de la population non permanente.
- Le détail des animations proposées par la Ville en périodes touristiques.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.131-11, L.133-12 et R.133-32 à R.133-35,

Vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées, notamment ses articles 1 et 2,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-00339 du 29 janvier 2018 attribuant à la Ville de Saintes la dénomination « commune touristique » pour une durée de 5 ans,

Vu l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 20 mars 2023 classant l'Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge en catégorie II,

Vu la délibération n° 2017-133 du Conseil municipal du 15 novembre 2017 relative à la demande du classement de la Ville de Saintes en « commune touristique »,

Considérant que ce classement est arrivé à échéance le 29 janvier 2023,

Considérant l'intérêt de la Ville de Saintes à solliciter le renouvellement du classement en « commune touristique »,

Considérant que conformément à l'article R.133-32 du code de tourisme, la Ville de Saintes remplit les conditions pour être dénommée « commune touristique », à savoir :

- Office de tourisme classé en catégorie II,
- Organisation d'animations récurrentes en périodes touristiques,
- Capacité d'hébergement suffisante pour l'accueil d'une population non permanente,

Considérant que la collectivité a constitué un dossier de candidature, conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées,

Considérant que la dénomination « commune touristique » est accordée par décision du préfet de département par un arrêté préfectoral pris pour une durée de 5 ans,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 11 mai 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de solliciter la demande de renouvellement du classement de la Ville de Saintes en « commune touristique »,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 28 Contre l'adoption : 0 Abstention : 0

Ne prend pas part au vote: 0

Madame PARISI: Bonsoir. La Ville de Saintes est commune touristique depuis le 29 janvier 2018. Ce classement étant arrivé à expiration le 29 janvier 2023, il est nécessaire d'en demander le renouvellement. Pour être éligible, la commune doit disposer d'un office de tourisme placé au minimum en catégorie 2; organiser des animations sur le territoire en période touristique; disposer d'une capacité d'hébergement suffisante pour accueillir une population supplémentaire durant la saison touristique. Pour une population de plus de 10 000 habitants, le pourcentage minimum exigé de capacité d'hébergement d'une population non permanente est de 4,5%.

Ce classement offre à la commune certains avantages, notamment le recrutement d'assistants temporaires de police municipale afin de renforcer les équipes opérationnelles de la police municipale pendant la période estivale ; l'autorisation de débits de boissons temporaires dans la limite de 4 par an à l'occasion de manifestations à caractère touristique, l'accès au label d'excellence « Station classée de tourisme ».

Pour obtenir le renouvellement de ce classement, il convient de déposer un dossier auprès de la Préfecture contenant les pièces suivantes :

- la présente délibération du Conseil municipal,
- l'arrêté préfectoral de classement de l'office de tourisme,
- le modèle national de demande de dénomination en commune touristique,
- la liste détaillée de l'offre d'hébergement disponible sur la commune permettant de calculer la capacité d'hébergement de la population non permanente,
- le détail des animations proposées par la Ville en période touristique, que vous avez annexé derrière.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de solliciter la demande de renouvellement du classement de la Ville de Saintes en commune touristique et sur l'autorisation donnée au maire ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur DRAPRON : Merci. Véronique, peut-être des précisions sur ce qui est fait aussi en commun avec l'Agglomération ?

Madame ABELIN-DRAPRON: Pour appuyer cette demande de renouvellement de classement, on a à notre actif une vraie stratégie de développement touristique qu'on est en train de mettre en place avec l'Agglomération, puisqu'on a avancé sur la marque de territoire qui va être annoncée et présentée en septembre prochain. On est en train de travailler sur un schéma touristique global, Ville, Agglo, EPIC tourisme.

On a travaillé également avec Dominique HUMMEL, l'ancien directeur du Futuroscope, et François HEID, ancien directeur de Vulcania pendant plusieurs mois sur la stratégie galloromaine et sur le positionnement de l'amphithéâtre comme locomotive. On a donc plusieurs atouts et on peut ajouter à cela le travail qui a été mené par Joël, par Charlotte, sur le port fluvial en lien avec le département et sur toute la Flow Vélo, la Palu, pour développer cet aspect-là aussi de tourisme nature respectueux de l'environnement et doux. Je pense qu'on a beaucoup d'atouts à mettre à notre actif et c'est important — et ce n'est pas Philippe CREACHCADEC qui me

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





contredira – qu'on puisse aussi s'appuyer sur les assistants temporaires de police municipale. C'est, comme le disait Evelyne, un enjeu majeur pour les saisons estivales prochaines.

Monsieur DRAPRON: Merci. Est-ce qu'il y a des questions?

Monsieur CATROU : Si j'ai bien compris, le fait d'accéder à ce label « commune touristique » permet d'imaginer d'aller au-delà vers le label d'excellence station classée de tourisme ?

Monsieur DRAPRON: Oui.

Monsieur CATROU: Quels sont les critères pour l'obtenir? J'ai bien entendu la liste des choses qui étaient citées. Et surtout quels avantages? Parce que si on lit les avantages qui sont proposés, ce n'est pas terrible, à part pour les élus qui gagneraient plus, mais j'imagine que c'est ailleurs?

Monsieur DRAPRON: Oui, ça, c'est anecdotique.

Madame ABELIN-DRAPRON: Non, ce n'est pas le but. Par contre, ça permet d'une part de pouvoir accéder à un certain nombre d'outils de promotion, d'outils aussi d'expertise et d'accompagnement sur les questions touristiques et notamment en matière d'accueil. Nous sommes aussi accompagnés via l'office de tourisme par Charente Tourisme qui nous aide beaucoup là-dessus. Ils sont en train de travailler notamment en ce moment sur l'expérience client pour améliorer l'accueil des clients, sachant que nous avons déjà travaillé grâce à la marque de territoire. Mais tout ça vous sera dévoilé en septembre donc je ne peux pas anticiper sur le travail qui est en train d'être finalisé.

Mais c'est vrai qu'on a identifié une typologie de clientèle que l'on cherche à attirer sur Saintes, respectueuse de l'environnement et du patrimoine. Ça demande aussi une certaine expertise parce qu'il y a tout à mettre en place pour l'accueillir convenablement, pour la guider convenablement. Et c'est vrai que tous ces outils nous aideront.

Monsieur DRAPRON : Ça donne de la notoriété aussi.

Madame ABELIN-DRAPRON: C'est ça. C'est promotion et expertise. Ce sont les deux maîtres mots en dehors des éléments que nous avons vus là. C'est aussi une manière pour nous de pouvoir compter sur d'autres partenaires en termes de promotion et d'expertise.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Evidemment, on défend dans notre liste, et pour les Saintais d'une façon générale, le développement de la ville, notamment pour ce qui est de son atout touristique, parce qu'il est indéniable et il faut le mettre en valeur. Donc sur ce point-là, on sera tous d'accord, je pense.

Je voudrais savoir s'il est fait en parallèle le renouvellement du label de la Ville d'art et de l'histoire parce que je sais qu'on est déjà en retard pour le renouveler. Est-ce qu'en parallèle de cette action, il y a une action qui est menée pour la prolongation du label Ville d'art et d'histoire ? Et d'autre part, est-ce que c'est en lien aussi avec la Flow Vélo ? Parce que vous avez parlé tout à l'heure de changer les véhicules de la Ville pour des véhicules électriques.

Alors c'est une fausse bonne idée du point de vue des écologistes, parce qu'il faut traiter les batteries et que l'énergie électrique est produite dans des centrales nucléaires qui font des déchets qu'on ne sait pas traiter. Donc ce n'est quand même pas une si bonne idée que ça à court terme et surtout à très long terme. Donc il vaut mieux peut-être privilégier la Flow Vélo et le tourisme doux. Et donc, comme on est sur le trajet, est-ce qu'il y a quelque chose qui est en lien là-dessus dans ce projet ?

Monsieur DRAPRON: On y travaille. Tout ce qui est Flow vélo évidemment et schéma cyclable de l'Agglo: il y a l'appel à projets vélos de l'Etat sur lequel on travaille déjà. Donc rassurez-vous,

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





on y travaille. Le tourisme est important : j'ai rappelé dernièrement à un hôte de qualité qui est venu nous rencontrer à Saintes que nous avions la plus belle ville gallo-romaine de tout l'ouest de la France. C'est aussi ça qu'il faut qu'on

sache faire connaître aux autres. Si vous allez dans le Sud-Est, évidemment on ne se compare pas, mais dans l'Ouest de la France, la ville gallo-romaine d'exception, c'est Saintes. Nous travaillons aussi à ça. Et rassurez-vous : évidemment que le label Ville d'art et d'histoire, nous sommes en train d'y travailler. On y travaille avec Jean ROUGER. Donc je pense que vous pouvez faire confiance à Jean ROUGER aussi sur ces qualités à ce niveau-là.

Donc le retard n'est pas de notre fait. Nous rattrapons ce retard, mais nous y travaillerons aussi bien avec la DRAC et tous ceux qui sont concernés par cette classification. Mais évidemment qu'on ne veut pas la perdre.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Et à propos d'art et de patrimoine de Saintes, je rebondis parce que je vois qu'il n'y a plus aucun tableau dans la salle du conseil. J'imagine que soit ils sont en restauration, soit en prêt quelque part pour une durée indéterminée. Pourquoi dans notre fonds artistique et dans la totalité des œuvres que nous avons qui ne sont pas exposées, notamment toutes celles des musées qui ont été fermés pour incompatibilité d'accès du public, on ne réaccroche pas des œuvres en attendant de récupérer les nôtres?

Monsieur DRAPRON: En fait, c'est parce que je me suis mis à la peinture et je cherchais l'endroit où je pouvais les exposer. Trêve de plaisanterie, vous avez raison, on va y travailler. En fait, c'est que ça tourne et qu'on fait tourner et que nos conservateurs travaillent à mettre en place des choix qu'ils vont faire et on va en remettre, oui, bien sûr.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Ça fait plusieurs conseils municipaux qu'il n'y a plus rien sur les murs.

Monsieur DRAPRON: Promis, le prochain, il y en aura.

Madame TOUSSAINT: Madame BENCHIMOL-LAURIBE, je voulais rebondir par rapport au mot véhicule électrique et là, il y a peut-être aussi une erreur par rapport à ce mot-là. En plus d'avoir des véhicules moteurs électriques, nous avons aussi des vélos électriques. Et donc nous avons investi dans ces vélos électriques pour les agents et les élus. Donc avec grand plaisir, nous allons utiliser la Flow Vélo à vélo, mais également toute la ville, rassurez-vous. Quand on a parlé de véhicules électriques, peut-être que le mot véhicule n'est pas forcément le bon mot pour inclure vélo et voiture.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Oui, mais le poids/puissance pour un vélo est beaucoup plus rentable que le poids/puissance pour une voiture. Je vous l'accorde, les vélos électriques sont beaucoup moins polluants que les voitures électriques. D'ailleurs, est-ce que vous proposez un service d'achat à crédit de vélos électriques pour les Saintais ? Il y a des villes qui font ça.

Monsieur DRAPRON: C'est l'Agglomération qui le fait. On donne une prime à l'achat. Même pour un vélo d'occasion. Et on loue des Bicy's électriques pour six mois maximum.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je le dirai aux gens qui m'interrogent à ce sujet.

Monsieur DRAPRON : C'est en place et bien avant les autres. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Qui est contre ? S'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON: On va passer à de l'urbanisme et du droit des sols avec une mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat avec un volet renouvellement urbain, ce dont je vous ai parlé tout à l'heure en introduction, l'OPAH-RU et la signature de la convention prochaine 2023-2028. Je laisse la parole à Evelyne.

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



<u>2023 – 59. MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION PROGRAMMEE</u> <u>D'AMELIORATION DE L'HABITAT AVEC UN VOLET RENOUVELLEMENT URBAIN</u>

(OPAH-RU) ET SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA PERIODE 2023-2028

Synthèse:

La CDA de Saintes s'est engagée dans une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) en 2018, suite à l'étude pré-opérationnelle qui avait été lancée en 2016. Ce dispositif concernait les 36 communes du territoire dont 7 qui présentaient un périmètre de renouvellement urbain. L'OPAH-RU qui prend fin au 30 juin 2023 est souhaitée être renouvelée afin de maintenir une action en direction de ses administrés. Elle répond également à la volonté de poursuivre la redynamisation de ses centralités en agissant directement sur la réhabilitation du cadre bâti et en permettant à ses communes de se saisir d'outils spécifiques de lutte contre l'habitat dégradé. En effet, ce projet de territoire comprend des actions et des engagements qui portent à la fois sur l'habitat, mais également sur les volets urbains, fonciers, immobiliers, patrimoniaux, environnementaux et sociaux.

Le dispositif proposé pour la période 2023-2028 comprend 2 périmètres d'intervention :

- Un périmètre d'intervention sur l'intégralité du territoire intercommunal, c'est-à-dire sur les 36 communes de la CDA
- Deux périmètres infra-communaux de renouvellement urbain à Saintes et à Burie. Ces deux périmètres sont reconnus prioritaires et les communes participent aux subventions spécifiques à ces périmètres pour renforcer l'effet levier du dispositif

Les champs d'intervention sur l'ensemble de la CDA de Saintes visent :

- Des aides aux Propriétaires occupants, modestes et très modestes :
 - La lutte contre le logement indigne et insalubre,
 - La lutte contre la précarité énergétique,
 - Le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap grâce à l'adaptation des logements.
- Des aides aux propriétaires bailleurs :
 - La production de logements locatifs conventionnés,
 - Le recours à l'intermédiation locative,
- L'accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique,
- L'accompagnement des communes sur la mise en place d'outils de lutte contre l'habitat dégradé.

Les champs d'intervention dans les périmètres renforcés de Saintes notamment, visent :

- La production de logements locatifs conventionnés,
- L'éradication de l'habitat indigne et très dégradé,
- La reconquête des logements vacants au-dessus des commerces à Saintes,
- La rénovation des façades,
- Le recyclage d'îlots dégradés,
- La réalisation d'une étude préalable à une ORI,
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place du permis de louer à Saintes,
- La réalisation d'études de faisabilité (RHI, THIRORI, VIR, DIIF).

Les engagements financiers des différents partenaires de l'OPAH-RU sur une durée de 5 ans, sont répartis de la manière suivante :

- ANAH (subventions aux particuliers)

4 594 960 €

- CDA (subventions aux particuliers)

1 450 000 €

- Commune de Saintes

160 000 €

- (environ 40 subventions « façades » pour les particuliers)
- Commune de Burie (10 subventions façades pour les particuliers)

40 000 €

Il est donc proposé de prendre une délibération pour approuver la convention d'opération pour la période de 2023 à 2028, dont le projet est annexé à la présente synthèse, incluant les engagements de tous les partenaires financiers et techniques dans ce dispositif, ainsi que les objectifs en fonction des thématiques et des périmètres.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5216-5 | 3°) qui prévoit que la Communauté d'Agglomération exerce de plein droit au lieu et place

des communes membres la compétence Equilibre social de l'habitat,

Vu la circulaire n°2022-68/UHC/IUH4/26 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et au Programme d'intérêt Général, en date du 8 novembre 2002,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023, et notamment l'article 6 et la compétence obligatoire 3°) relatif à l'Equilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n°2018-03 du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2018 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes, et en particulier son action 2.3 : « Valoriser les potentiels du parc privé »,

Vu la délibération n°2018-04 du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2018 portant sur la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites centre-ville et centres bourgs, l'approbation de la Convention 2018-2022 et le lancement du marché suivi-animation,

Vu la délibération n°2018-96 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2018 portant sur la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites centre-ville et centres bourgs, l'approbation de la Convention 2018-2023,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),

Vu l'étude pré-opérationnelle menée par l'Agglomération de Saintes pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain 2023-2028,

Considérant que le Programme Local de l'Habitat communautaire prévoit une action pour valoriser le potentiel du parc privé, la Communauté d'Agglomération de Saintes a animé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain sur la période 2018-2023. Cette opération a permis, au 1^{er} janvier 2023, la réhabilitation de 25 logements indignes, la réhabilitation énergétique de 158 logements, l'adaptation de 84 logements, et la réhabilitation de 52 logements locatifs à loyers maitrisés,

Considérant que des situations d'habitat dégradé persistaient sur son territoire, l'Agglomération de Saintes a engagé une étude pré-opérationnelle, nécessaire pour la définition d'un nouveau dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat privé qui s'intitulera « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH) sur la période 2023-2028,

Considérant que cette étude a été menée sur l'ensemble du territoire de la CDA, et a permis de repérer des communes prioritaires cumulant des problématiques d'habitat dégradé, de vacance et la nécessité d'une intervention globale avec des enjeux de renouvellement urbain,

Considérant qu'il convient donc d'agir sur les centralités en perte d'attractivité et d'ajouter à ce dispositif OPAH un volet de Renouvellement Urbain, comprenant des modalités d'actions spécifiques et renforcées dans les communes de Saintes et Burie,

Considérant les cartes des périmètres de renouvellement urbain pour les communes de Saintes et Burie jointes en annexe du projet de convention,

Considérant l'ensemble des éléments ci-dessus, le nouveau dispositif mis en œuvre par la CDA de Saintes interviendra sur les périmètres d'action suivants :

- Sur l'ensemble des communes de l'agglomération :
- Par des aides aux propriétaires occupants, en cohérence avec les thématiques d'intervention de l'ANAH concernant :
 - o La lutte contre l'habitat indigne;
 - La lutte contre la précarité énergétique ;
 - o L'aide au maintien à domicile ;
 - o Le développement du parc locatif social privé.
 - o La promotion de l'intermédiation locative au travers d'une aide complémentaire ;
- Par un accompagnement des communes pour la mise en place des outils de lutte contre l'habitat dégradé (mise en sécurité, abandon manifeste, bien vacant et sans maître, arrêté de ravalement obligatoire).
- Sur des secteurs de renouvellement urbain (périmètres d'action renforcées) dans les centres de Saintes et de Burie prenant en compte la concentration d'habitat dégradé et/ou vacant et la nécessité d'une intervention globale par :
 - des aides financières majorées auprès des propriétaires occupants et bailleurs,

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023



- une aide à la rénovation des façades, financée par les communes concernées,
- une aide à la reconquête des logements vacants au-dessus d'un commerce pour le périmètre renforcé de Saintes,
- une ingénierie renforcée afin d'accompagner les communes dans la réalisation de leur projet. Ces actions portent sur:
 - o La poursuite de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) lancée à Burie,
 - o L'étude d'opportunité pour la mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) et l'instauration d'un permis de louer sur la commune de Saintes,
 - o La possibilité de mobiliser des outils coercitifs complémentaires (arrêtés de ravalement de façades obligatoire...)
 - o La possibilité de réaliser des études de requalification d'îlots,
 - o La possibilité de mobiliser des outils RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre), VIR (Vente d'Immeuble à Rénover), DIIF (Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière) ...

Considérant les engagements financiers des différents partenaires de l'OPAH-RU sur une durée de 5 ans, et répartis de la manière suivante :

ANAH (subventions aux particuliers) 4 594 960 € 1 450 000 € CDA (subventions aux particuliers)

Commune de Saintes

(environ 40 subventions façades pour les particuliers)

160 000 €

Commune de Burie (10 subventions façades pour les particuliers)

40 000 €

Considérant qu'il convient donc de notifier, au travers une convention d'opération pour la période de 2023 à 2028, dont le projet est annexé à la présente délibération, les engagements de tous les partenaires financiers et techniques dans ce dispositif, ainsi que les objectifs en fonction des thématiques et des périmètres,

Considérant que le projet de convention doit être mis à disposition du public par l'Agglomération de Saintes et les communes de Burie et de Saintes pour une durée d'un mois, conformément à l'article L301-3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que cette opération sera suivie et animée par un opérateur dans le cadre d'un marché public, dont l'Agglomération est maitre d'ouvrage, estimé à 949 100 € TTC, soit un montant d'ingénierie de 189 820 € TTC par an, sur la période 2023-2028. Le paiement s'effectuera sur la base des objectifs réalisés et l'ANAH participera à hauteur d'environ 60% du coût de cette ingénierie, en fonction des objectifs réalisés,

Après consultation de la commission « Action et développement durable » du jeudi 11 mai 2023, Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de convention d'OPAH-RU ci-annexé, ainsi que le périmètre d'intervention propre à la commune de Burie,
- De réserver les crédits nécessaires pour les subventions allouées par la commune selon le budget décrit dans la convention ci-annexée,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'OPAH-RU avec notamment la Communauté d'Agglomération, l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

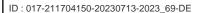
Pour l'adoption : 28 Contre l'adoption : 0 Abstention: 0

Ne prend pas part au vote: 0

Madame PARISI: Il y a une convention qui existe, qui est mise en place avec la CDA pour l'OPAH-RU. Cette convention prend fin le 30 juin 2023. Elle va être renouvelée. Le projet de territoire comprend des actions et des engagements qui portent à la fois sur l'habitat, mais également sur les volets urbains, fonciers, immobiliers, patrimoniaux, environnementaux et sociaux.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Le dispositif proposé pour la période 2023-2028 comprend deux périmètres d'intervention. Un périmètre d'intervention sur l'intégralité du territoire intercommunal, c'est-à-dire sur les 36 communes de la CDA, deux périmètres

intra communaux de renouvellement urbain, à Saintes et à Burie. Ces deux périmètres sont reconnus prioritaires et les communes participent aux subventions spécifiques à ces périmètres pour renforcer l'effet levier du dispositif.

Les champs d'intervention sur l'ensemble de la CDA de Saintes visent des aides aux propriétaires occupants modestes et très modestes : la lutte contre le logement indigne et insalubre, la lutte contre la précarité énergétique, le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap grâce à l'adaptation des logements et des aides aux propriétaires bailleurs : la production de logements locatifs conventionnés, le recours à l'intermédiation locative, l'accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique, l'accompagnement des communes sur la mise en place d'outils de la lutte contre l'habitat dégradé.

Les champs d'intervention dans les périmètres renforcés de Saintes notamment visent la production de logements locatifs conventionnés, l'éradication de l'habitat indigne et très dégradé, la reconquête des logements vacants au-dessus des commerces à Saintes, la rénovation des façades, le recyclage d'îlots dégradés, la réalisation d'une étude préalable à une ORI, la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de permis de louer à Saintes, la réalisation d'études de faisabilité RHI, THIRORI, VIR et DIIF.

Les engagements financiers des différents partenaires de l'OPAH-RU, sur une durée de cinq ans sont répartis de la manière suivante. L'Anah, subventions aux particuliers : 4 594 960 euros. La CDA, subvention aux particuliers : 1 450 000 euros. La commune de Saintes : 160 000 euros, ce qui correspond environ à 40 subventions de façade pour particuliers. La commune de Burie : 10 subventions de façade pour particuliers, 40 000 euros.

Il est donc proposé de prendre une délibération pour approuver la convention d'opération pour la période de 2023-2028, dont le projet est annexé à la présente synthèse, incluant les engagements de tous les partenaires financiers et techniques dans ce dispositif, ainsi que les objectifs en fonction des thématiques et des périmètres.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de la convention ci-annexé ainsi que le périmètre d'intervention propre à la commune de Burie; de réserver les crédits nécessaires pour les subventions allouées pour la commune selon le budget décrit dans la convention ci-annexée; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'OPAH-RU, avec notamment la CDA, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat.

Monsieur DRAPRON: Merci. Est-ce qu'il y a des questions?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je suis favorable évidemment à cette délibération et je voterai pour, ainsi que Madame CHABOREL. Je constate quand même qu'il y a des logements très insalubres et en conditions très dégradées, et que certains de ces logements sont occupés par leurs propriétaires qui ne sont donc pas dans une situation financière florissante et dont la taxe d'habitation et de foncière va augmenter de 7 %.

Quand Monsieur MAUDOUX vous disait que l'augmentation et le choix politique de l'augmentation de la salle foncière de 7 % intégralement reportés sur les Saintais seraient quelquefois difficiles, là il y a des exemples qui sont dans votre rapport à vous.

Monsieur CALLAUD: La taxe foncière n'a pas augmenté dans ces taux. Je le rappelle, parce qu'il faut mettre les choses à leur niveau au niveau de la commune. J'ai entendu le Maire de Reims récemment qui disait qu'il était très malheureux parce qu'il n'avait pas d'autre solution que d'augmenter les taux de la taxe foncière. Je rappelle que Saintes n'a pas augmenté ses taux depuis le début du mandat et que nous nous sommes engagés à ne pas les augmenter.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Monsieur DRAPRON: Je rappelle aussi que le Maire de Bordeaux Europe Ecologie Les Verts a augmenté de 15%, celui de Grenoble 25%, la Maire de Paris 62%. Nous n'allons pas refaire le Conseil de la dernière fois parce que je pense

que ce n'est ni utile ni pour nous, ni pour ceux qui nous écoutent. Je réaffirme, au nom de la majorité, que nous n'avons pas augmenté les taux, et ça, c'est factuel; ce sont les bases qui ont été augmentées. Je crois que l'on en a suffisamment, je pense, discuté au dernier Conseil. Donc, s'il vous plaît, ne refaisons pas le match après le match.

Mais la balle, on la mettra l'année prochaine au milieu. Tous les ans, il y a un budget à voter, tous les ans, il y a des consignes nationales et tous les ans, l'Etat nous impose des choses.

Si on veut faire avancer, parce que tout à l'heure, on a parlé de tout ce que l'on avait fait, Madame BENCHIMOL-LAURIBE, vous étiez contente de ce que l'on a fait sur la transition écologique. Vous êtes contente sur tout ce qu'on peut faire pour le logement.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Non, sur la transition écologique, j'ai dit que vous n'aviez fait que parler. Je n'ai pas dit que j'étais contente. J'ai dit que vous aviez fait voter des taux de prélèvement de l'eau de deux fois de ce qu'on peut produire.

Monsieur DRAPRON: Je n'ai pas entendu ça.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Vous avez mal compris. Je répète ce que j'ai dit là. Vous vous étiez engagés à très peu, faire des commissions et parler. Et effectivement, vous avez atteint ces résultats qui étaient très modestes. Donc je vous encourage à faire beaucoup mieux, à vous engager sur beaucoup plus et surtout à faire des actions qui servent. Parce que les actions que vous avez faites jusqu'à présent, ce sont des concertations.

Donc effectivement, Monsieur DE GAULLE disait « si vous voulez enterrer une action, vous faites une commission pour en parler ». Donc vous pouvez toujours faire une commission.

Monsieur DRAPRON : Vous exagérez un petit peu. Bref, on ne va pas refaire le début du conseil. Ça se passait bien jusqu'à maintenant.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Mais ça se passe très bien, je vous encourage quand vous faites les choses bien, mais il y a des choses que vous ne faites pas bien. Prélever deux fois plus d'eau que ce que l'on peut produire, ce n'est pas bien.

Monsieur DRAPRON: Ce n'est pas moi qui prélève, ce n'est pas la Ville qui prélève, on est bien d'accord.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je sais bien, mais vous avez donné l'autorisation. Vous avez dit que vous étiez d'accord.

Monsieur DRAPRON: Non, j'ai donné un avis, ce n'est pas la même chose. Pardon, Madame BENCHIMOL-LAURIBE, quand on est élu de la République, il faut être factuel dans ce que l'on dit. Nous avons donné un avis. Je n'ai absolument pas autorisé qu'on prélève de l'eau. Je donne un avis. Tout ce qu'on vient de dire avant, il faut être factuel sur ce qu'on a fait et ce qu'on n'a pas fait. Donc s'il vous plaît, ça se passe bien.

Monsieur DRAPRON: Je suis d'accord avec vous. Vous n'êtes pas obligés d'être d'accord avec moi. Vous pouvez critiquer notre action et ça, c'est votre rôle, mais faisons-le de façon factuelle. Je pense que c'est mieux et pour nous et pour celles et ceux qui nous écoutent.

Je ne remets pas de pièces pour relancer la machine. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre ? S'abstiennent ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

Toujours Evelyne, avec l'attribution d'une subvention communale pour l'amélioration de l'habitat ancien.

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES 60. LA PRESERVATION L'AMELIORATION DE L'HABITAT ANCIEN,

VALORISATION DU PATRIMOINE

Synthèse:

Plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien.

Elles relèvent de dispositifs différents :

- Un dispositif national « conventionnel » d'amélioration de l'habitat relevant de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) décliné localement : l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU 2018-2023). Ce dispositif, sous maîtrise d'ouvrage de la CDA de Saintes, concerne le Site Patrimonial Remarquable.
- Un dispositif communal de subventions aux opérations de ravalement partiel de façades.

Au regard de ces dispositifs, il est proposé d'attribuer les subventions

Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code du patrimoine,

Vu la délibération n°2019-23 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative au Site Patrimonial Remarquable – modification du règlement d'attribution d'aides financières aux opérations de ravalement partiel de façades,

Vu la délibération n°2019-24 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) – approbation des modalités de subvention « réfection complète des façades » dans le périmètre OPAH-RU,

Vu la délibération n°2019-25 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) – approbation des modalités de subvention pour favoriser la reconquête des étages vacants au-dessus des commerces, Considérant que plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs différents :

- Un dispositif national « conventionnel » d'amélioration de l'habitat relevant de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) décliné localement : l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU 2018-2023). Ce dispositif, sous maîtrise d'ouvrage de la CDA de Saintes, concerne le Site Patrimonial Remarquable.
- Un dispositif communal de subventions aux opérations de ravalement partiel de façades.

Considérant qu'au regard de ces dispositifs, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs conventionnels relevant de l'OPAH RU. Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, en complément des subventions accordées par l'Anah et/ou la Communauté d'agglomération de Saintes, sur l'attribution d'une subvention pour le financement de:
 - 1.1. « Réfection complète des façades » dans le périmètre OPAH-RU : néant

1.2. Reconquête des étages vacants au-dessus des commerces :

Logements concernés	Avis SOLIHA	Subvention CDA	Subvention communale
17 rue Saint Pierre	19/10/2022	2000€	2000 €

1.3. Travaux de réhabilitation de logements locatifs dégradés ou très dégradés :

Logements concernés	Avis SOLIHA	Subvention CDA	Subvention communale	Aide communale intermédiation locative
12 rue Arc de Triomphe (7 logements)	19/10/2022	53348€	21000€	12600€







17 rue Saint Pierre (2 logements)	19/10/2022	15852€	6000€	3600€
8 rue Arc de Triomphe (1 logement)	21/10/2022	6900 €	3000€	1800€

 Subventions attribuées dans le cadre du dispositif communal d'aides aux propriétaires pour la réfection de leurs façades : Néant

Le montant total des subventions attribuées au titre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 50 000 €,

Considérant que le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées,

Considérant les crédits votés au budget prévisionnel, Chapitre 204, Nature 20422, Fonction 518, Opération AP 18HABITAT service URBA,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 11 mai 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de l'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs communaux d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour un montant total de cinquante mille euros (50 000 €) de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-dessus,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant de d'effectuer le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions mentionnées dans la présente délibération.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 28 Contre l'adoption : 0 Abstention : 0

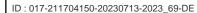
Ne prend pas part au vote: 0

Madame PARISI: On le voit régulièrement dans les conseils. Plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs différents. Un dispositif national conventionnel d'amélioration de l'habitat relevant de l'ANAH, donc décliné localement l'OPAH RU 2018-2023. Ce dispositif sous maîtrise d'ouvrage de la CDA de Saintes concerne le site patrimonial remarquable. Un dispositif communal de subventions aux opérations de ravalement partiel de façades.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'approbation de l'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs communaux d'aide aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, pour un montant total de 50 000 euros de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés au-dessus et sur l'autorisation donnée au maire ou à son représentant d'effectuer le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions mentionnées dans la présente délibération.

Monsieur DRAPRON: Merci. Est-ce qu'il y a des questions?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Avis favorable à la réhabilitation de l'habitat ancien en ville parce que c'est utile pour les bénéficiaires, et c'est utile pour la ville. Mais je regrette que ce soit toujours des projets qui soient lancés par des promoteurs immobiliers, alors que nous venons de





le voir dans la précédente délibération, des petits propriétaires Saintais pourraient bénéficier de ce genre d'aides s'ils savaient que ça existe, il faudrait qu'il y ait un service qui les encourage à faire ce genre de demande pour les

aider à améliorer leur habitat.

Madame PARISI: Ce n'est que des petits propriétaires Saintais. Il n'y a pas de promoteur immobilier là.

Monsieur DRAPRON: Pas ce genre de subventions. Ce n'est que du propriétaire. C'est vraiment pour l'habitat. Et je crois qu'Evelyne et ses services à l'Agglo font quand même aussi beaucoup de publicité dans ces domaines-là pour toucher le plus grand nombre. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? S'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Nous passons aux affaires foncières avec Joël Terrien, qui va nous parler d'une acquisition au 10 Chemin de la Prairie.

2023 - 61. ACQUISITION DU BIEN SITUE 10 CHEMIN DE LA PRAIRIE - PARCELLE CADASTREE SECTION CX N°22 DE 2 940 M²

Synthèse:

L'association Saint Fiacre occupe le bien situé 10 chemin de la prairie cadastré section CX n°22 comme jardin partagé et le bâtiment comme local de stockage et de vente.

Le propriétaire a proposé à la ville de lui vendre ce bien.

L'association Saint Fiacre a également pour vocation de proposer à un public en situation de précarité des parcours personnalisés d'insertion sociale et professionnelle. Elle les sensibilise et les initie aux techniques du jardinage biologique et aux notions de protection de l'environnement et du développement durable.

Afin de permettre à l'association de pérenniser son occupation sur le site, il est proposé que la ville se porte acquéreur de ce bien situé à côté des serres municipales et de terrains communaux également occupés par l'association Saint Fiacre.

Il est donc proposé de prendre une délibération pour acter cette acquisition et autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que Monsieur Pierre FUNAY, propriétaire du bien situé 10 chemin de la Prairie, cadastré section CX n°22 de 2 940 m² (plans de situation joints en annexes), a proposé de le vendre à la ville pour un montant de 20 000 € (vingt mille euros) net vendeur,

Considérant que ce bien est actuellement loué par l'association Saint Fiacre qui l'utilise comme jardin partagé et le bâtiment comme local de stockage et de vente,

Considérant que l'association Saint Fiacre a également pour vocation de proposer à un public en situation de précarité des parcours personnalisés d'insertion sociale et professionnelle. Elle les sensibilise et les initie aux techniques du jardinage biologique et aux notions de protection de l'environnement et du développement durable,

Considérant également que ce bien jouxte les serres municipales et des terrains communaux également occupés par l'association Saint Fiacre,

Considérant que l'acquisition envisagée n'excède pas le montant de 180 000 euros et qu'à cet effet l'avis du service des Domaines n'est pas requis,

Considérant que cet accord doit être concrétisé par un acte notarié,

Considérant l'enveloppe budgétaire disponible pour le budget 2023, chapitre 21 – fonction 510 - article 2138 - opération 22URBAFONC - service BFON,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 11 mai 2023,

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de l'acquisition, auprès de Monsieur Pierre FUNAY, du bien situé 10 chemin de la Prairie, cadastré section CX n°22 d'une superficie de 2 940 m² pour un montant de 20 000 € (vingt mille euros) net vendeur,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire dont les frais sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 28 Contre l'adoption : 0 Abstention : 0

Ne prend pas part au vote: 0

Monsieur TERRIEN: Il s'agit d'un foncier qui se situe au 10 chemin de la Prairie, un foncier qui est aujourd'hui occupé par l'association Saint-Fiacre, qui a tout un espace foncier qu'elle cultive et un bâtiment qu'elle utilise en quelque sorte comme entrepôt, comme magasin. Ce foncier appartenait à un privé qui a souhaité le vendre et s'en séparer.

Comme l'association Saint-Fiacre est déjà locataire de la mairie, par les terrains qu'elle cultive, qu'elle exploite à côté, il nous a semblé logique de récupérer cet espace foncier complémentaire pour pouvoir le louer à Saint-Fiacre, dans la continuité de ce qui se fait déjà et pour leur permettre de jouer leur rôle, qui est un rôle dont je présume que ça va être un peu précisé après, tout à fait intéressant et utile dans notre ville.

Monsieur DRAPRON: Merci. Tout le monde connaît Saint-Fiacre et je précise quand même qu'ils hébergent le poulailler municipal avec 8 poules, des marandaises magnifiques, toutes noires et qui pondent très bien. Thierry BARON, pour nous parler un peu de Saint-Fiacre?

Monsieur BARON: Je ne vais pas entrer dans les détails de Saint-Fiacre, parce que tout le monde connaît. Je vais simplement dire qu'à la suite de ça, on va signer une convention et que cette parcelle sera mise à disposition de l'association gratuitement. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de location, de choses comme ça. On achète et on leur met à disposition.

Monsieur DRAPRON : Merci de cette précision. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Nous passons à la 9, Joëlle, toujours le marché Saint-Pierre, 5 rue Cuvilliers.

<u>2023 – 62. MARCHE SAINT PIERRE 5 RUE CUVILLIERS –APPROBATION DU MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES - PARCELLE CADASTREE SECTION BZ N°103</u>

Synthèse:

Dans le cadre des travaux de rénovation des logements situés au-dessus du marché Saint Pierre et du parking Saint Pierre, 5 rue Cuvilliers, il a été constaté des imprécisions dans l'état descriptif de division en volumes initial du bâtiment, propriété de la Ville et de la SEMIS.

Un géomètre a été mandaté conjointement par la ville et la SEMIS afin de réaliser un modificatif de l'état descriptif de division en volumes et préciser les servitudes liées aux divisions en volumes.

Il est donc proposé de prendre une délibération pour approuver le nouvel état descriptif de division en volumes et autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que la ville est propriétaire des volumes du parking Saint Pierre et du marché Saint Pierre et que la SEMIS est propriétaire des volumes correspondants à un ancien séchoir, l'accès des logements et aux logements des R+2 et R+3 dans le bâtiment situé 5 rue Cuvilliers cadastré section BZ n°103 de 1 605 m² (plans de situation joints en annexes 1 et 2),

Considérant que dans le cadre des travaux de rénovation des logements du bâtiment situé 5 rue Cuvilliers, il a été constaté des imprécisions dans l'état descriptif de division en volumes initial du bâtiment,

Considérant le modificatif de l'état descriptif de division en volumes réalisé par le Cabinet Synergéo, joint en annexe 3,

Considérant que ce modificatif a créé de nouveaux volumes afin de tenir compte du fait que l'accès aux logements est un volume différent du marché Saint-Pierre (page 27 du document joint en annexe 3),

Considérant que ce modificatif permet également de mettre à jour les servitudes liées aux divisions en volume comme précisé en pages 27 et 28 du document joint en annexe 3,

Considérant qu'il est nécessaire de constituer une Association Syndicale Libre (ASL) afin de gérer le bâtiment situé 5 rue Cuvilliers, cadastré section BZ n°103 de 1 605 m²,

Considérant que les crédits afférents sont inscrits sur le budget principal 2023 au chapitre 011 – fonction 61 – article 6228 – service BFON,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 11 mai 2023, Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du modificatif de l'état descriptif de division en volumes du bâtiment situé 5 rue Cuvilliers, cadastré section BZ n°103 de 1 605 m², propriété de la ville et de la SEMIS,

- Sur l'approbation des nouveaux volumes issus de ce modificatif de l'état descriptif de division en volumes du bâtiment situé 5 rue Cuvilliers, cadastré section BZ n°103 (page 27 du modificatif joint en
- annexe 3),
 Sur l'approbation de la constitution des servitudes nécessaires au bon usage et au bon fonctionnement d'un bâtiment ayant fait l'objet d'une division en volume et rappelées en pages 27 et 28 du modificatif joint en annexe 3,
- Sur l'autorisation de créer et d'adhérer à l'Association Syndicale Libre (ASL) nécessaire à la bonne gestion du bâtiment situé 5 rue Cuvilliers cadastré section BZ n°103,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire dont les frais seront partagés par moitié entre la ville et la SEMIS.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 28 Contre l'adoption : 0 Abstention : 0

Ne prend pas part au vote: 0

Monsieur TERRIEN: Il s'agit de l'approbation d'une modification de l'état descriptif de division en volumes. Il s'agit donc du bâtiment qui accueille le marché couvert de Saint-Pierre, dont la partie rez-de-chaussée appartient à la mairie ainsi que les parkings, les sous-sols et la partie étage appartient à la SEMIS, qui a des logements sociaux à l'intérieur de ces bâtiments. La SEMIS a une nécessité de rénover ces logements.

Elle a engagé une étude pour la rénovation des logements, mais il s'est avéré au travers de cette étude que la division entre la mairie et la SEMIS n'était pas bien définie et qu'il fallait affiner les choses. Donc la SEMIS et la Ville ont missionné un géomètre conjointement pour pouvoir définir en volumes — ce qu'on appelle une division en volumes — pour qu'on sache bien où s'arrêtent la propriété et les obligations de la SEMIS et où s'arrêtent la propriété et les obligations de la mairie. C'est ce que l'on vous demande d'approuver. C'est la démarche de division en volumes

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE

de ce bâtiment pour ensuite procéder aux travaux de réhabilitation pour la SEMIS et pour la mairie.

Madame PARISI: Je voulais parler du marché qui est en dessous. On va profiter de ce que la SEMIS fasse les travaux au-dessus des logements pour rénover le marché Saint-Pierre, qui a besoin de travaux (Le sol est complètement obsolète) et d'autres travaux sur la sécurité et le sanitaire. Donc on est en train d'étudier plusieurs projets. Pour l'instant, il n'y a rien d'arrêter. On va faire une concertation avec les commerçants qui sont dans le marché Saint-Pierre, et on veillera à ce que tout monde puisse choisir ce qui va se passer, ce qui n'arrêtera pas l'activité des commerçants.

On va voir pour que le marché continue, que les commerçants puissent travailler, mais on veut refaire le marché parce que c'est l'image de la ville aussi. On veut que nos commerçants soient bien pour travailler.

Monsieur DRAPRON: Et on parlait tout à l'heure d'attractivité. C'est vrai que quand le marché est sympa, c'est mieux que quand il y a des fuites qui coulent, de l'eau dans le sous-sol. Est-ce qu'il y a des questions?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: C'est une très bonne chose parce qu'effectivement, le marché est très attractif et quand il a été reconstruit, il n'a pas été extraordinairement bien réussi. Estce qu'il y aura aussi dans la bataille un projet pour améliorer l'aspect global extérieur du marché en plus de son aspect fonctionnel?

Madame PARISI: Pour l'instant, on est sur le marché couvert. C'est déjà quand même un gros investissement, un gros travail. Après, oui, effectivement, on peut toujours tout améliorer.

Monsieur DRAPRON : Je crois, Joël, que l'enveloppe sera un peu modernisée, mais l'enveloppe générale ?

Monsieur TERRIEN: Pour le moment, on se limite à l'aménagement intérieur, à retravailler sur l'organisation des commerçants, certains espaces communs peut-être aussi. Sur les façades, effectivement, on avait un projet, mais aujourd'hui, on n'a pas trop les moyens de s'engager sur ce projet.

Le projet est là. On le fera certainement dans le temps. Aujourd'hui, il s'agit surtout de refaire les logements qui vont être ravalés, qui vont être repris à l'intérieur aussi bien sûr, puisque c'est l'objectif. On va aussi gérer le local poubelles qui aujourd'hui est un local qui sert à tout le monde : tous les commerçants balancent tous leurs détritus et ça devient ingérable. Donc il va y avoir un local poubelles qui va être créé, qui va être isolé, qui ne permettra pas aux commerçants de déverser leurs détritus. Enfin bref, ces logements qui commencent à être vraiment obsolètes vont être retravaillés, ce qui touche aussi au marché. En dehors du fait que l'on veut réorganiser le marché, – et c'est de là un peu qu'est partie l'opération – c'est qu'il faut rendre le plafond coupe-feu par rapport aux logements, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui. Donc ? on a une commission sécurité qui nous a mis le doigt sur le sujet. Il y avait vraiment un problème de sécurité et de conformité. C'est l'un des éléments qui a engagé les uns et les autres sur ce chantier.

Il y a aussi un problème de structure. Aujourd'hui, il y a des poutres et des structures qui subissent quelques déformations. Il faut donc que l'on fasse une reprise des structures en même temps que les logements du dessus se font. Tout ça nous liait complètement pour pouvoir avancer sur ce dossier de pair avec la SEMIS.

Monsieur DRAPRON: Et puis il faut corriger quelques petites erreurs de construction et qui font plaisir à Sophie DEBORDE, c'est qu'on a un ascenseur, mais pour le prendre, il faut prendre une rampe d'escalier. Donc en termes d'accessibilité, on n'est pas terrible. Donc, il faut aussi gommer cette imperfection-là.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Monsieur BARON: Juste rajouter pour la SEMIS, dire que ces 20 logements audessus, ces 20 logements-là sont tous avec de l'amiante. C'est pour ça qu'on fait tout en même temps. Ces 20 personnes qui étaient dedans ont toutes été

relogées par la SEMIS. Nous avons tous essayé de les reloger dans le centre-ville, justement parce qu'ils souhaitaient le centre-ville. Nous avons essayé de faire le nécessaire. Ça a mis un petit peu de temps, mais ils sont tous relogés et ils seront donc prioritaires pour revenir dans ces appartements. Il faut quand même le signaler. Ça va être une belle réhabilitation. Je pense qu'il y a 20 logements, il y aura beaucoup de demandes. Nous avons déjà des demandes, même avant que ce soit réhabilité.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Vous avez insisté à juste titre sur le local poubelles : il y a des normes incendie sur la sécurité des locaux poubelles qui sont nouvelles et très importantes.

Monsieur DRAPRON : Complètement. Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? S'abstient ?

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Nous allons parler cadre de vie avec l'adhésion de la Ville à l'association Plante et Cité. Attention à ne pas dire « planter la cité ».

Madame TOUSSAINT: Non. Mais on peut la planter différemment. L'un n'empêche pas l'autre...

2023-63. ADHESION DE LA VILLE DE SAINTES A L'ASSOCIATION PLANTE & CITE

Synthèse:

L'Association Plante & Cité, parrainée par l'Association des Maires de France, est au service des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Initiée en 2006 par des représentants de services des collectivités et d'entreprises et d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur, Plante & Cité est aujourd'hui reconnue comme le centre technique national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts par les ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique ainsi que par VALHOR, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Dans l'objectif de la gestion durable des espaces verts, Plante & Cité propose aux collectivités, entreprises, centres de recherche et d'expérimentation, établissements de formation, de mettre en commun les connaissances et expériences via des bases de données accessibles sur son site Internet. Des fiches techniques, réalisations originales, résultats d'expérimentation, fiches bibliographiques... sont également disponibles. Outre ce partage d'expériences, Plante & Cité coordonne des programmes d'études et d'expérimentations pour développer les connaissances scientifiques et techniques en réponse à des problématiques prioritaires. Ils concernent par exemple la gestion différenciée et la comparaison des méthodes alternatives de désherbage, les bienfaits du végétal sur la santé et le bien-être, la diversification de la gamme végétale en ville, etc.

Plante & Cité compte aujourd'hui plus de 700 adhérents qui bénéficient d'un échange de savoir-faire basé sur des expérimentations innovantes en matière de gestion d'espaces verts. L'association, gouvernée par les collectivités et les entreprises du paysage est présidée par le maire d'Angers. Le maire de Versailles étant premier vice-Président.

En adhérant à Plante & Cité la ville de Saintes participera à un effort collectif pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens et sera à la source de l'information pour mieux innover.

Le montant annuel de l'adhésion pour les collectivités territoriales de 10 000 à 30 000 habitants est fixé à 515 Euros par année civile.

Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29, Considérant la stratégie de transition écologique de la Ville de Saintes,

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Considérant que l'Association PLANTE & CITE spécialisée dans les espaces verts et le paysage a pour objectif d'apporter des ressources aux collectivités pour la gestion des espaces verts,

Considérant l'importance des espaces verts au regard des enjeux de gestion durable,

Considérant la volonté de la Ville d'améliorer le cadre de vie des administrés,

Considérant que la Ville de Saintes entend pouvoir développer ses connaissances, progresser et être plus performant dans son engagement environnemental,

Considérant qu'à ces fins, il convient d'adhérer à l'Association PLANTE & CITE,

Considérant que les frais d'adhésion sont liés à la taille de la collectivité, que pour une collectivité de 10 000 à 30 000 habitants cette adhésion s'élève à 515 €,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 - chapitre 011 - fonction 511- nature 6182 - CDVI,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 11 mai 2023, Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'adhésion à l'Association PLANTE & CITE,
- Sur les frais d'adhésion liés à la taille de la collectivité pour la somme de 515 € par année,
- Sur l'autorisation donnée au à Monsieur le Maire, ou à son représentant, de signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 22 Contre l'adoption : 0

Abstention: 6 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée en son nom et celui de CHABOREL Sabrina, CATROU Rémy,

MAUDOUX Pierre en son nom et celui de MARTIN Didier, MELLA Florent)

Ne prend pas part au vote: 0

Madame TOUSSAINT: Bonsoir. Au préalable de cette délibération et comme je vous l'ai dit, le cadre de vie se compose du service des propretés et des espaces verts. Un nouveau projet pour le service des propretés a été travaillé, cela en co-construction avec les agents. Pourquoi des propretés ? Car il y a la propreté de la ville et la propreté des locaux. C'est pour cela que l'on dit maintenant le service des propretés. Dans cette dynamique, l'an dernier, nous avons adhéré à l'AVPU lors du Conseil municipal du 19 mai 2022.

Souvenez-vous, l'AVPU, Association des Villes pour la Propreté Urbaine, cela pour un partage d'expériences, de formation des agents et l'application d'une méthode pour évaluer la propreté de la ville en fonction d'une grille d'indicateurs et d'objectifs de propreté. La Ville de Saintes s'est inscrite dans ce dispositif. Depuis deux jours à Niort se sont tenues les rencontres nationales de l'AVPU et au-delà de ces belles rencontres réalisées, nous avons reçu aujourd'hui notre première étoile. Elle est ici.

Je souhaite vraiment la partager avec vous et surtout féliciter nos agents qui travaillent vraiment au quotidien et par tout temps pour redonner à sa ville sa propreté. Mais le paradoxe d'une ville, c'est qu'elle n'est pas vraiment sale. Elle est simplement salie par les usagers et les utilisateurs. C'est vraiment important à prendre en compte en fait, parce que les agents travaillent et parfois, 5 minutes après, il y a eu des dépôts sauvages et ça, c'est vraiment important de le souligner. Est-ce que vous voulez faire un commentaire par rapport à ça, Monsieur le Maire ?

Monsieur DRAPRON: Non. Je crois que tout est dit, Charlotte. Je me félicite au nom du Conseil municipal de cette étoile et comme tu le dis très bien, elle récompense évidemment la politique municipale, mais surtout l'implication de nos équipes qui travaillent au quotidien pour la propreté de cette ville. Est-ce qu'il y a des questions?

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Monsieur CATROU: Cette délibération m'a apporté un sourire quand après avoir lu les 9 autres avant, c'était un peu longuet et quand j'ai vu ça je me suis dit « Mais tiens, il y en a qui découvrent ce que c'est que l'écologie ». Et puis au

passage, on nous dit que l'association est présidée par le Maire d'Angers.

Madame TOUSSAINT: Attendez, parce que là, on est sur l'AVPU et sur la récompense, on n'est pas sur la délibération de Plante et Cité. Parce que le président de l'AVPU, c'est le président de la Ville de Niort. C'est l'adjoint à la Ville de Niort.

Monsieur DRAPRON : Elle a commencé par faire de la publicité.

Madame TOUSSAINT: J'ai fait ma minute pub.

Monsieur DRAPRON : Alors enchaîne sur la délibération et après, je vous passe la parole.

Madame TOUSSAINT: L'équipe municipale et les services ont travaillé conjointement sur un projet sur les espaces verts et les serres municipales. Au-delà des urgences climatiques et de la fragilisation de la biodiversité, le geste du jardinier évolue. Je vous l'ai dit quand on avait parlé du Pacte pour la transition: il y a maintenant une compétence de dextérité et de la réflexion du choix des végétaux peu gourmands en ressources, capables de résister aussi aux températures complètement déréglées. Ces végétaux se doivent aussi de permettre d'apporter pour autant un couvert et un gîte pour la vie animale.

Dans cet effort collectif, il est donc important d'être formé et informé des évolutions techniques et il est primordial de s'inspirer de modèles existants. La qualité de l'expertise Plante et Cité n'est plus à prouver. Elle est reconnue par le Centre technique national des études et d'expérimentation sur les espaces verts, par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, ainsi que par VALHOR. VALHOR, c'est l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. En lecture de la diapositive, je vous laisse prendre connaissance de la qualité de son réseau, des mises en relation possibles et des outils d'aide à la décision pour la Ville de Saintes. Monsieur le Maire, je vous laisse mettre aux voix cette délibération.

Monsieur CATROU: Je ne vais pas refaire le début, mais je suis tombé sur l'allusion au Maire d'Angers. On est curieux, on est allé voir qui est le Maire d'Angers, c'est Monsieur BECHU.

Monsieur DRAPRON : C'était Monsieur BECHU ; il ne l'est plus. Il est Ministre de la transition écologique.

Monsieur CATROU: Oui, mais il était maire avant. Et puis on nous parle du Maire de Versailles. On est allé voir qui était le Maire de Versailles. On a quand même affaire à un islamo-gauchiste de première à particules, Monsieur DE MAZIERES. On imagine mal un Maire de gauche à Versailles. On a sur une entreprise une association qui est présidée par deux personnes que l'on ne peut pas soupçonner de collaborer avec l'extrême gauche, ça, c'est sûr.

Mais en fait, quel est l'intérêt d'adhérer à une association comme ça ? Parce que j'imagine que nos professionnels, nos techniciens ont ces bases de données. Ils ont accès à tout ça. Alors on nous dit que dans cette association, il y a 700 adhérents au moins, donc 700 communes ou collectivités qui sont adhérentes. On est allé voir : certaines paient 100 euros, certaines paient 4 000 euros. Au bas mot, si elles payaient toutes 515 euros, on est sur une association qui a un budget de 350 000 euros, on est déjà dans une entreprise.

Et franchement, on n'est pas habitué à ce genre d'associations. La prestation qu'elle propose, je suis sûr à 100% que les professionnels de la commune ont déjà accès à toutes ces bases de données, parce que cela fait belle lurette qu'ils travaillent en coordination entre eux. Objectivement, je proposerai qu'on fasse l'économie de 515 euros et qu'on les dépense peutêtre à planter des arbres.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Madame TOUSSAINT: Ce discours-là, vous l'avez également tenu à quelques mots près quand j'ai présenté la délibération pour l'AVPU, je m'en souviens. Mais du coup, vous restez sur votre même longueur d'onde et sur votre même

discours quand il s'agit de présenter une adhésion pour accompagner un service à travailler en fait. Vous avez eu cette même réaction pour l'AVPU et le service des propretés.

Mais je peux comprendre vos questionnements. Je peux comprendre votre réaction. C'est pour cela que finalement, en fait, j'ai reparlé de l'AVPU et c'était vraiment un fruit du hasard que d'avoir reçu, en étant adhérents à l'AVPU, la récompense et notre première étoile sur la ville éco-propre avec cet écolabel. Là, finalement, c'est un bel exemple qui illustre l'intérêt d'une adhésion à une association de ce type-là, car nous allons pouvoir bénéficier d'un réseau encore plus fort que celui de l'AVPU. Et comme je vous l'ai dit, les gestes et les techniques changent. On doit s'inspirer de nouveaux modèles. Rien que cet été, on a dû flinguer tout le fleurissement quand on a eu un arrêté d'arrosage.

Donc en fait, on est obligé d'être réactif, d'être actif et d'avoir une formation au quotidien. Et Plante et Cité permet des webinaires, permet des rencontres, permet tout un outillage pour qu'on puisse nous-mêmes avoir une aide à la prise de décision sur les urgences climatiques et comment encore mieux préserver la biodiversité. C'est uniquement ça en fait. C'est aider la Ville à mieux faire.

Monsieur DRAPRON: C'est beaucoup de partage de savoir, ces associations. C'est vrai qu'on peut penser ce qu'on en veut, mais rassurez-vous, il y en a dans toutes les obédiences, des associations. Et, dans les 700 adhérents, il n'y a pas que des adhérents du même parti. Il ne faut pas y voir là des adhésions ciblées. Ce sont juste des adhésions sur des associations qui permettent justement à nos agents de pouvoir se perfectionner et aussi de transmettre ce qu'ils ont appris sur le terrain. Vous savez que le coût de l'arrosage cet été que nous avons fait a permis à d'autres de se rendre compte que chez eux, ils avaient des piscines et de pouvoir aussi vérifier, avec leur Préfet du coin, de pouvoir s'en servir. Ce sont des partages de savoirs. 515 euros, très honnêtement, ce n'est pas cher payé.

Alors c'est au prix à l'habitant, j'imagine, puisque s'il y en a qui payent 4000 et d'autres 100 euros c'est parce que ça doit être lié au nombre d'habitants, mais je pense que ça vaut vraiment le coup et c'est surtout avant tout bénéfique pour nos agents parce que ce partage de savoir, je pense qu'il est important.

Monsieur MAUDOUX: Je voudrais rejoindre ce que l'on vient de dire et cela m'inspire aussi une question d'ordre général que je vais vous poser juste après. Ce qui m'étonne, on adhère pratiquement à chaque conseil municipal, à un nouveau réseau pour de bonnes raisons. Mais il y a quand même – je vous l'ai déjà dit d'ailleurs en Conseil municipal – il y a déjà l'Association des Maires de France. Pourquoi cette association ne vous permet pas de bénéficier de ces connaissances, de ce partage de connaissances ?

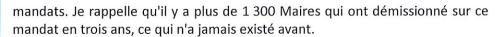
Monsieur DRAPRON: Le but de l'Association des Maires de France est très juridique. Il est vraiment axé sur deux axes: la formation des élus à la lutte contre le conflit d'intérêts par exemple, ou autre et deuxième axe juridique, c'est que l'AMF est une association importante pour les plus petites communes, celles qui ne bénéficient pas d'assistance juridique dans leur commune. Très honnêtement, nous sollicitons très peu l'AMF quand les communes de l'Agglomération les sollicitent beaucoup, parce que l'AMF, c'est un support pour les Maires.

C'est aussi un vecteur pour nous, Maires, de pouvoir transmettre via nos AMF aussi ce que nous pensons des décisions gouvernementales à l'instant T: ça permet, grâce à nos représentants au plus haut de l'Etat, de pouvoir faire en sorte que les Maires soient un peu plus entendus. J'ai l'impression quand même qu'on vient vers de meilleures fortunes par rapport aux Maires, parce qu'on s'aperçoit quand même qu'on subit tous et partout une certaine difficulté dans nos

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Donc le rôle de l'AMF est vraiment d'être un soutien juridique, psychologique, des fois pour les Maires, parce que c'est plutôt son rôle. L'AMF adhère à beaucoup d'associations telles que celles-là, pour nous permettre justement d'avoir quelquefois accès à des réseaux quand les communes ne peuvent pas y passer par elles-mêmes.

Monsieur MAUDOUX: Le deuxième sujet, c'est plutôt d'ordre général. C'est-à-dire qu'on en parlait à l'instant avec Madame LAURIBE, mais ce n'est pas la première fois. Nous discutons parfois dans cette assemblée de sujets concernant des budgets mineurs. On est d'accord, 500 euros ou même des fois des petites sommes sur certaines délibérations qui peuvent paraître très importantes à certains plus ou moins. Par contre, il y a certaines décisions du maire et ce n'est pas une attaque, surtout pas, mais c'est sur le fondement même: pourquoi certaines délibérations apparaissent dans un Conseil municipal et en l'occurrence dans le nôtre et pourquoi certaines décisions, même si je comprends bien que votre pouvoir exécutif doit avoir une certaine liberté, une laxité pour pouvoir agir vite, etc. mais il y a quand même des budgets conséquents qui sont décidés par décision du maire et dont on ne fait absolument pas question dans ce Conseil? Voilà la question que je pose. On pourra en reparler tout à l'heure sur certaines décisions.

Monsieur DRAPRON: Alors il y a une bible qui existe, qui s'appelle le CGCT que tout le monde connaît, le Code Général des Collectivités Territoriales, qui nous impose ça. Et en fait, les décisions que je prends sont liées à des décisions que nous avons prises ici, puisqu'à chaque fois, nous avons engagé la permission d'engager la dépense. En fait, les décisions que vous voyez à la fin, c'est parce que vous m'avez donné autorisation, soit au budget au départ ou soit sur une délibération, de pouvoir prendre cet engagement.

C'est-à-dire que pour mandater l'argent, il faut que j'aie une autorisation du Conseil municipal. Alors certains des engagements me sont permis par la délégation que vous m'avez donnée au tout début et d'autres, il faut passer par des délibérations.

Monsieur MAUDOUX : Pour certains budgets très importants, est-ce que vous ne devriez pas nous consulter ? Vous en avez les capacités mais pourquoi vous ne le faites pas à ce moment-là ?

Monsieur DRAPRON : Les gros engagements sont des travaux. C'est 4 millions pour l'amphithéâtre, c'est phasé. Ce sont ces choses-là. C'est 1 million pour Saint-Eutrope.

Monsieur MAUDOUX : Je vais prendre l'exemple des travaux. C'est à la fin du Conseil municipal, mais on regardait les travaux de rénovation de la mairie par exemple. On les a votés déjà ?

Monsieur DRAPRON : Oui, on a voté une enveloppe de travaux. On a des plans pour l'entretien des bâtiments, on appelle ça des AP, des autorisations de programmes qu'on vote. Grâce à ces enveloppes qui sont votées, on peut engager les dépenses et les crédits de paiement.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je voulais dire quand même que ces enveloppes sont autorisées, c'est vrai. Mais ce sont des tranches de travaux qui sont toujours découpées en soustranches de travaux pour être en dessous des seuils de déclenchement de la loi MOP. Là, pour la mairie, il y a quatre sous-projets, un projet pour les fenêtres, un projet pour les locaux administratifs, un projet pour les locaux administratifs à nouveau pour le réaménagement, etc. C'est tout découpé en tranches. Si l'on additionne toutes ces tranches, cela fait des seuils.

Monsieur DRAPRON: Le saucissonnage est interdit. Donc non, vous voyez des engagements parce qu'on paie des entreprises au fur et à mesure, juste la globalité.





Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je sais bien, mais pour faire le projet global, quand on décide une rénovation aussi importante, il faudrait faire un Appel d'offres de marchés publics.

Monsieur DRAPRON: Mais on les fait. Bien sûr qu'on les fait!

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Un Appel d'offres avec un concours, là il n'y a pas de concours.

Monsieur DRAPRON: Non, les concours, ça dépend du montant que vous allez allouer.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Justement, c'est ce que je vous dis.

Monsieur DRAPRON : Mais là, on n'y est pas. Mais Madame BENCHIMOL, croyez-vous deux secondes que la dame qui siège à côté d'ici, qui s'appelle la Sous-préfète, autoriserait que je dépense des sommes sans en avoir le droit ? J'aurais monté les marches du tribunal depuis un petit moment.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je n'ai pas dit que vous n'en aviez pas le droit, puisque vous faisiez en sorte d'en avoir le droit. Je n'ai pas dit ça. Je dis que vous découpez le marché.

Monsieur DRAPRON: Ça s'appelle les MAPA.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Vous découpez le marché qui est la rénovation entière des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville en sous-parties, pour que chaque sous-partie soit en dessous du seuil de déclenchement des marchés, alors que la totalité du chantier qui concerne la réhabilitation totale de la mairie, enfin de tous les locaux administratifs de la mairie dans le siège principal de la mairie, fait une somme qui nécessiterait un concours avec Appel d'offres. Cette loi MOP sert justement à la transparence de la dépense publique.

Monsieur DRAPRON: Chaque dépense supérieure à 40 000 euros fait l'objet d'une mise en concurrence. C'est la loi et évidemment qu'on ne se soustrait pas à la loi. Comment l'imaginez-vous deux secondes? Et si on détaille, c'est aussi pour que les entreprises locales puissent travailler et puissent répondre. Quand on fait un marché de fenêtres, on ne fait pas un marché de fenêtres et d'autres choses. On fait le marché de fenêtres, on ouvre un Appel d'offres. Des entreprises répondent, vous choisissez l'entreprise, elle le fait, vous payez. Mais ça, par contre, ce sont toutes les villes de France. Il n'y a pas d'exception à Saintes.

Madame ABELIN-DRAPRON: Madame BENCHIMOL, ce n'est pas un saucissonnage, ce sont des lots. Les lots, c'est par thématique. Quand vous faites un chantier, vous ne prenez pas la même personne pour faire la maçonnerie que pour faire les fenêtres. C'est aussi bête que ça. En gros, ce sont des marchés publics qui sont déterminés par lots, comme ça se fait partout en France, comme ça se fait depuis des décennies dans les mairies. Ce n'est pas une question de saucissonner, c'est une question de thématiques d'intervention. Ce n'est pas la même entreprise qui va postuler sur un changement de fenêtres que celle qui va postuler sur de la mise en place d'isolation de toitures.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je vous remercie beaucoup. C'est effectivement un truisme. Un fabricant de fenêtres ne fera pas le toit. Mais je vous signale que quand on a fait le projet de l'hôpital, par exemple, c'était l'hôpital entier qui était lui-même découpé en lots et tout le monde n'a pas répondu

Monsieur DRAPRON: Ça n'a rien à voir.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Mais c'était un marché public

Monsieur DRAPRON: Mais on n'est pas dans les mêmes dimensions. Je vous propose une formation à tous ceux qui le souhaitent sur ces choses-là. Il ne faut pas confondre la loi MOP et les MAPA et les marchés. Il y a des Codes. Si vous voulez qu'on fasse une matinée de formation

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





sur comment est dépensé l'argent public et comment on peut le faire, j'invite tous les élus qui le souhaitent à ce qu'on le fasse. Mais attention, là encore, soyons factuels dans ce que nous disons.

Comment vous pouvez penser deux secondes que je puisse dépenser de l'argent dont je n'ai pas l'autorisation ? Mais je serais en prison ! Et la Sous-préfète m'aurait renvoyé. Tout ce qui est fait est fait conformément au Code des marchés publics et tout est fait dans les règles de l'art. Je vous assure. Vous ne pouvez pas ne pas me donner crédit là-dessus. Vous pouvez contester des engagements parce que vous estimez que ce n'est pas ceux que vous auriez faits, ça je l'admets. Vous avez complètement raison. Par contre, quand un engagement est fait et surtout dans la désignation à la fin du Conseil, donnez-moi crédit de légalité. Que vous ne soyez pas d'accord sur l'engagement, je l'entends, vous avez le droit, mais ce qui est fait est fait de façon légale. Nous avons dépensé 9,3 millions cette année. Vous imaginez 9,3 millions ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je n'ai pas dit que vous le faisiez dans l'illégalité.

Monsieur DRAPRON : Si, vous me dites que ce n'est pas bien. Vous dites que ce n'est pas bien comme je fais.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Vous déformez mes propos. Je dis que quand il y a un marché qui correspond à une réhabilitation d'un bâtiment public qui, pour la totalité de cette réhabilitation, nécessiterait un concours et un Appel d'offres...

Monsieur DRAPRON: On ne va pas se comprendre.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Mais si, je connais très bien les marchés publics. J'ai été lauréate de plusieurs marchés publics.

Monsieur DRAPRON: Oui, mais là, vous confondez tout.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Là, par exemple, pour le dojo, vous avez annoncé en propos préliminaires que vous aviez déjà choisi les prestataires.

Monsieur DRAPRON: Oui, il y a un concours.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : On n'a même pas été informés que le concours avait été lancé.

Madame CHEMINADE: Madame BENCHIMOL, effectivement, c'est une procédure très technique. Si vous me permettez, je voudrais rappeler à toutes et à tous ceux qui nous regardent et vous tous, que techniquement, c'est réglementaire. Avant chaque Conseil municipal, nous avons des commissions. C'est dans le règlement intérieur. Nous l'avons tous voté. Les commissions se réunissent trois semaines, systématiquement, avant chaque Conseil municipal depuis que nous sommes élus. Nous avons systématiquement une personne de l'opposition qui est très, très assidue à ces commissions et personne d'autre ne vient pratiquement. Monsieur MELLA vient aussi depuis qu'il est élu.

Ces instances sont là pour que nous échangions sur ces sujets et toutes ces questions qui sont les bienvenues, parce qu'effectivement, j'entends que tout le monde n'est pas expert des marchés, et elles peuvent être discutées dans ces instances. Si vous aviez posé cette question dans ces instances ou vos collègues que vous auriez sollicités pour poser ces questions qui sont justifiées, on vous aurait proposé effectivement les experts de nos personnels, les agents des services, des marchés et juridiques. On vous aurait proposé à ce moment-là des formations.

A mon sens, ces questions n'ont pas lieu d'être en Conseil municipal et effectivement, je trouve ça très dommageable que lors de ces commissions, nous ne sommes que la majorité à pouvoir échanger parce que chacune des délibérations est examinée pour préparer le Conseil municipal.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je viens à ces commissions. Vous avez raison. Dans ces commissions, il n'y a que la première page de chaque délibération qui est proposée aux élus.

Madame CHEMINADE: Il y a les services techniques qui sont là justement pour apporter des réponses à toutes les questions que nous pourrions tous avoir. Ces instances sont faites pour ça. Ce qui est dommage, c'est que toutes les questions sont posées — alors je pense que oui, ça donne audience au niveau du public — mais elles sont posées en Conseil municipal.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Il y a des questions qui sont posées en Conseil municipal parce qu'on a les informations seulement en Conseil municipal.

Monsieur DRAPRON: Ça, vous n'avez pas le droit de le dire, c'est faux.

Monsieur TERRIEN: Je pense que votre raisonnement est logique dans le cadre d'un projet global. On va faire en dojo, on va faire un appel d'offres pour l'ensemble des lots, pour l'ensemble du projet. Là, on est sur des actions ponctuelles: rénovation des fenêtres, changement des fenêtres. Donc on fait un lot, changement des fenêtres. On ne fait pas un marché de rénovation de la mairie, de l'Hôtel de Ville. On fait un marché de rénovation de certains éléments de l'Hôtel de Ville, et puisqu'on l'a expliqué tout à l'heure, qu'on travaille sur l'isolation, sur les économies d'énergie, on a pris le parti de dire qu'on va changer les fenêtres de l'Hôtel de Ville. Donc on fait un lot, un Appel d'offres pour les fenêtres de l'Hôtel de Ville.

On ne fait pas un Appel d'offres pour changer les sanitaires, pour changer la toiture, pour changer je ne sais quoi. On n'est pas sur un projet global. On est sur des actions ponctuelles ciblées. Quand on va faire le dojo, encore une fois, on fera un marché global et là, il y aura tous les lots.

Monsieur DRAPRON: Et un maître d'œuvre qui gère.

Madame ABELIN-DRAPRON: Madame BENCHIMOL, vous avez dit que vous n'aviez pas été prévenue du lancement de concours. Il a fait l'objet d'une délibération en octobre 2022 dans ce Conseil municipal. Vous pouvez reprendre Sud-Ouest. Faites une recherche Google, vous verrez qu'on vous l'a soumis. Ça a même fait l'objet de débats dans cette assemblée. N'hésitez pas à regarder: le lancement du concours de dojo a été lancé en octobre 2022 dans cette assemblée.

Monsieur DRAPRON : Allez-y, juste pour conclure. Après, on va quand même voter cette délibération, qui n'a pas grand-chose à voir avec ce qu'on dit. Allez-y.

Monsieur MAUDOUX: Merci de me le permettre, Monsieur le Maire. J'ai juste l'impression qu'elle a peut-être pris le mauvais exemple. Il me semble qu'il y a d'autres exemples, comme le recours à un cabinet d'avocats pour 3 000 euros.

Monsieur DRAPRON: En questions diverses. Il y a une délibération à la fin du conseil, on le fera.

Monsieur MAUDOUX: Oui, mais sur la sémantique, c'était effectivement pourquoi certaines choses ne se passent pas en délibération pour des budgets de 6 000 euros.

Monsieur CALLAUD : C'est de la comptabilité publique.

Monsieur MAUDOUX: Non, c'est trop facile.

Monsieur DRAPRON: C'est le CGCT. Je vous propose qu'on mette aux voix cette délibération dont on a fait des commentaires qui ont un peu déborder. Je vous rappelle ce que c'était. C'est l'adhésion à l'association Plante et Cité. Qui est contre cette adhésion? S'abstient? Merci.

(Il est procédé au vote.)

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



2023— 64. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Synthèse:

La Ville apporte son soutien aux associations Saintaises qui, à travers leurs projets présentés pour l'exercice 2023, contribuent :

- Au rayonnement de Saintes, cité de la musique
- Au rayonnement de Saintes et de l'offre culturelle
- A la mise en valeur du patrimoine et des collections
- A la mise en valeur du sport Saintais
- A la mise en œuvre d'actions en faveur de la jeunesse et des autres publics
- A la mise en œuvre d'actions en faveur du développement du lien social ainsi que l'insertion sociale par le biais du logement ou de l'activité professionnelle.

Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29, L.1611-4 et L.2311-7 qui prévoit que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget, Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n°2020-164 du Conseil Municipal du 21 décembre 2020 relative à la signature de la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 avec l'ES Saintes Football,

Vu la délibération n°2021-158 du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 relative à la signature de la convention d'objectifs et de moyens 2021-2024 avec le Saintes Volley Ball,

Vu la délibération n°2022-179 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 relative à la signature de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2026 avec l'association Belle Rive,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2023 relative à la signature de la convention d'objectifs et de moyens 2023 avec l'association Carnavalesque de la Saint-Sylvestre,

Considérant que la ville apporte son soutien aux associations saintaises qui contribuent en particulier :

- Au rayonnement de Saintes,
- Aux actions en faveur de la jeunesse,
- Aux actions en faveur du développement du lien social,
- A la mise en valeur de patrimoine saintais,

Considérant les dépôts de demande de subventions pour des projets effectués par les associations saintaises,

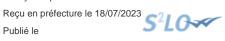
Considérant que pour permettre d'apprécier la pertinence de leurs actions au regard des sommes demandées et de l'intérêt local, il est précisé au Conseil Municipal que l'octroi de subventions au profit d'associations est conditionné par la présentation par ces dernières des justificatifs suivants :

- Le bilan financier justifiant des actions menées selon les objectifs de l'association (fonctionnement et/ou projet),
- Compte de résultat définitif, de l'exercice écoulé,
- Relevé de trésorerie (banque, caisse, livret, valeur mobilière de placement ...),
- La signature du contrat d'engagement républicain,

Qu'à ce titre, le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture de l'ensemble de ces pièces,

Considérant qu'il est rappelé, par ailleurs, qu'en application de l'article L.1611-4 du CGCT : « Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité »,

ID: 017-211704150-20230713-2023





Considérant qu'il est précisé qu'en cas de refus, par l'association, de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2023, la commune se réservera le droit de demander le reversement des subventions octroyées,

Considérant qu'une convention portant attribution de subvention devra être signée entre l'association et la Commune pour les subventions supérieures à 1 000 €,

Considérant les crédits votés au budget primitif,

article 65748 nature 632 Commerce: chapitre 65 Culture: chapitre 65 article 65748 nature 311 chapitre 65 article 65748 nature 30 Vie associative: nature 326 chapitre 65 article 65748 Sport:

Considérant que les propositions d'attributions se présentent comme indiqué dans les tableaux ci-dessous pour l'année 2023,

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 11 mai 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

Sur l'attribution des subventions de FONCTIONNEMENT suivantes :

CULTURE	2022	2023
Voix Romanes - Ensemble Vocal	0€	1 000 €
	TOTAL	1 000 €

Sur l'attribution des subventions sur PROJET suivantes :

CULTURE	Projet 1	Projet 2	Projet 3	Montant
Orchestre des Jeunes des Charentes	2 000 €			2 000 €
One Again Productions		2 000 €		2 000 €
Born In pit	500€			500 €
Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente- Maritime	500€			500 €
Movement child	1 000 €			1 000 €
			TOTAL	6 000 €
AFFAIRES SOCIALES	Projet 1	Projet 2	Projet 3	Montant
Association Belle Rive	1 000 €			1 000 €
			TOTAL	1 000 €
COMMERCE	Projet 1	Projet 2	Projet 3	Montant
Saintes Shopping	1 500 €			1 500 €
			TOTAL	1 500 €
VIE ASSOCIATIVE Projet 1 Projet 2 Projet 3				
Association Carnavalesque de la Saint Sylvestre	66 000 €			66 000 €
TOTAL			TOTAL	66 000 €
SPORT	Projet 1	Projet 2	Projet 3	Montant
ES Saintes Football	10 000 €	2 000 €	2 000 €	14 000 €
Les Planeurs de Saintonge	1 000 €			1 000 €
US Danse et Fitness	3 000 €			3 000 €
Roller Derby Saintes	250 €			250 €
			TOTAL	18 250 €

Sur l'attribution des subventions sur PROJET EXCEPTIONNEL suivantes :



SPORT	Montant	
Saintes Volley-Ball	2 000 €	
US Saintes Basket-Ball	3 000 €	
US Saintaise de Pétanque	3 000 €	
TOTAL	8 000 €	

 Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, à signer les conventions portant attribution de ces subventions et tous documents y afférents.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 28 Contre l'adoption : 0 Abstention : 0

Ne prend pas part au vote: 0

Monsieur JEDAT: Mesdames et Messieurs les élus, aujourd'hui, ce projet de délibération concerne la deuxième série de subventions directes aux associations. La première a été votée le 5 avril 2023 et la deuxième le 25 mai. Vous noterez des nouveautés par rapport à cette date: c'est que d'habitude, on vote ça au mois de juin-juillet, ce qui fait que la plupart des projets sont ou passés, ou les gens ne savent pas s'ils vont obtenir une aide ou pas. C'est pour cette raison que nous mettons la deuxième série au mois de mai. Là, vous avez donc les différentes propositions qui sont faites.

Monsieur DRAPRON: Est-ce qu'il y a des questions?

Monsieur CATROU: J'ai une question par rapport à la subvention liée à la Saint-Sylvestre.

Monsieur DRAPRON: C'est après. Il y a une délibération qui arrive.

Monsieur MAUDOUX : Je voulais remercier Monsieur JEDAT qui m'a reçu en tant que sportif d'une association pour parler des budgets de subventions, etc. mais là, je lui fais une demande en tant qu'élu, c'est que dans notre discussion, c'est obtenir le tableau de critères d'obtention des subventions pour les associations.

Monsieur DRAPRON: Vous l'avez eu parce que Madame CHABOREL participait au...

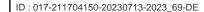
Monsieur MAUDOUX: Elle l'a eu sur le principe, et j'aimerais bien, pour notre connaissance en tant qu'élu d'opposition, ou pour pouvoir le dire à des gens qui sont dans des associations « Voilà les critères ». Je ne vois pas pourquoi ce serait un secret.

Monsieur DRAPRON: Il n'y a pas de secret. On les a votés, les critères.

Monsieur MAUDOUX: Je sais bien, mais je demande la transparence.

Monsieur JEDAT: J'ai déjà fait la réponse la dernière fois pour dire que vous retrouvez tout et quand je dis tout, ce sont les critères, la manière de déposer, les différents volets, le compte financier, ce genre de choses, vous l'avez sur ce que l'on appelle... lorsque l'association en fait la demande. A l'heure actuelle, il faut voir si on change le principe, il n'y a que les associations qui se sont inscrites auprès de GMA, du service informatique, qui ont accès à ces documents et ce pour une très bonne raison, c'est que ce sont les associations qui font les demandes.

Publié le





L'association peut mettre une, deux ou trois personnes, titulaires ou adjoints, qui auront la possibilité d'aller regarder ce genre de documents. Quand je dis que c'est public. C'est public pour toutes les associations qui sont inscrites et

qui le regardent. Est-ce qu'il faut que ce genre de document, on les mette d'une manière... ? Je n'en suis pas persuadé.

Monsieur MAUDOUX : Non mais je vous demande au moins que ce soit à la disposition des élus de l'opposition.

Monsieur DRAPRON : Il suffit de reprendre la délibération et vous l'avez.

Monsieur MAUDOUX: Sur les principes, non.

Monsieur DRAPRON: On fera transmettre les différents documents.

Monsieur JEDAT: Je vais voir comment je peux récupérer tous ces documents et éventuellement vous en faire une copie papier dans laquelle je mettrai ça dans vos boîtes aux lettres.

Monsieur DRAPRON: L'engagement est pris. Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Monsieur JEDAT: Par contre, Monsieur le Maire, je m'excuse, mais la dernière fois, nous n'avons pas pu visionner la quasi-totalité des demandes de subventions, ce qui fait qu'il y a eu des questions sur les deuxième et troisième pages. Il faut savoir qu'ici, ce n'est que la première page. Nous avons une page suivante, la deuxième page de subvention.

Monsieur DRAPRON: Mais de toute façon, vous l'aviez dans les dossiers.

Monsieur JEDAT : Non mais c'était pour que tout le monde puisse voir les gens, le public et autres, pour comprendre que ça ne s'arrête pas sur une page.

Monsieur DRAPRON : Merci beaucoup. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

2023 – 65. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023 ENTRE LA VILLE DE SAINTES ET L'ASSOCIATION CARNAVALESQUE DE LA SAINT SYLVESTRE

Synthèse:

La municipalité octroie une subvention supérieure à 23 000 € à L'ASSOCIATION CARNAVALESQUE DE LA SAINT SYLVESTRE. Il convient, donc de signer une convention d'objectifs et moyens pour une durée d'un an. La convention d'objectifs et de moyens entre l'Association Carnavalesque de la Saint-Sylvestre et la Ville de Saintes définit les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association s'engage à mettre en œuvre conformément à ses statuts.

Elle détaille de manière spécifique les engagements de l'Association et ceux de la Ville au regard de la politique de la Vie Associative menée par la collectivité.

Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 stipulant l'obligation de la collectivité de conventionner avec les associations bénéficiant d'une subvention de plus de 23 000 €,

Vu la délibération n°2023-64 du Conseil municipal du 25 mai 2023 relative à l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2023,

Considérant que les conventions d'objectifs répondent à l'obligation de la Ville de conventionner avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €,

Considérant que la durée de cette convention reposera sur un exercice soit jusqu'au 31 décembre 2023,



Considérant que les conventions d'objectifs et moyens prévoient :

- Des objectifs à atteindre et des critères d'évaluation, notamment qualitatifs, de l'activité menée.
- Le respect de la liberté d'initiative ainsi que l'autonomie de l'association,
- Le contrôle de la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation,
- L'inscription des actions mentionnées dans le cadre des orientations de la Ville.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, Vie associative, chapitre 65, article 65748, nature 30 selon les modalités de versement prévues à la convention,

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 11 mai 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens 2023 entre la Ville de Saintes et l'Association Carnavalesque de la Saint-Sylvestre.
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 28 Contre l'adoption : 0 Abstention : 0

Ne prend pas part au vote: 0

Monsieur BERDAI: Bonsoir à toutes et à tous. Cette convention est une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association Carnavalesque de la Saint-Sylvestre. La municipalité octroie une subvention supérieure à 23 000 euros à l'Association Carnavalesque de la Saint-Sylvestre. Il convient donc d'établir une convention d'objectifs et de moyens pour une durée d'un an, qui définit les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association s'engage à mettre en œuvre conformément à ses statuts.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant à signer cette ladite convention.

Monsieur DRAPRON: Merci. Et comme c'est marqué, c'était un grand succès cette année.

Monsieur CATROU: Je vais peut-être être rabat-joie parce qu'en fait, on connaît tous notre attachement à cette Saint-Sylvestre. Bien sûr, Je voudrais me faire l'écho d'une grande insatisfaction d'un certain nombre de personnes qui n'ont pas assisté au défilé de l'an dernier. Par sa longueur, qui n'a rien à voir avec avant, qui était très courte, par son contenu aussi: le défilé des miss pose question par exemple. Vraiment il y a beaucoup de déceptions. Je ne vois pas de raison de tirer gloire de la cavalcade de la Saint-Sylvestre de l'an dernier.

Monsieur DRAPRON: Vous n'y étiez pas alors?

Monsieur CATROU: Si, si. C'était relativement médiocre par rapport aux prestations d'avant.

Monsieur DRAPRON: C'était votre impression.

Monsieur CATROU: Non mais ce n'est pas que la mienne.

Monsieur DRAPRON : Regardez les réseaux sociaux. Les réseaux sociaux ont été tous dithyrambiques sur ce qui s'est passé.

Monsieur BERDAI: Pourtant, nous n'avons eu que de bons retours et les réseaux en parlent.

Reçu en préfecture le 18/07/2023







Monsieur CATROU: Les réseaux sociaux ne disent pas toujours la vérité.

Monsieur BERDAI : De toute façon, la présence de milliers de personnes, ça prouve que ça a été une réussite totale.

Monsieur CATROU : Les milliers de personnes étaient arrivés avant que le défilé commence.

Monsieur DRAPRON: Ils auraient pu partir avant la fin. Pour préciser les choses, on n'est pas tous obligés d'avoir le même ressenti sur cette cavalcade, de dire qu'elle a été médiocre, je ne l'admets pas parce que pour vous, elle était médiocre et pour moi, elle était franchement réussie. Donc chacun son ressenti et pour cette assemblée, soyons un peu plus centristes. Pardon de le dire comme ça, mais il ne faut pas être aussi critique que vous l'êtes, parce que ce n'est pas vrai. Maintenant, la question.

Monsieur CATROU: Je porte un avis.

Monsieur DRAPRON: Oui mais c'est le vôtre, ce n'est pas l'avis de tout le monde.

Monsieur CATROU: Il n'est pas celui de tout le monde mais en même temps, tout le monde n'était pas satisfait par une prestation. La question, c'est que d'abord, j'aimerais savoir exactement ce qui se passe au niveau de l'association pour que la presse fasse état de tensions. Je ne suis pas dans cette association. On a lu des choses. Est-ce que vous avez des données intéressantes qui nous permettent de comprendre ce qui se passe, les enjeux, etc. ? Le but de l'association, c'est d'organiser une fête populaire. Fête populaire, pour moi, ça ne veut rien dire. Si c'est du nombre de personnes qui participent, c'est un critère, mais ce n'est peut-être pas que ça. Je le répète, les miss interrogent, en particulier les associations féminines. Dans une fête populaire, on peut aussi faire quelque chose qui soit consensuel. Ça, c'est une question.

Et une question d'ordre plus général : cette cavalcade pour cette Saint-Sylvestre a perdu une partie de son programme, c'était la course, la Corrida. L'an dernier, il s'était dit que parce que le club de Saintes avait été prévenu trop tard, cela n'a pas pu s'organiser. J'ai lu quelque part qu'il serait question – peut-être sur des réseaux sociaux – qu'il serait question que ce soit le club de Cognac qui s'en occupe, d'où le point d'interrogation. Je le lis, donc je le répète.

Ce que j'ai en tête aussi, c'est qu'à une époque, les quartiers participaient à la confection des chars d'une façon ou d'une autre et que c'était une cavalcade qui intégrait beaucoup plus les habitants. Je préfère franchement cette vision de la fête que celle d'une prestation achetée à un prestataire, on est bien d'accord.

Le montant de la subvention est élevé. Il ne me choque pas si le résultat est à la hauteur de ce que l'on veut y mettre. Mais je suis très interrogatif, d'autant est-ce qu'on est sûr que ce sera prêt pour le 31 décembre ? Parce que c'est difficile à reporter une Saint-Sylvestre.

Monsieur DRAPRON: Monsieur CATROU, pour cette association comme pour toutes les autres, il y a un principe, c'est qu'il y a un Conseil d'administration et on ne s'immisce pas dans le Conseil d'administration. On peut en penser ce que l'on veut. J'ai plein d'idées sur plein d'associations, mais il n'empêche que quand dans ce Conseil, on décide d'octroyer une subvention, on ne va pas regarder qui est dans le Conseil d'administration et si cela nous convient ou ne nous convient pas. Il y a un objet: la Saint-Sylvestre. On en pense ce qu'on en veut, elle a eu lieu. Là, il y a une association qui s'appelle l'Association Carnavalesque qui l'organise depuis 60 ans, c'est la même association. Alors qu'ils ne fassent plus les chars de quartier, je crois que ça ne date pas de l'année dernière, mais enfin bref, nous, ce que l'on constate, c'est que c'était un succès populaire quoi qu'on en dise.

Cette année, on souhaite qu'il y ait un succès populaire quoi qu'on en dise, le 31 décembre à Saintes, parce que là aussi, c'est l'attractivité du territoire, parce que c'est unique. Donc on a fait le choix de renouveler notre confiance à cette association sans regarder qui en était le Président

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



ou la Présidente. Par contre, on suit et si on fait une convention, comme c'est écrit ici, c'est parce qu'il y a des raisons. C'est de l'argent public, 66 000 euros. Au-dessus de 23 000 euros, il y a une convention. Ce qui veut dire quoi ? C'est

que si à la fin, la cavalcade n'est pas faite comme nous on l'entend dans la convention d'objectifs qui est faite avec eux, ils ne percevront pas la subvention.

Il y a celle-là, mais il y a toutes les autres, il y en a un paquet d'associations qui perçoivent plus de 23 000 euros et qui perçoivent beaucoup plus que 66 000 euros et pour lesquelles certains d'entre nous pourraient avoir des sentiments sur qui la dirige ou qui ne la dirige pas, mais ce n'est pas l'objet. Aujourd'hui, notre rôle est de décider de soutenir ou pas une association pour là en l'occurrence le carnaval de la Saint-Sylvestre au 31 décembre. Après, il nous appartient de vérifier que l'argent public est bien employé, mais en aucun cas de gérer à la place de l'association, l'association.

Monsieur BERDAI: Je vais revenir sur la Corrida: ça n'a pas été fait justement l'année dernière parce qu'ils n'ont pas eu beaucoup de bénévoles pour l'assurer. Par contre, cette année, ils ont assisté à la dernière réunion de la Saint-Sylvestre, il y avait même l'organisateur, Franck BERRARD, qui organise ça et il va revenir justement cette année.

Monsieur DRAPRON : Faisons confiance au Club Saintais. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Passons au patrimoine et à la culture. Et là, nous allons avoir une explication de texte sur quelque chose qu'au début, je n'ai pas compris. Donc je laisse la parole à Véronique CAMBON pour nous parler de désherbage de médiathèque.

2023 - 66. OPERATION DE DESHERBAGE DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES DE SAINTES – APPROBATION DES MODALITES D'ORGANISATION D'UNE BRADERIE ET DE VERSEMENT DES RECETTES A UNE ASSOCIATION

Synthèse:

Les médiathèques municipales de Saintes (François-Mitterrand et Louis-Aragon) retirent périodiquement de leurs collections publiques des livres présentant les caractéristiques suivantes : contenu obsolète, mauvais état physique, faible taux d'usage et d'emprunt des publics, nouvelles éditions....

Le retrait périodique de ces documents (plusieurs fois par an, dans les secteurs adultes et jeunesse des médiathèques) fait partie de la gestion courante des collections des bibliothèques.

Cette pratique, qui vise à retirer des collections publiques les documents présentant les caractéristiques citées ci-dessus, est appelée « désherbage ». Elle permet de renouveler ainsi, périodiquement, l'offre documentaire (collections adultes et jeunesse) proposée aux publics, en intégrant et mettant à disposition des documents récents, actualisés, en bon état, et demandés par les usagers.

Les livres retirés périodiquement des collections des médiathèques sont aussi bien des livres de fiction que des livres documentaires.

En moyenne, le nombre de documents retirés chaque année des collections des médiathèques municipales de Saintes représente, sur les 92 000 livres (adultes et jeunesse confondus) que comptent les deux médiathèques, environ 2 500 documents.

Jusqu'à présent, les livres retirés des collections de médiathèques étaient envoyés au pilon. Tous ces documents n'ont plus de valeur comptable, leur durée d'amortissement étant dépassée.

Afin de valoriser et de recycler au mieux ces documents, il est désormais proposé, comme le pratiquent de nombreuses bibliothèques et médiathèques du territoire national, de procéder chaque année à une vente (braderie) de ces documents, auprès de particuliers, au tarif de 1 € par livre.

Le produit de ces ventes sera reversé, par la Ville de Saintes, à une association œuvrant en faveur de l'inclusion culturelle, et du développement de l'accès public au livre et à la lecture.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



La perception des recettes s'effectuera par l'intermédiaire de la régie de recettes des médiathèques municipales.

Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine, Livre III, Titre Ier et Titre II,

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu la délibération n°11-190 du Conseil municipal de la Ville de Saintes en date du 14 novembre 2011, portant sur la « régulation des collections des médiathèques municipales »,

Considérant que les médiathèques municipales de Saintes (Louis-Aragon et François-Mitterrand) procèdent régulièrement, dans le cadre de leur gestion courante des collections, au renouvellement de leurs documents imprimés, en retirant périodiquement des collections publiques les livres présentant les caractéristiques suivantes : contenu obsolète, mauvais état physique, faible taux d'usage et d'emprunt des publics, nouvelles éditions ; pour les remplacer par des livres récents, actualisés, et correspondant aux besoins des usagers,

Considérant que cette pratique, qui vise à retirer des collections publiques les documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire, est appelée « désherbage ». Elle permet de renouveler ainsi, périodiquement, l'offre documentaire (collections adultes et jeunesse) proposée aux publics, en intégrant et mettant à disposition des documents récents, actualisés, en bon état, et demandés par les usagers,

Considérant qu'en moyenne, le nombre de documents retirés chaque année des collections des médiathèques municipales de Saintes représente environ 2 500 documents sur les 92 000 livres (adultes et jeunesse confondus) que comptent les deux médiathèques,

Considérant que jusqu'à présent, les livres retirés des collections de médiathèques étaient envoyés au pilon,

Considérant la volonté de valoriser et de recycler au mieux les livres jeunesse et adultes retirés des collections publiques des médiathèques municipales de Saintes,

Considérant que dans ce cadre les médiathèques municipales de Saintes proposent d'organiser une vente publique annuelle de ces documents, à destination des particuliers, sous la forme d'une braderie, avec une proposition tarifaire de 1€ par livre,

Considérant que la mise en vente de ces livres, une fois par an, ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf, ni même celui de l'occasion,

Considérant qu'il est proposé d'organiser cette première édition lors des journées du patrimoine le 16 septembre 2023,

Considérant que les recettes de cette vente peuvent être reversées à une association œuvrant en faveur de l'inclusion culturelle, et du développement de l'accès public au livre et à la lecture,

Considérant que l'association Valentin Haüy œuvre auprès de personnes en difficulté avec la lecture du fait de leur handicap (déficience visuelle, notamment),

Considérant que la perception des recettes s'effectuera par l'intermédiaire de la régie de recettes des médiathèques municipales,

Considérant que les recettes de cette vente sont inscrites au budget 2023 par l'intermédiaire de la régie de recettes de la médiathèque municipale : Chapitre 70 - Fonction 313 - Nature 7088 Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...),

Après consultation de la Commission « Vivre Ensemble » du jeudi 11 mai 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation dans le cadre du programme de désherbage de sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent,
- Sur l'approbation de la mise en place d'une vente publique annuelle (braderie) des livres éliminés des collections des médiathèques municipales de Saintes, au tarif d'un euro (1€) par livre, auprès des particuliers,
- Sur le versement du produit de la vente de ces livres sous forme de subvention, pour l'année 2023 à l'association Valentin Haüy,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 28 Contre l'adoption : 0 Abstention : 0

Ne prend pas part au vote: 0

Madame CAMBON: Bonsoir à tous, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Alors non, il n'y a pas de produits phytotoxiques Madame BENCHIMOL liés à cette présentation des délibérations. Mais je vais me permettre quand même une comparaison un peu bucolique à l'époque du mois sans tonte que nous avons voté lors du dernier Conseil municipal. Donc une comparaison avec des opérations qui sont menées à la main selon le même paradigme, appliquées par les équipes de Madame Charlotte TOUSSAINT et les services des espaces verts de la ville.

Alors la potion utilisée ici, c'est simplement un concentré de Karim YOUNES que je salue encore aujourd'hui. J'ai passé une grande partie de la journée avec lui et il veille, lui, à un désherbage méticuleux, aussi méticuleux que les agents des espaces verts pour permettre une floraison lui aussi d'autres variétés éphémères ou durables, livresques et poétiques, évidemment, parce que la culture se veut universelle et transversale, évidemment, n'est-ce pas ?

Alors, plus factuellement, comme vous pouvez le lire sur la projection qui vous est présentée, plusieurs fois par an environ 2 500 livres sont retirés des médiathèques municipales sur les 92 000 livres que comptent nos deux établissements saintais. Jusqu'à maintenant, ces livres étaient destinés au pilon, c'est-à-dire qu'ils étaient carrément détruits. Aujourd'hui, une autre proposition vous est faite afin de valoriser et de recycler au mieux ces documents. Nous voudrions procéder chaque année à une vente auprès des particuliers au tarif d'un euro par livre.

Cette pratique se fait dans de nombreuses villes françaises et même ici, puisque même la bibliothèque départementale procède à ce type de vente. Le produit de ces ventes sera reversé par la Ville de Saintes à l'association Valentin Haüy, qui œuvre en faveur de l'inclusion culturelle, du développement de l'accès public au livre. Monsieur le Maire, s'il vous plaît de soumettre ces délibérations au vote de l'assemblée constituée ici.

Monsieur DRAPRON: Il me plaît. Est-ce qu'il y a des questions?

Monsieur CATROU: Sur l'idée, pas de problème. Sur le destinataire, je mettrai un bémol. Par exemple, moi, je me suis fait conseiller par un camarade malvoyant qui nous dit que l'association Valentin Haüy est remarquable par ce qu'elle fait, mais ce n'est pas une association pauvre puisqu'elle est riche d'un patrimoine qui se chiffre en dizaines de millions.

Donc moi, je proposerai que la recette soit partagée avec cette association-là, mais une autre, peut-être plus locale, sans la cibler. Mais je vous en cite deux comme ça, qui sont l'association Lire et Faire Lire. Vous savez, les parents qui vont lire des livres dans les écoles où on doit trouver une association de lutte contre l'illettrisme, par exemple locale. C'est simplement pour relocaliser un peu plus avec quelque chose qui reviendrait peut-être à des associations de quartier.

Madame CAMBON: Pour précision, l'association Valentin Haüy qui existe depuis 120 ans évidemment elle est au national, mais elle est au local ici aussi. Elle est basée aussi à Saintes. Nous, dans le projet d'établissement, dans la rédaction du projet d'établissement des médiathèques, on voudrait développer le partenariat avec l'antenne locale Valentin Haüy. C'est pourquoi on s'est dit que cette année, ce serait bien de reverser cette recette à cette association





pour cette année. Peut-être que l'an prochain, on pourra revoir et reverser à une autre association. Pourquoi pas ? Je ne sais pas, Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON : L'idée est à prendre. Mais pour cette année on vous propose Valentin Haüy.

Monsieur MAUDOUX: Moi, bien sûr, j'approuve cette délibération, mais je voulais juste dire que le mot désherbage me choquait parce que même si j'ai bien compris votre métaphore écologique au littéraire, je pense que pour des auteurs « être désherbés », on ne désherbe que les mauvaises herbes et donc être mis au rebut, ça signifie un peu ça. Donc je pense que vous auriez pu choisir un autre terme.

Madame CAMBON: C'est absolument un terme technique utilisé par les médiathécaires. C'est vraiment un terme professionnel que j'ai appris complètement récemment.

Monsieur MAUDOUX: Je confirme quand même qu'il est malheureux.

Madame CAMBON: C'est ce terme de désherbage. Effectivement, on a fait une métaphore.

Monsieur DRAPRON: J'ai fait la même réflexion que vous à Véronique. Elle m'a expliqué tout comme là que c'était un terme employé par les professionnels. Comme quoi, on apprend tous les jours. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole?

Monsieur CARTIER: Bonsoir. Je n'ai pas par habitude d'intervenir en Conseil. Je voulais juste une petite précision par rapport à l'AVH. Je les côtoie. Cette histoire, c'est faux et archi-faux. A Saintes, effectivement, - Véronique CAMBON m'a coupé la parole – il y a une antenne saintaise.

C'est une petite association qui est à Saintes et c'est du lien entre personnes âgées, entre jeunes et autres. C'est franchement leur rendre service. Grâce à l'AVH j'ai un téléphone portable, du boulot et j'arrive à lutter contre mon handicap. Je remercie l'AVH.

Monsieur DRAPRON: Nous aussi, on va les remercier à travers cette délibération.

Madame CAMBON: Nous aussi Nicolas. Et aujourd'hui, je me permets de dire que j'ai passé une journée à l'espace Diderot, dans une médiathèque Bordelaise qui est équipée avec beaucoup — et on va s'inspirer de leur installation — de matériel pour permettre l'accessibilité aux déficients visuels et auditifs. Et on va s'inspirer, si vous en êtes d'accord, de ces installations.

Monsieur DRAPRON: Merci beaucoup à tous. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre son adoption? Abstention? Merci.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Nous passons aux infrastructures avec la délibération numéro 14. C'est l'effacement de réseaux aériens de la rue petite rue Pont-Amilion. Joël.

2023— 67. EFFACEMENT DE RESEAUX AERIENS DE LA PETITE RUE PONT-AMILION, DE LA RUE PONT-AMILION ET DU PASSAGE PONT-AMILION

Synthèse:

Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle de renouvellement de la voirie, la Ville de Saintes projette, le réaménagement de la Petite Rue Pont-Amilion et du Passage Pont-Amilion (cf ci-dessous le périmètre du projet) pour l'année 2025. Ces rues seront étudiées dans un même schéma d'aménagement pour assurer un projet optimisé, cohérent et global.

Ce projet étant situé à l'intérieur du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR), à proximité immédiate de l'Abbaye-aux-Dames et du Jardin Public, il est prévu de faire un effacement préalable des réseaux aériens.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



Aussi, EAU 17 prévoit des travaux sur son réseau d'assainissement et d'eau potable au printemps 2024. Au vu de ce calendrier, la commune souhaite donc que les travaux d'effacement des réseaux aient lieux après les travaux d'EAU 17, soit à l'automne 2024. Ce projet d'effacement des réseaux aériens sera réalisé par le Syndicat Départemental

d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER 17).

Ce projet d'effacement a été estimé à 150 000 € TTC, incluant un volet éclairage public à

32 000 € TTC. Ces estimations sont basées, à ce stade, sur des ratios moyens évalués par le SDEER (400€/m).

Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant le projet de réaménagement de la Petite rue Pont-Amilion, de la rue Pont-Amilion et du passage Pont-Amilion,

Considérant l'intérêt esthétique et patrimonial d'effacer les réseaux aériens se trouvant dans le Site Patrimonial Remarquable élargi à l'occasion de travaux de réaménagement,

Considérant que les supports du réseau aérien existant dans la Petite rue Pont-Amilion et une partie de la rue Pont-Amilion servent aussi aux réseaux télécom et à l'éclairage public,

Considérant que pour supprimer ces poteaux, il faut enfouir les réseaux et repositionner l'éclairage public, Considérant la nécessité d'obtenir l'accord des propriétaires sur les modalités d'effacement des câbles et poteaux,

Considérant les études préalables à mener par le SDEER dès cette année pour une réalisation des travaux à l'automne 2024,

Considérant que les travaux ont été estimés à 150 000 € TTC par le SDEER,

Considérant les crédits seront inscrits au budget principal 2024 - Article 2315 - Fonction 845 - AP 21 INFVOIR,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 11 mai 2023, Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER 17) pour travailler sur ce projet d'effacement de réseaux.
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 28 Contre l'adoption : 0 Abstention : 0

Ne prend pas part au vote: 0

Monsieur TERRIEN: Je vais être beaucoup moins romantique qu'à la précédente délibération. Je ne désherbe pas, j'efface carrément, je rase, je dynamite. Comme Monsieur le Maire vient de le dire, il s'agit donc des rues du Petit Pont-Amilion, et du passage Pont-Amilion. Il s'agit donc dans un premier temps Eau 17 doit remplacer un certain nombre de réseaux d'assainissement. Nous en profitons pour opérer l'effacement des réseaux aériens.

Comme vous le savez, on l'a dit précédemment dans des précédents conseils, on a décidé que les effacements se feraient sur le secteur SPR, Secteur Patrimoine Remarquable. Et donc ce réseau routier, en fait partie. C'est le SDEER 17 qui procédera à l'effacement de ces réseaux. Ce projet a été estimé à 150 000 euros TTC et il inclut un volet éclairage public qu'on en profitera pour remplacer. Je demande, Monsieur le Maire, de voter la possibilité de lancer cette opération.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Monsieur DRAPRON: Merci. Est-ce qu'il y a des questions? Non. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Merci.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur DRAPRON : Nous passons à la 15. C'est une convention de partenariat financier entre la Ville et la CDA pour une étude de mobilité.

2023 - 68. PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA VILLE DE SAINTES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE MOBILITE, DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT LIES AUX PROJETS URBAINS DE DEPLACEMENTS

Synthèse:

La Ville de Saintes se situe à une période charnière en termes de développement urbain et de mobilité. Héritage d'une politique au coup par coup, l'organisation territoriale des modes de déplacements et du stationnement ne sont plus adaptés aux problématiques actuelles et à la transition écologique.

La commune lance, depuis ces dernières années, des projets de requalification d'espaces publics à vocation touristique et cyclable ainsi que des projets au sein de son centre-ville via « Action Cœur de Ville ».

La Ville de Saintes et la Communauté d'Agglomération de Saintes (CDA) entendent repenser les modes de circulation et de stationnement sur le territoire saintais afin de les adapter aux futurs projets urbains et de mobilité.

Elles ont donc lancé la réalisation d'une étude sur le territoire saintais, avec pour objectif d'établir un plan d'actions en matière de réorganisation de la mobilité, de la circulation et du stationnement afin de permettre la mise en œuvre des différents projets urbains et de mobilité à court, moyen et long terme.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude a été confiée à la Ville de Saintes. Pour ce faire, la CDA est sollicitée à hauteur de 32 % du budget prévu, soit 30 256 €.

La CDA, en conformité avec l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, peut être amenée à verser des fonds de concours à la commune de Saintes pour participer au financement de projets portés par la commune de Saintes sur son territoire.

Le montant total de l'étude s'élève à 93 575 € HT.

Le coût à la charge de la Ville de Saintes pour la réalisation de l'étude de mobilité est estimé à 127 € HT, soit 34% du montant total de l'étude.

La Banque des Territoires s'engage à participer au financement de l'étude par l'octroi d'une subvention au profit de la commune de Saintes.

La répartition du financement de l'étude se compose comme suit :

- La Ville de Saintes prendra en charge 32 127 € sur son budget principal soit 34,3 % de l'étude,
- La CDA apportera une aide financière de 30 256 € soit 32,3 % de l'étude à travers un fonds de concours,
- La Banque des Territoires versera une subvention de 31 192 € soit 33,3 % de l'étude.

Délibération:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5216-5 VI qui prévoit qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »,

Vu la délibération n°CC_2022_17 du Conseil communautaire en date du 10 février 2022 relative au Fonds de concours élargi aux communes,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023 relatif aux statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes (CDA) et notamment les dispositions la rendant compétente en matière d'organisation de la mobilité,

Considérant que la Ville de Saintes se situe à une période charnière en termes de développement urbain et de mobilité, l'organisation territoriale des modes de déplacements et du stationnement n'étant plus adaptés aux problématiques actuelles et à la transition écologique,

32

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023



Considérant qu'elle a la volonté de continuer à développer des projets de requalification d'espaces publics à vocation touristique et cyclable ainsi que des projets au sein de son centre-ville via « Action Cœur de Ville »,

Considérant que dans ce cadre la Ville de Saintes et la Communauté d'Agglomération de Saintes entendent repenser les modes de circulation et de stationnement sur le territoire afin de les adapter aux futurs projets urbains et de mobilité,

Considérant que les deux collectivités souhaitent réadapter les politiques de mobilité, circulation et stationnement pour permettre la réalisation de projets urbains moteurs de la revitalisation du cœur de ville, le développement de mobilités alternatives à la voiture, plus durables et répondant aux contraintes de congestion et de stationnement,

Considérant que dans ce cadre, les deux collectivités souhaitent conduire une étude sur les problématiques de mobilités, de circulation et de stationnement avec l'établissement d'un plan d'actions afin de permettre la mise en œuvre des différents projets urbains et de mobilité à court, moyen et long terme,

Considérant que la mission de conduite de l'étude a été confiée à la société IRIS Conseil accompagnée de la société cotraitante TECURBIS, qui se décline en 3 phases :

- Diagnostic et proposition de scénarii;
- Médiation et concertation citoyenne sur la base des scénarii validés ;
- Elaboration d'un plan d'actions.

Considérant que la maîtrise d'ouvrage de l'étude a été confiée à la Ville de Saintes, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la CDA de Saintes,

Considérant que le montant total de l'étude s'élève à 93 575 € HT, la répartition du financement de l'étude est déclinée comme suit :

- La Ville de Saintes prendra en charge 32 127 € sur son budget principal,
- La CDA apportera une aide financière de 30 256 € à travers un fonds de concours,
- La Banque des Territoires versera une subvention de 31 192 €.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire, hors subventions, et respecte le montant mobilisable sur la période de 2022 à 2026 pour aider les communes à réaliser des projets d'investissements conformément à la délibération de la CDA n°CC_2022_17 du Conseil communautaire en date du 10 février 2022 relative au Fonds de concours élargi aux communes,

Considérant que les crédits afférents seront inscrits sur le budget principal 2023 au chapitre 13 – fonction 845 – article 13241 – opération 22INFESPUB – service VOIR,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 11 mai 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de la demande de participation financière à la Communauté de l'agglomération de Saintes pour le financement de l'étude de mobilité, de circulation et de stationnement lies aux projets urbains de déplacements,
- Sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents afférents à cette opération.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 28 Contre l'adoption: 0 Abstention: 0

Ne prend pas part au vote: 0

Monsieur TERRIEN: Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises dans nos différents conseils municipaux. Il s'agit là de lancer une étude sur l'ensemble des modes de circulation et de stationnement dans notre ville. Ceci est lié aux différents projets que nous avons lancés, notamment la Flow Vélo, notamment le projet Saint-Louis, avec l'aménagement du cours Reverseaux, notamment les abords de Saint-Eutrope et j'en passe.

ID: 017-211704150-20230713-2023





Cette opération était indispensable à mettre en œuvre pour pouvoir notamment dans le cadre de la Flow Vélo – puisque c'est un peu ce qui a lancé l'action - de pouvoir trouver les bons aménagements qui vont permettre

d'aménager la Flow Vélo tout le long de de la Charente, depuis la Table du Maroc jusqu'au camping. Ce montant de ces études s'élève à 93 575 euros. La Ville de Saintes prend 32 127 euros à sa charge, la CDA 30 256 euros et la Banque des territoires nous aide sur ce dossier-là à hauteur de 31 192 euros.

Monsieur DRAPRON : C'est lié aussi à l'Action Cœur de ville parce que c'est aussi gérer le stationnement au vu des nombreuses restructurations qui sont faites dans le centre-ville. Est-ce qu'il y a des questions?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: La Ville de Saintes va payer 32 000, la CDA paiera 30 000 euros, la Ville de Saintes abonde pour combien de ces 30 000 euros?

Monsieur DRAPRON: 30 000 euros.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Non, la Ville de Saintes dans la CDA abonde pour quel pourcentage de ces 30 000 euros ?

Monsieur DRAPRON: C'est 32%. Nous, c'est 34%.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Non, ce n'est pas ça, la question. La Ville paie 32% déjà, elle repayera une proportion de ce qu'elle paie pour la CDA. Quelle est la proportion? Parce qu'au total, ça fera plus que 50%.

Monsieur TERRIEN: Vous avez bien l'art de compliquer les choses, Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je ne complique pas, je veux savoir quelle est la part que paiera Saintes.

Monsieur TERRIEN: On sait bien que la Ville de Saintes fait partie de la CDA et qu'à ce titre, elle est aussi...

Monsieur CALLAUD: C'est au budget.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je sais bien.

Monsieur DRAPRON: Mais on ne met rien.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Mais Saintes contribue à 42% du budget de la CDA. Donc 42% de 30 000, ça fait 12 000 euros de plus. Ça veut dire que sur ce projet, la Ville de Saintes payera 45 000 euros à peu près.

Monsieur CALLAUD: C'est compliqué, ça.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Non, c'est simple, ça s'appelle une règle de 3.

Monsieur DRAPRON: Les attributions de compensation, ce n'est pas tout à fait comme ça quand même. Là encore, je ne sais pas, mais soyons factuels. En gros, la Ville a un budget, l'Agglo a un budget. La Ville fait partie de l'Agglomération jusqu'à preuve du contraire. L'Agglomération dans son budget, parce qu'il y a des obligations de compensation de la Ville, ce n'est pas ciblé ici. Pardon de vous le dire, mais c'est ciblé sur l'ensemble du budget. On paie aussi des écoles de Chaniers, si on regarde les choses comme vous le dites. Là, ce sont franchement des calculs d'apothicaire – pardon de le dire comme ça – mais quel est l'intérêt?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: L'intérêt, c'est pour savoir combien ça va nous coûter.

Monsieur DRAPRON: 32 000 euros, c'est écrit.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Non, ça, c'est ce qui est écrit dans la proportion que vous présentez.

Monsieur DRAPRON: C'est 32 000 euros. Je ne sais pas, je n'ai pas d'autres

réponses.

Monsieur MAUDOUX : Ce que je voulais demander, c'était que comme vous avez fait un Appel d'offres, bien sûr. Qui a gagné cet Appel d'offres pour ce montant à 5 euros près ?

Monsieur DRAPRON : C'est un cabinet spécialisé. Pour le stationnement, c'est IRIS CONSEIL en cotraitance avec TECURBIS. Ils sont basés à Bordeaux.

Monsieur MAUDOUX : Comme c'est un défaut de mémoire de ma part, est-ce que ce n'est pas le même cabinet qui prévoyait de faire passer une voie de circulation sur le site Saint-Louis ?

Monsieur DRAPRON: Je ne crois pas.

Monsieur TERRIEN: Non, ça n'a rien à voir. Le site Saint-Louis, c'était un projet urbain qui avait été étudié au travers des équipes qui sont autour de la SEMDAS. C'était local. L'organisation du site Saint-Louis, justement, le fait de lancer cette mobilité urbaine, ça va nous renforcer sur l'idée qu'on aille dans le bon sens.

Monsieur MAUDOUX : Bien sûr qu'on doit réfléchir. Mais j'ai une autre sous-question, c'est : est-ce qu'on n'a quand même pas les compétences au sein de l'Agglomération et de la Ville ?

Monsieur DRAPRON: La réponse est non.

Monsieur TERRIEN: Je pense qu'on aura l'occasion de vous présenter, et on l'a déjà présenté en partie d'ailleurs en réunion publique et il va y en avoir d'autres, que le détail, la technicité que ça demande pour pouvoir analyser, créer des schémas pour dire si on met cette rue en sens unique, ça se répercute etc. Ce sont quand même des schémas qui sont lourds à gérer et qu'on ne peut pas gérer comme ça en amateur. Les gens qui font ça, ils ont fait des comptages. C'est lourd comme démarche. Ce n'est pas une petite affaire.

Monsieur MAUDOUX : Je ne parlais pas d'amateur.

Monsieur TERRIEN: Il ne s'agit pas simplement de dire qu'on va mettre cette rue en sens unique parce que ça nous arrangerait. Il faut mesurer les répercussions que cela peut avoir ailleurs et ce n'est pas forcément simple.

Monsieur DRAPRON: Non, nous n'avons pas les compétences.

Monsieur CATROU : Est-ce qu'on est dans la suite de l'enquête qui avait été faite à l'automne ? Je crois savoir que ce sont les mêmes cabinets. Vous savez, l'enquête pour laquelle il va y avoir une présentation des premiers résultats le 2 juin.

Monsieur DRAPRON: Oui, ce sont eux.

Monsieur CATROU: Donc c'est la suite avec les mêmes cabinets.

Monsieur TERRIEN: Sauf que maintenant, il va y avoir des scénarios présentés sur lesquels il va falloir qu'on se positionne et qu'on avance clairement. Ils ont fait toute une étude et un diagnostic, toute une analyse. Maintenant, ils proposent des scénarios que l'on va présenter publiquement dans différentes réunions. Il va falloir qu'on se positionne pour acter un scénario qui nous semblera le meilleur.

Monsieur CATROU : On est d'accord, mais ça, dans le calendrier de présentation, c'est pour l'automne, la présentation au public. Est-ce qu'une présentation pour les élus est prévue ?

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE

Monsieur TERRIEN : On commence des présentations avec les associations dans moins d'un mois.

Monsieur DRAPRON: Dans mon propos introductif — et je pense que vous l'avez écouté avec attention — je vous ai dit que l'on ferait une commission spécifique et j'espère que la présence du plus grand nombre sera là. Je crois que de mémoire, j'ai prévu ça le 9 juin pour présenter aux élus en avant-première les travaux que nous menons avec la SEMDAS pour le site Saint-Louis. Donc on peut très bien organiser — mais par contre, je ne l'organiserai qu'à la condition que les gens viennent parce que j'organise des commissions, je mobilise les services et au final, on se retrouve entre nous. Donc je ne vais pas refaire le discours des commissions, mais quand même. Si le 9 juin, à la commission, il n'y a pas assez de monde, je n'en ferai plus. Exceptionnelles bien sûr. Toutes celles qui seront obligatoires seront faites, mais s'il n'y a personne, je n'en ferai plus.

Monsieur CATROU : Vous allez peut-être me le confirmer : j'ai cru apprendre qu'il y avait une réunion à destination des associations le 2 juin pour une présentation de ces scénarios.

Monsieur DRAPRON: Non, ils ne sont pas faits, les scénarios.

Monsieur TERRIEN: Il y a une réunion publique maintenant qui va être présentée aux associations sur les différentes hypothèses pour pouvoir en ressortir les tendances fortes.

Monsieur CATROU: Est-ce que les élus peuvent y être associés?

Monsieur TERRIEN: Oui, je crois que tu as eu le détail des participations.

Monsieur DRAPRON: Il y a eu du monde à la participation. Il y a eu Saintes à vélo, il y a eu les Paralysés de France, des parents d'élèves, le Conseil de développement de la CDA, la Région et le Conseil départemental, des habitants, l'interclub d'entreprise, l'hôpital, la MSA, la Coop Atlantique, même Leclerc, l'office de tourisme, Saintes-Shopping, le cercle des restaurateurs, les hôteliers, le conseil des sages de la transition écologique, les étudiants du campus connecté, de la cité entrepreneuriale et des élèves des conseils municipaux des jeunes de la CDA de Saint-Georges-des-Coteaux et Courcoury. La concertation était très large. Donc évidemment que vous êtes invités au rendu, comme tout un chacun.

Mais le 9 juin, c'est vraiment spécifique avant-première Saint-Louis que l'on ne présente pas au grand public tout de suite. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

INFORMATION SUR LA DELEGATION DONNÉE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

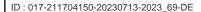
Monsieur DRAPRON: Monsieur MAUDOUX.

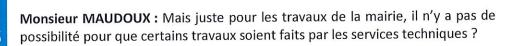
Monsieur MAUDOUX : Ma question porte sur les prestations de services conclue avec le cabinet Auravocats pour une assistance juridique relative au droit de passage sur les parcelles. Je trouve bizarre qu'on fasse recours à un cabinet d'avocats.

Monsieur DRAPRON: En fait, vous avez des moments où vous avez besoin d'avoir des précisions juridiques et on fait appel à des cabinets. Je vous rassure, c'est beaucoup moins important que ça ne l'était sous l'ancien mandat et c'est très ponctuel. Mais quand vous prenez une décision, si vous ne voulez pas qu'elle soit retoquée par la Sous-préfecture et l'Etat, quand nos services ont une interrogation, on a un service juridique performant, mais quelquefois, ils ont besoin de se faire préciser certaines choses. C'est la raison pour laquelle on a accès à ces cabinets-là.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Monsieur DRAPRON: Vous pensez bien que si c'était possible, on l'aurait fait. Mais on a tellement de choses à faire dans nos écoles! Si vous saviez ce qu'il y a à faire dans nos écoles et nos employés, si on les met là, on ne fait plus rien dans nos écoles, on ne fait plus rien. Parce que les petits travaux, ça n'intéresse pas les entreprises. C'est ce que l'on fait en régie. Une classe d'école ou un pauvre morceau de couloir, vous mettrez 6 mois à avoir une entreprise. Là, c'est un chantier qui est programmé et programmable sur un temps et ça, ça intéresse des entreprises. Notre régie fait tout ce que les autres ne veulent pas faire en gros, et surtout ce qui est utile immédiatement pour le bien-être de celles et ceux qui sont dans nos locaux. Et je vous garantis qu'on ne manque pas de travail.

Monsieur MAUDOUX : Je l'ai constaté effectivement. Il y a besoin de rénovation.

Monsieur DRAPRON: Je vous le confirme, merci.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DRAPRON: J'ai donc eu des questions diverses de Monsieur CATROU, mais avant ça, je vais vous faire une annonce suite à la décision que nous avons prise de ne plus rediffuser les conseils municipaux sur le Facebook live, puisque vous n'êtes pas sans savoir que l'OMS a décidé de classer la pandémie il y a une quinzaine de jours. Donc il nous a semblé normal que nous revenions à la normale, c'est-à-dire de ne plus diffuser sur Facebook nos conseils municipaux, mais de faire en sorte que celles et ceux qui souhaitent y participer puissent le faire comme ce soir dans les meilleures conditions possibles.

Ce sont pour des raisons simplement normales, de reprise de vie normale et d'économies, puisque tout cela est coûteux et surtout nous avons constaté que les participations à nous regarder ne sont pas importantes et déclinent de conseil en conseil. Donc il ne nous a semblé plus utile de devoir mettre ce système en place. C'est l'information que je voulais vous donner maintenant. Je passe la parole à Monsieur CATROU pour sa question diverse que nous avons reçue au sujet du CIO. Je pense qu'il va, de façon très maline, me reposer la question qui n'a pas pu me poser au début du Conseil municipal.

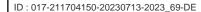
Monsieur CATROU: Il n'y a pas de malice. Je commence par ce que je voulais dire au début. Simplement, ça va être un peu solennel. Vous m'excuserez parce que vous savez qu'en même temps que notre Conseil municipal de ce soir se tient à l'Espace Mendès-France une réunion en ce moment, une réunion d'une tendance extrême de l'extrême droite, la tendance « Maréchal nous voilà », si je peux me permettre un mauvais jeu de mots. La présence à Saintes d'une figure nationale du nationalisme, du racisme, de la xénophobie, qui sont tous des délits, révolte l'ensemble des forces démocratiques et antifascistes. En effet, fournir une tribune à cette idéologie que l'histoire a condamnée, n'est-ce pas contribuer à la rendre audible ?

Les extrémistes qui prônent la préférence nationale, la dé-civilisation – mot à la mode – le grand dérangement ou le renvoi des immigrés n'ont rien compris à la notion même de République. Ils en sont les ennemis et nous nous trouverons toujours sur leur route pour leur faire échec. Nous, c'est-à-dire les démocrates, les progressistes, les acharnés de la défense de la liberté, ceux qui ont fait le Conseil national de la résistance, la sécurité sociale, ceux aussi qui étaient les fusillés, les déportés face à leurs bourreaux nazis et les collabos fascistes. Comment cette réunion a-t-elle pu être rendue possible ? Une salle municipale, la plus grande de la ville, a donc été prêtée ou louée.

Une rumeur courait dans la ville depuis plusieurs jours. Mardi, j'ai téléphoné au service de réservation des salles pour savoir si elle était avérée. La personne jointe m'a dit ne pas être au courant. J'ai joint hier Ammar, l'adjoint chargé de la vie associative, qui m'a dit lui aussi ne pas

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





être au courant, alors que la presse locale l'a même annoncée. Aurait-on eu droit à une entourloupe de Reconquête qui aurait avancé masquer? Une majorité de gauche aurait tout fait pour rendre impossible cette réunion dans

un espace municipal, même s'il avait fallu aller devant les tribunaux. En politique, il y a des adversaires qui se respectent. Il y a des ennemis qu'il faut combattre.

Monsieur DRAPRON: Merci. Je crois que vous me reprochez ici souvent – pas ce soir et ce soir j'apprécie vraiment le ton du conseil de ce soir – mais combien de fois on m'a dit que c'était un déni de démocratie. « Vous êtes autocrate, dictateur, j'en passe et des meilleures ». Pardon, mais en République, il y a des lois et ce parti, même si je pense que personne ne peut me faire crédit de ne pas condamner ce genre d'idéologie, je crois que mon parcours politique le démontre largement autant que bien d'autres. Par contre, il y a une règle dans la République, c'est que ce parti est autorisé. Et je n'ai pas de moyens...

Alors je peux interdire, on va avoir un procès, un référé, ils vont tenir le truc et le pire qu'on fasse, c'est d'en parler parce que dès que vous en parlez, vous faites leur publicité. Et ça, je vous le reproche parce que si personne n'en parle, ça passera comme ça. Mais ce parti, il est démocratique, quoi qu'on en pense. L'Etat n'a pas dit que ce parti n'est pas autorisé. Si l'Etat l'avait dit, je peux vous garantir qu'il ne serait pas là. Mais aujourd'hui, ils ont légalement le droit d'être partout sur le territoire. Je suis déçu. Je vous garantis que ce n'est pas quelque chose qui me plaît ce soir, de savoir qu'à Mendès-France, il y ait la tenue de ce meeting. Sauf que je n'ai pas le droit de l'interdire.

Et de toute façon, la meilleure des choses pour moi, ne pas en parler, c'est surtout ne pas leur faire de publicité. J'espère qu'on n'en fera pas des lignes dans les journaux, parce que franchement, ça ne sert à rien. Et faire de la publicité à cette tendance-là, c'est quelque chose que moi, je réprouve. Malheureusement, c'est légal.

Monsieur CATROU : Monsieur le Maire, si je peux me permettre un commentaire, je comprends votre position. Ce n'est pas parce qu'un parti est légal qu'il est légitime.

Monsieur DRAPRON: Mais oui, mais ça, c'est la loi. Mais que font les parlementaires LFI? Que font-ils? Pourquoi n'ont-ils pas déposé de loi pour interdire ce parti? C'est facile de m'opposer ça. Moi, je vous dis le reste: que font les parlementaires LFI?

Monsieur CATROU: Moi, je ne vous accuse de rien.

Monsieur DRAPRON: Que font-ils?

Monsieur CATROU: J'ai simplement posé une question.

Monsieur DRAPRON : Oui, mais est-ce qu'il y a un projet de loi déposé par LFI pour interdire ce

parti?

Monsieur CATROU : Je ne sais pas. Mais la question ne se pose pas comme ça.

Monsieur DRAPRON: Pardon, je me suis un peu énervé...

Monsieur CATROU: Non, mais on sait se parler. On n'aurait pas eu la même approche de la chose... ça n'empêche que sur les fondamentaux de la chose, on est quand même particulièrement choqué de cette prestation-là, de cette présence-là à Saintes, puisque ça succède à une autre présence la semaine dernière qui se répète et j'espère qu'on n'arrivera jamais à avoir besoin de répondre ensemble à ce genre de choses, mais il faut prévoir. On est devant un grand danger.

Monsieur DRAPRON : Je partage votre analyse. C'est pour ça que j'espère que les gens penseront qu'à un moment donné, ils ont un moyen de lutter contre ça, c'est un bulletin de vote.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Monsieur BERDAI: Justement, on ne le savait pas. Premièrement, on est en démocratie. Ils ont le droit de s'exprimer et de faire des réunions, mais on ne le savait pas parce que la personne qui s'est inscrite n'a pas dit pourquoi, etc. c'est

un dîner débat. On ne savait même pas qui c'est. Donc on ne savait pas que c'était Marion Maréchal Le Pen qui arrivait et, en plus, elle est dans son plein droit. On ne peut pas lui interdire de faire une réunion.

Monsieur DRAPRON: Pour l'instant, on n'a pas moyen de faire autrement.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Je partage les idées de Monsieur CATROU. Il y a des partis qu'on devrait essayer de ne pas autoriser. Mais, bon, on est aussi démocrate. Donc on est obligé de constater que s'ils sont légaux, on est obligé de les supporter. Par contre, les idées qu'ils défendent, et là, je rebondis sur les propos xénophobes, racistes et odieux contre les gens qui sont immigrés, ils sont quand même relayés dans des partis qui ont pignon sur rue et qui sont normalement plus que démocrates. Ce matin, le président du groupe LR à l'Assemblée nationale, Monsieur MARLEIX a dit sur FRANCE INFO qui est une radio sérieuse, je cite « La France accueille 500 000 étrangers par an en France chaque année. Quel autre pays peut faire ça ? C'est tout simplement insupportable ».

Alors je vais faire juste une petite addition parce que je ne suis pas une grande mathématicienne, mais il y a 500 000 étrangers qui sont accueillis en France. Pour mémoire, il y a 680 000 morts tous les ans, toutes causes confondues, dont 70 000 pour le tabac et 50 000 pour la pollution. Et ces 50 000 de la pollution ont perdu en moyenne 30 années d'espérance de vie, ce qui n'est quand même pas négligeable, et 160 000 pour les autres cancers.

Mais au-delà de ça, 680 000 morts et 500 000 étrangers qui rentrent en France, ça ne remplit même pas les morts. C'est vrai qu'il faudrait additionner les quelques naissances qu'on a, mais on a 1,7 enfant par femme, ça ne renouvelle pas les générations. Donc, même sans être un grand démographe ou un grand humaniste rêveur, accueillir 500 000 personnes en France par an, qu'elles viennent de l'étranger ou que ce soit des réfugiés politiques ou économiques, c'est juste remplacer les gens qui meurent.

Ce n'est quand même pas un coût énorme, sauf à considérer que la gestion politique et sociale de la Ville, de l'Etat depuis 40 ans nous empêche de considérer que l'on peut juste renouveler les populations qui disparaissent. Donc, les gens qui ont des calculs de cette nature et qui prônent des idées de cette nature, non seulement devraient faire attention juste aux chiffres, mais surtout devraient s'interroger.

Monsieur DRAPRON : Je passe la parole à Véronique. On va passer à la question diverse. On est sur un débat qui n'est pas prévu dans les questions diverses. C'est devant l'Assemblée Nationale qu'il faut dire ça. Demandez à votre parti de le faire à l'Assemblée.

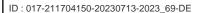
Madame BENCHIMOL-LAURIBE: Non, les questions de migration climatique seront dans des quantités de flux qu'il faudra anticiper avant 2050.

Monsieur DRAPRON : Véronique ABELIN et, après, on passe à la vraie question de Monsieur CATROU.

Madame ABELIN-DRAPRON: Je voulais juste apporter un témoignage personnel. J'ai été agent et élu dans une collectivité où il y avait un groupe Front National. Je reste convaincue, comme le disait le Maire, que les meilleures réponses, ce n'est pas de dire « On ne les laisse pas parler » parce que vous pouvez dire ce que vous voulez, il y a des gens qui y croient et qui votent pour ce parti-là.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Et donc, notre défi à tous collectivement, ce n'est pas de les faire taire, c'est de régler les problèmes qui donnent de l'assise aux thèses en question. On peut discuter pendant 100 000 ans sur les chiffres, il y a une différence entre ce que

l'on sait et la perception.

Et moi, aujourd'hui, ma seule vraie conviction par rapport à ça, c'est que les réponses que l'on peut apporter se font le mieux au local. Je crois beaucoup à l'écoute et au travail. Je pense que tant qu'on sera sur cette ligne-là, ça nous évitera bien des débats inutiles en assemblée que de travailler, d'être présents et d'écouter. Et c'est ma meilleure réponse, à mon avis, plus que de faire taire.

Monsieur DRAPRON: Merci, Monsieur CATROU, la question.

Monsieur CATROU: La question, c'est le CIO. Je ferai un lien avec la problématique juste avant, c'est qu'on sait historiquement que l'ignorance et la misère créent les conditions de poussée extrême de droite, du fascisme. Donc par rapport au CIO, le lien, c'est: on fait quoi pour nos enfants, pour qu'ils soient mieux éduqués? Est-ce qu'on garde le CIO à Saintes? Donc, je n'ai pas le texte de la question que je vous ai envoyée, Monsieur DRAPRON, mais le contenu, c'était: où on en est?

Les partis de gauche de Saintes, au-delà de la NUPES avec le NPA, le POI, le MRC ont adressé un courrier aux trois instances que sont le Conseil concerné, le Conseil départemental, l'Education nationale et vous, Monsieur le Maire. Je pense que vous l'avez reçu. La demande, c'était que ces trois partenaires de fait concernés par la situation du déplacement du CIO vers Saint-Jean-d'Angély se concertent et trouvent une solution.

Et je pense me souvenir vous avoir proposé de rechercher une solution technique en termes de local qui puisse garantir la pérennité du CIO à Saintes et que les trois partenaires concernés trouveront le temps qu'il faut et les occasions de se rencontrer pour traiter des finances. Si je peux me permettre, l'aspect financier est second. L'aspect premier, c'est le maintien du CIO dans des conditions raisonnables, mais malgré tout à rechercher, à Saintes. Merci.

Monsieur DRAPRON: Moi, j'aimerais que la NUPES se parle parce que si le CIO devait partir à Saint-Jean, c'est parce qu'un membre de la NUPES était prêt à l'accueillir dans des conditions facilitantes. La Maire de Saint-Jean d'Angély est PS et appartient à la NUPES. Donc parlez-vous.

Donc qu'est-ce qui s'est passé ? J'ai reçu les agents du CIO parce que forcément, ils n'étaient pas contents, et je ne l'étais pas non plus. J'ai appelé le DASEN, à qui j'ai expliqué quand même mon point de vue, et le DASEN est quelqu'un de très bien. Monsieur TAMENE est quelqu'un de plutôt très bien et qui était très embêté parce que la décision lui avait été imposée par la Rectrice.

Il se trouve que dernièrement, suite à une visite amicale rendue dans notre ville, j'ai passé du temps avec Madame la Rectrice, à qui j'ai expliqué tout le bien que je pensais de cette idée, et elle m'a dit avoir compris l'émoi des élus à ne pas vouloir que ce CIO parte de Saintes. Donc j'ai bon espoir que nous ayons une bonne nouvelle, mais comme je ne veux pas faire de promesses que je ne peux pas tenir. L'espoir que j'ai, j'espère qu'il va se concrétiser, mais en tout état de cause, je peux vous garantir que j'ai fait suffisamment de choses pour que le CIO ne parte pas de Saintes en expliquant que c'était juste intolérable et inadmissible que dans la deuxième ville du département, on n'ait pas de CIO. Et je crois avoir été entendu. Maintenant, je vais préférer attendre d'être sûr pour vous dire où pourrait être implanté le CIO à Saintes.

Monsieur CATROU: J'aurais eu l'espoir, Monsieur le Maire, de ne plus avoir à vous réimportuner sur cette question-là, et que nous pourrons ensemble fêter la bonne nouvelle du non-départ.

Monsieur DRAPRON : Du non-départ, parce que ce n'est pas un retour, c'est du non-départ de Saintes. On est bien d'accord. Et j'espère bien qu'on pourra le fêter tous ensemble. En tout cas,

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 017-211704150-20230713-2023_69-DE



je vous garantis que j'ai vraiment de bons espoirs, mais attention, tant que ce n'est pas gravé dans le marbre, je préfère ne pas faire d'annonces. Mais je peux vous garantir que ça fait bouger pas mal de lignes à tous les niveaux et que

cette journée-là a permis de débloquer plein de choses.

Monsieur CATROU: Nous avons reçu des réponses très diplomatiques au courrier.

Monsieur DRAPRON: Moi aussi au départ. Mais le problème, c'est que quand on ne vous prend pas au téléphone, mais que vous êtes physiquement l'un à côté de l'autre, c'est plus facile de discuter et c'est moins facile de s'échapper.

Monsieur MAUDOUX: Merci de me redonner la parole. Ce n'est pas une question diverse...

Monsieur DRAPRON: Non, parce qu'il faut les envoyer 48 heures avant.

Monsieur MAUDOUX: Tout à fait. Mais je suis quand même dans le règlement, bien que ce soir, il y a une ambiance quand même sympathique, c'est agréable. Mais justement, ça concerne ce propos. Vous avez donné une information à l'instant qui est passée comme une lettre à la poste s'il y a des postiers ici - mais je n'ai pas eu le temps de réagir tout à l'heure - sur la fin de la retransmission de nos débats municipaux. Je pense que c'est une erreur parce que j'entends beaucoup de Saintais qui en parlent. C'est un accès à la démocratie, alors qu'en général, ce sont des débats feutrés dont personne n'a connaissance. Si on fait la comparaison avec l'Agglomération, il y a très peu de gens qui savent quelle est la teneur des débats à l'Agglomération.

Donc c'est une structure qui ne prend pas sa puissance démocratique et c'est ce que peuvent lui reprocher certains citoyens en disant « Qu'est-ce qui se passe à l'Agglomération ? » Alors vous pouvez me dire qu'il n'y a peut-être pas assez de fréquentation et que les indices sont mauvais, mais je pense que franchement, c'est une erreur, comme la suppression du Conseil municipal des enfants.

Monsieur DRAPRON: Attention, on n'a rien supprimé. On va le remettre en place.

Monsieur MAUDOUX: Je ne dis pas que c'est vous qui l'avez supprimé. Je dis que c'est dommage qu'il n'y en ait pas.

Monsieur DRAPRON: Il y en aura un.

Monsieur MAUDOUX : Je cautionne complètement, mais je pense que cette instance ayant une capacité à se produire en public, je pense que c'est bon pour la démocratie. Donc c'est dommage de supprimer ça.

Monsieur DRAPRON: Mais c'est quand même coûteux et vous me reprochez souvent de faire des dépenses. Je vous propose de faire des économies. Ils étaient 50 à nous regarder. La capacité de la salle permet de les avoir et pour l'Agglomération, c'est aussi la raison pour laquelle j'ai souhaité que l'on soit plus actif dans la communication externe, parce qu'il faut que l'on arrive à faire venir des Saintaises et des Saintais, mais aussi des gens de l'Agglomération au Conseil communautaire. Je suis complètement d'accord avec vous. Il faut que les gens se rendent compte de l'intérêt de l'Agglomération. Regardez ce soir le nombre de personnes présentes ici, 50 au mieux, du conseil sur Facebook.

Je pense qu'il faut qu'on soit meilleur dans notre communication pour dire aux gens « Venez participer aux débats » et c'est bien plus intéressant de le vivre ici que le vivre au travers d'une télévision où l'attention doit être quand même limite.

Monsieur MAUDOUX : Mais les chiffres que vous citez, c'est en direct. Il y a des gens qui regardent en différé.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le





Monsieur DRAPRON : 4 minutes 38 en moyenne. Les replays, c'est 4 minutes 38 en moyenne. On fait des conseils, rappelez-vous, de 6 heures !

Monsieur MAUDOUX: Non mais ça, c'est peut-être un peu long.

Monsieur DRAPRON : On est d'accord. Pardon d'avoir fait ce choix peut-être pour vous, mais il me semblait que dans la bonne gestion des deniers publics, il nous fallait faire autrement. Mais par contre, on va vraiment faire en sorte de communiquer au mieux pour la présence.

En tout cas, je voulais vous remercier toutes et tous de la tenue de ce conseil qui a été franchement agréable et c'est depuis très longtemps, même peut-être depuis jamais.

Je prie... Enfin je prie... Pardon, comment dire ? J'espère – non évidemment, je suis laïque en tant que Maire – donc je souhaite que ça puisse durer.

Merci beaucoup à toutes et à tous.

La séance est levée à 21h15.